



2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

exercice 2015



ASSOCIATION
OLGA SPITZER
agir pour l'enfance

Sommaire

| | |
|-----------------------------------------------------|----|
| Présentation de la Direction Générale 2016 | 4 |
| Présentation du Conseil d'Administration | 5 |
| Rapport moral du Président | 6 |
| Communication de Madame JARDIN, Vice-Présidente | 10 |
| COMPTES ANNUELS 2015 | 12 |
| Organigramme des établissements et services | 14 |
| Présentation à l'Assemblée Générale du 21 juin 2016 | 15 |
| Table ronde | 22 |
| Rapport Ressources Humaines 2015 | 24 |
| La Protection de l'Enfance | 28 |
| Les Établissements Médico-Sociaux | 52 |
| Le Pôle Ressource | 58 |
| Annuaire des Établissements et Services 2016 | 60 |





4 Départements d'Île-de-France :
75, 91, 92 et 94

12 000 mineurs pris en charge



868 salariés

21 Établissements et Services



Présentation de la Direction Générale 2016

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE

9, cour des Petites Écuries - 75010 Paris
Tél. : 01 43 46 76 23 - Fax : 01 43 46 96 05
direction.generale@olgaspitzer.asso.fr

Directeur Général : Jean-Étienne LIOTARD

Directrice Qualité et Développement : Estelle DELMAS-FAVODON

Directeur des Ressources Humaines : Jean KOUM

Directeur Financier : Grégory CASTAGNON

SERVICES GÉNÉRAUX

Chef de Service : Giovanna MANILI
Tél. : 01 53 34 34 35
slogistique@olgaspitzer.asso.fr

PÔLE DE RESSOURCES PARISIEN

Le Centre de Documentation

Agnès HERVÉ-CAHU
Tél. : 01 53 34 34 13
documentation75@olgaspitzer.asso.fr

Le CIO

Fanny LEFRANÇOIS
Tél. : 01 53 34 34 64
orientation@olgaspitzer.asso.fr

Le Service des Établissements d'Accueil

Micheline ABDELJALIL
Tél. : 01 53 34 34 12
orientation@olgaspitzer.asso.fr



Présentation du Conseil d'Administration

PRÉSIDENT

Monsieur Bernard LANDOUZY
Préfet de Région honoraire, Ancien Conseiller
d'État en service extraordinaire

VICE-PRÉSIDENTS

Madame Bernadette JARDIN
Proviseur de lycée honoraire

Maître Daniel PAQUET
Avocat à la Cour

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Monsieur Gérard PLUYETTE
Conseiller honoraire à la Cour de cassation

TRÉSORIER

Monsieur Jean-Louis DUFEIGNEUX
Préfet de Région honoraire, Ancien Conseiller
d'État en service extraordinaire

TRÉSORIER ADJOINT

Monsieur Alain RAOUL
Directeur Général honoraire de la Fondation
de l'Armée du Salut

ADMINISTRATEURS

Madame Geneviève ANDRE
Administratrice civile honoraire au Ministère du
Travail, de l'Emploi et de la Santé

Monsieur Michel CHATOT
Haut Fonctionnaire, Président de l'AREPA

Monsieur Jean-Michel de MOURGUES
Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes

Madame Thérèse DUPLAIX
Proviseur de lycée honoraire

Monsieur Antoine GARAPON
Secrétaire général de l'Institut des Hautes
Études sur la Justice, Magistrat

Madame Mireille GAÜZERE
Haut Fonctionnaire

Monsieur le Professeur Bernard GOLSE
Chef de service de psychiatrie infantile à
l'Hôpital Necker enfants malades

Monsieur Jean-Marie JUTANT
Inspecteur Général de l'Éducation Nationale
Honoraire

Monsieur Michel MORIN
Préfet Honoraire

Madame Jacqueline TRIN DINH
Chargée de la mission d'Inspection du Centre
de l'Action Sociale de la Ville de Paris



Rapport moral du Président Assemblée générale du 21 juin 2016

Dans notre monde compliqué et même souvent cruel, être à l'écoute de nos enfants pour mieux les comprendre et les servir, est notre ambition. Il ne peut pas y en avoir de plus belle. C'est pour cette raison que je tiens dès l'abord à vous saluer, vous les Administrateurs, les Directeurs, les Chefs de Services et les Travailleurs sociaux, à quelque titre que ce soit. Je tiens à vous redire combien j'apprécie, et je parle au nom de l'Association, votre disponibilité permanente, votre haute conscience professionnelle, et vos compétences toujours très heureusement renouvelées. A ce sujet, je pense tout particulièrement aux nombreux dispositifs de formation mis en place cette année et qui connaissent un franc succès.

Notre Association a défini dans ses statuts un ensemble d'engagements qui dictent notre gouvernance. Je cite :

- Des actions de prévention;
- Des interventions éducatives et sociales;

- Des suivis et prises en charge médico-psychologiques;
- Et des contributions à la recherche et la mise en place de mesures nouvelles de protection et de prise en charge de la jeunesse.

Au moment même où nous travaillons à la rédaction de notre Projet associatif, ces quatre directives doivent nous inspirer et être réaffirmées si besoin est. Notre Projet associatif, confié à deux Administrateurs que je remercie tout particulièrement, Madame Bernadette JARDIN et Madame Geneviève ANDRÉ, doit engager une réflexion collective sur cinq axes qui sont :

• La lisibilité

C'est-à-dire le fonctionnement de l'Association: bien connaître les rôles de chacun, les modalités d'organisation et les délégations aux Services et Établissements, ainsi que les relations de travail avec la Direction générale.

• La formation

Soit le partage des savoirs en interne et en externe. Mais quelles formations? Collectives ou par Établissement, voire par Département? Créer une plateforme de ressources en commun? L'essentiel est de penser la formation en lien avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

• La transversalité

Soit les relations entre professionnels, entre catégories de Services et d'Établissements, avec les bénéficiaires, leurs proches, et les Institutions partenaires.

• Les relations

Qui sont au cœur des missions différentes selon le type de Services ou d'Établissements et leur champ d'activités.

Comment globalement, l'Association voit-elle ses relations avec les autres? Que tire-t-elle de la mise en œuvre des outils de la loi de 2002, et comment fait-elle vivre cette loi?

« *...notre mission est de prendre en compte l'enfant, en respectant son histoire, d'appréhender sa situation dans sa famille et dans son entourage, d'évaluer ses potentialités pour lui permettre de mieux les développer, de comprendre ses difficultés ou sa souffrance, de contribuer à son éducation, de l'aider à préparer son avenir...* »

• **Les nouvelles missions**

Dans les cinq ans à venir, quelles orientations vont se dessiner et faire évoluer nos missions ?

Faut-il élargir se centrer sur la Protection de l'enfance sticto sensu ? De nouvelles actions telles la création d'une Maison maternelle peuvent-elles être définies ?

Pour ma part, j'ai déjà tenu à rappeler que notre mission a été définie par une Charte approuvée à l'unanimité par notre Assemblée Générale le 7 novembre 2002, et qui se réfère à la Convention internationale des droits de l'enfant signée le 20 novembre 1989. J'ai souligné ainsi que notre éthique s'appuie sur les principes de démocratie, de respect, de laïcité, de justice, d'indépendance, de solidarité. Cette Charte souligne que notre mission est de prendre en compte l'enfant, en respectant son histoire, d'appréhender sa situation dans sa famille et dans son entourage, d'évaluer ses potentialités pour lui permettre de mieux les développer, de comprendre ses difficultés ou sa souffrance, de contribuer à son éducation, de l'aider à préparer son avenir et son intégration dans une vie familiale – j'y insiste –, scolaire, professionnelle et sociale.

Notre époque est cruellement frappée par le drame qui s'est déroulé sous nos yeux à Paris le 13 novembre 2015. Cent trente victimes tués ou blessés, de sang-froid et avec une violence aussi ignoble que brutale, dans un des quartiers les plus animés de notre capitale. Olga SPITZER, notre Association, a pris toute sa part à cet événement aussi tragique, d'autant que les quartiers de Paris qui ont été touchés par cette barbarie sont bien connus de nos Services et sont sillonnés tous les jours par nos équipes, dont le SPS 11^{ème}, quartier du Bataclan.

C'est pourquoi j'ai été particulièrement satisfait de voir que la justice de notre pays a condamné sévèrement, par un jugement du 11 février 2016 de la 17^{ème} Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris, dite Chambre de la Presse, les agissements ignobles et diffamants

de la Présidente de l'Association Viollette Justice.

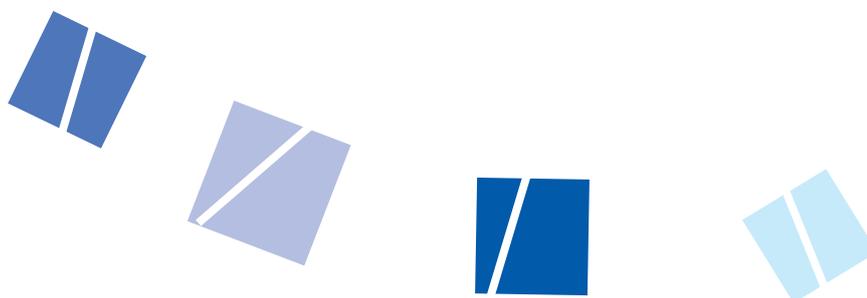


Faut-il rappeler que notre Association Olga SPITZER est en constante adaptation pour faire face aux défis de notre environnement professionnel et satisfaire aux besoins exprimés par ses usagers.

Elle le fait grâce à une grande variété de métiers et de compétences.

Au 31 décembre 2015, je rappelle que l'effectif de l'Association est de 868 salariés et que les femmes représentent 81,45% des effectifs contre 18,55% pour les hommes.





En 2015, la politique des ressources humaines de l'Association a été marquée par plusieurs réalisations que je veux citer. Ce sont :

1. La fin des opérations de centralisation de la paie.

Le projet de centralisation de la paie commencé en 2013 a pris fin en 2015 avec l'intégration de la paie de l'ITEP « Le Petit Sénart » de TIGERY depuis le 1er janvier 2015. Ainsi l'Association a pu mener en interne et sans encombre l'intégralité de ce lourd processus de centralisation de la paie de ses 18 Etablissements et Services.

2. La poursuite de la réflexion sur la prévention des risques professionnels.

C'est à ce travail que s'attèle la Commission des Risques Professionnels. Un vaste chantier d'identification des événements indésirables a été lancé en fin d'année 2015. Ce recueil devra aboutir à la constitution d'une cartographie des risques identifiés par nos professionnels dans l'exercice de leurs missions au sein de nos Etablissements et Services.

3. La mise en œuvre des entretiens de formation.

Dispositif essentiel de la réforme de la formation professionnelle, l'entre-

tien professionnel est obligatoire depuis le 7 mars 2014. L'application de cette disposition de la loi dans nos Etablissements et Services a abouti à la réalisation de 396 entretiens professionnels au niveau de l'Association, soit un taux de couverture de plus d'un salarié sur deux concernés par cette mesure.

4. Les relations sociales.

Enfin, le dialogue social a été riche et innovant, tant au niveau de l'Association qu'à l'échelle de ses Etablissements et Services, avec la signature de plusieurs accords :

- Accord sur la journée de solidarité, signé par les deux syndicats représentatifs au niveau associatif ;
- Accord sur les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2015 ;
- Accord sur la base de données économiques et sociales, signé dans le cadre de la modernisation du dialogue social. Le déploiement de cet accord permettra de donner un accès à toutes les informations de nature économiques et sociale, en complément de la consultation sur les orientations stratégiques de l'Association et leurs conséquences sur l'emploi.

La concertation avec les partenaires sociaux s'est également déclinée dans le champ d'intervention du

Comité Central d'Entreprise (CCE), ainsi qu'au sein des instances représentatives locales (CE, DP, CHSCT).

Enfin il a été décidé en 2015, et en 2016, de procéder à une nouvelle installation dans nos locaux du 9 Cour des Petites Ecuries, à Paris 10^{ème}. L'aménagement auquel il a été procédé sous l'autorité du Directeur Général, Monsieur LIOTARD, et de Monsieur DRAY, Architecte, a parfaitement répondu à la fois au confort nécessaire des 18 salariés et à une présentation de qualité pour une association de renom comme la nôtre.

Ainsi notre Association s'adapte en permanence aux défis de notre monde. C'est pourquoi je suis tout particulièrement heureux d'accueillir un nouvel Administrateur Monsieur Alain RAOUL. La carrière de celui-ci, au moment où il prend sa retraite, est éloquentة puisque depuis 1998 il était le Directeur Général de la Fondation de l'Armée du Salut.

Je tiens aussi à rappeler la nomination de deux Directeurs, celle de Monsieur José QUILLET en sa qualité de Directeur de l'ITEP de TIGERY et du SESSAD, et celle de Monsieur Chérif CHAOUICHE, Directeur du Service de Prévention Spécialisée de Paris 11^{ème}.



En ce qui concerne la concrétisation de nouveaux projets portés par l'Association, je suis heureux de saluer l'ouverture de la Maison des liens familiaux du 19^{ème} arrondissement de Paris, espace réservé à la Médiation familiale, et dont la Direction est confiée à Madame Marie LEWIS. Cette concrétisation démontre que notre Association n'est pas dépourvue de projets innovants dans le

champ de la Protection de l'enfance. Je citerai par exemple : le dossier des Maternités adolescentes que suit attentivement Madame Marie KACI et le Professeur Bernard GOLSE, ainsi que le projet du CMPP de Paris du Dr Olivier OUVRY qui porte sur un Dispositif d'Evaluation et d'Orientation Psychopédagogique en faveur des enfants et des adolescents en difficulté à l'école (DEOP).

Droits des femmes ; Madame Nawel OUMER, Conseillère de Paris, Déléguée à la Petite Enfance et à la Protection de l'enfance, Maire de Paris ; Madame Michèle CREOFF, Directrice Générale adjointe du Pôle Enfance et Famille du Conseil départemental du Val-de-Marne ; et Monsieur Bernard AZEMA, Magistrat honoraire.

Merci encore, Mesdames et Monsieur, de nous aider.

Bernard LANDOUZY
Président



Je renvoie à ce sujet aux travaux de la Commission Protection de l'Enfance et médico-sociale présidée par Madame Bernadette JARDIN. Ainsi notre Association est plus que jamais active.

La Table Ronde de cet après-midi sur la loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfance en est la plus belle illustration. Compte tenu de la qualité des participants, je vous invite tous à y assister, et je tiens à remercier vivement celles et ceux qui vont présenter la loi du 14 mars 2016. Il s'agit de Madame Léonor SAUVAGE, Conseillère Protection de l'Enfance, de la Ministre des Familles, de l'Enfance et des



Communication de Madame JARDIN, Vice-Présidente :

- Commission « Protection de l'enfance et médico-sociale »
- Projet associatif



Compte tenu du temps qui nous est imparti, je vais être brève. Vous remarquerez que depuis le début de cette rencontre, ce dont je devais vous faire part a déjà été abordé dans la plupart des bilans, en particulier dans le Rapport moral de Monsieur le Président. Ceci prouve que la commission que j'ai le plaisir de présider est bien au centre du fonctionnement de l'Association. C'est au cœur de l'Association Olga Spitzer qu'elle se situe puisqu'elle a connaissance de l'ensemble des projets, qu'elle les évoque, qu'elle les approfondit, qu'elle les valide et en propose d'autres, éventuellement.

Comme tous les ans, je commencerai par rappeler le rôle et la place dans l'Association de cette commission « Protection de l'enfance et médico-sociale » dont j'ai pris la présidence après Monsieur AMET, ce qui était une lourde succession compte tenu de la personnalité et de la richesse de Monsieur Jean AMET.

Cette commission de travail est largement ouverte aux Membres de l'Association, même si le noyau dur, ce sont les Directeurs et certains Administrateurs. Il est tout à fait possible aux chefs de service en particulier de s'associer au travail. Cette commission couvre à égalité tous les secteurs d'intervention de l'Association Olga Spitzer, quel que soit leur champ de compétences. Elle a pour mission de réfléchir sur le présent de l'Association en veillant à adapter les pratiques des services aux dispositions réglementaires et législatives nouvelles, mais elle se penche également sur son

avenir, sur les projets en cours et leur évolution, ces projets, fussent-ils ambitieux et de réalisation difficile compte tenu du contexte financier actuel.

Donc, je reprends ce qui a déjà été dit par les uns et les autres. Par exemple, en 2016: la réponse à un appel à projet de la Ville de Paris, que la commission a particulièrement suivi avec la mise en place du centre Archereau dans le XIX^{ème} arrondissement, un nouvel espace de médiation dédié aux familles en difficulté.

Elle poursuit sa réflexion (et tous les ans je l'évoque au moment des bilans) sur le projet de Maison maternelle porté par Madame KACI. C'est un projet qui avance. Je suis donc assez contente cette année de pouvoir dire que Monsieur le Professeur GOLSE, Administrateur, s'est joint au travail de Madame KACI. Des réunions sont prévues très prochainement, notamment le 28 juin où nous allons travailler sur un axe un peu différent de ce qui était à présent retenu. Tout le monde voit bien l'importance et l'originalité de ce projet et sa nécessité.

Deuxième projet également, suivi aussi par un Administrateur, Monsieur JUTANT. Il s'agit du projet de Monsieur le Docteur OUVRY, Directeur du C.M.P.P. Pichon-Rivière, projet de décrochage scolaire avec accueil séquentiel, qui intéresse vivement le Rectorat de Paris. Il existe déjà un projet de cet ordre-là dans le sud du département et il serait donc tout à fait judicieux et intéressant que l'Association Olga Spitzer s'approprie ce projet sur le nord. C'est aussi quelque chose qui est à l'étude.

Il y a également la relance de la concer-

tation avec la Mairie du XVIII^{ème} arrondissement dans le cadre de la PAEJ.

Dans cette commission, nous ne traitons pas uniquement de vastes et ambitieux projets, nous travaillons aussi sur ce qui se fait de façon peut-être plus modeste, mais au quotidien et très efficacement, comme par exemple le projet « Philosophe de rue » devenu opérationnel avec une fréquence d'une fois par mois. Ou, autre exemple (je m'y attache peut-être davantage parce que je suis d'un peu près le S.P.S. du XI^{ème} arrondissement), la dictée qui a été lancée à la Mairie du XI^{ème} arrondissement par Monsieur CHAOUCHÉ, à laquelle j'ai eu le plaisir de participer, qui se fait en lien avec les autorités municipales. C'est quelque chose de très important, cela veut dire que la Mairie du XI^{ème} est particulièrement active auprès de l'Association. J'ai pu voir à cette occasion Monsieur le Maire-adjoint et j'ai pu dire combien l'Association Olga Spitzer était impliquée dans ce XI^{ème} arrondissement.

Toutes ces actions, selon leur importance, leur nuance, leur impact, sont la preuve de la grande vitalité de l'Association. Et c'est justement parce que l'Association Olga Spitzer est une Association d'une grande richesse qu'il convient de la faire mieux connaître et reconnaître par un vaste public, et surtout, bien davantage par nos multiples partenaires.

C'est pourquoi la commission a pris la décision de lancer le processus d'écriture d'un « Projet d'Association ». J'attire donc tout spécialement votre attention sur cette décision prise au cours de la réunion du 4 mai 2016. La

commission a considéré le lancement de l'écriture du projet associatif 2016 de l'Association Olga Spitzer comme indispensable et prioritaire.

Pour mémoire, les statuts d'une association définissent sa raison d'être et fondent son action selon des principes. Mais pour la mise en œuvre opérationnelle de son projet, il est nécessaire que soient précisés justement ses objectifs, ses missions et les moyens qu'elle a l'intention de mobiliser. Un document doit donc formaliser, outre les objectifs de ces missions sur trois à cinq ans, l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour se structurer et se développer. L'existence d'un tel projet associatif témoignera que l'Association Olga Spitzer a réfléchi sur les actions qu'elle mène et sur ce qu'elle souhaite devenir à plus long terme. Le management fédérateur est aussi un outil de communication tant à l'interne entre tous les acteurs de l'Association, qu'à l'externe vis-à-vis de nos partenaires, qui ne peut que développer l'influence déjà reconnue de l'Association.

Afin de conduire à bien ce projet dans une durée raisonnable, nous avons prévu le calendrier suivant, dont je ne vous donne que les grandes lignes. Monsieur le Directeur général vous donnera des précisions écrites par la suite.

Remise du rapport prévue le lundi 27 mars 2017, afin que le Conseil d'administration puisse s'en saisir et le faire sien avant une validation possible en juin 2017, au moment de l'Assemblée générale. C'est une organisation assez contraignante, je ne me l'approprie pas, elle s'est construite sous la responsabilité du comité de pilotage dont je fais partie avec les Directeurs, les Administrateurs. Les Membres du comité de pilotage ont accepté d'assurer l'animation des groupes de travail. Toutes les bonnes volontés sont encore les bienvenues car ce ne sont pas six personnes à elles seules qui peuvent tout assumer. Les membres de comité de pilotage seront associés à un rédacteur par groupe.

Trois dates sont programmées, pour trois séances de travail. Une quatrième sera éventuellement possible si nécessaire mais il ne semble pas souhaitable que les réunions se multiplient, le document final devant être de taille raisonnable. Nous souhaitons qu'un premier

travail de réflexion et de rédaction puisse avoir lieu le lundi 10 octobre 2016. Le comité de pilotage a réfléchi sur le fait qu'il était peut-être plus judicieux de faire venir tout le monde à Paris. Je crois que nous pouvons dire que le repas sera pris en charge, cela donne un petit avant-goût de ce qu'on essaie de faire au maximum pour que vous puissiez venir travailler les uns et les autres sans trop d'arrière-pensées.

Une note de cadrage d'information générale, plus technique, avec dates, horaires, lieux, sera envoyée par les services de la Direction générale avant le début des congés d'été. L'information sera déclinée à l'intérieur des services.

Toutefois, afin que vous puissiez dès maintenant et pendant vos vacances par exemple, vous approprier le projet, cinq thèmes de travail et d'approfondissement ont été retenus par la commission :

1. La lisibilité de l'Association Olga Spitzer : ces points ont été largement débattus avec les Directeurs, les Administrateurs le 4 mai dernier au cours de la réunion de la commission. Il semble que celle-ci ne soit pas toujours très lisible, en particulier à l'extérieur. Il s'agit de renforcer la clarté de l'Association, tant pour ses acteurs que pour les usagers et les partenaires, sachant que les acteurs de l'Association Olga Spitzer, parfois, se sentent peut-être plus proches des personnels du service dans lequel ils travaillent et auquel ils appartiennent que de l'ensemble des personnels. Il faut peut-être redéfinir l'Association Olga Spitzer comme un ensemble.

2. La transversalité : réduire les tensions dans la combinaison des réponses apportées par les services dans les divers dispositifs. C'est la richesse de l'Association Olga Spitzer que d'avoir une multitude de réponses possibles face aux difficultés rencontrées par les enfants, mais cette multiplication des réponses peut être une forme de dispersion. A l'interne, on pourrait travailler davantage en réseau. La Charte de l'Association pourrait donc être réactualisée dans cet objectif.

3. Les relations : différentes selon les services, elles sont au cœur de nos missions. Comment voit-on la relation avec les autres, les jeunes, les



familles, les partenaires, les réseaux, les parrainages, le bénévolat? On voit apparaître des notions qui jusque-là n'étaient pas visibles, du moins travaillées et traitées. Parrainage et bénévolat sont des choses nouvelles. Comment améliorer tout cela?

4. La formation : les thèmes, la régularité, l'organisation, le partage des savoirs internes qu'il ne faut pas négliger, sont à débattre.

5. Les nouvelles missions, avec beaucoup de points d'interrogation : quel avenir pour l'Association Olga Spitzer, dans un monde qui est tout sauf stable. Quelles orientations à définir pour les cinq ans à venir, sachant que cinq ans est une bonne projection? Quelles nouvelles priorités peut-on donner à l'Association?

Je terminerai en disant qu'il s'agit, vous l'avez bien compris, de pistes de travail qui sont lancées par la commission avec, pour objectif premier, de resserrer la réflexion. Liberté laissée à chacun de s'inscrire dans son service pour participer à ce travail de réflexion collective. La commission s'y associe pleinement et vous sais gré à l'avance de votre implication.

Ensuite, à partir des travaux des commissions, le Conseil d'administration élaborera et validera le projet associatif de l'Association Olga Spitzer.

Pour conclure, la commission a eu à travailler sur des propositions de Table ronde pour cet après-midi. Elle a considéré que le thème proposé sur la nouvelle loi Protection de l'enfance était un sujet d'actualité, autour duquel il était bon de réfléchir en s'enrichissant d'apports extérieurs. J'espère qu'il vous sera possible à tous d'y participer, d'y assister en tout cas.

Je vous remercie de votre attention.

Bernadette JARDIN
Vice-Présidente

COMPTES ANNUELS 2015

Rapport financier du Trésorier



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE :

► L'ouverture en fin d'année de la **Maison des Liens Familiaux**, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, espace dédié à la médiation familiale dotée d'un centre de ressources

► L'agrément de l'ITEP « **Les Fougères** » a été modifié. Il est passé de 17 places en internat à 10 places d'internat et 9 places en accueil de jour

► Des difficultés pour obtenir le règlement de certaines créances, en particulier celles qui correspondent aux mesures d'AEMO confiées par le département de Seine Saint Denis. Des provisions ont été passées au 31/12/2015 à hauteur de 212 K€ portant ainsi à un total de 310 K€ **les créances douteuses** de l'Association. Par ailleurs, **les processus de facturation** des établissements parisiens prenant en charge des mesures d'AED et d'AEMO ne sont toujours pas satisfaisants et cette situation représente donc un facteur d'augmentation de l'encours de créances et des produits à recevoir et, par conséquent, de diminution du niveau de trésorerie potentiel

► Une variation importante et positive de **la provision pour congés payés**, à hauteur d'environ 600 K€

COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat global de l'Association, après la reprise des résultats, s'élève à **+ 1 842 K€**.

Il se décompose de la manière suivante :

Résultat négatif de la gestion propre de - 119 K€

Résultat positif de la gestion contrôlée de + 1 961 K€

PRODUITS ET CHARGES 2015

• Le total des **produits** progresse d'environ 8% et s'élève à 51 076 K€. Il est composé en majorité par les produits issus de la tarification qui représentent 91% des ressources de l'Association pour un total de 46 265 K€ contre 44 072 K€ l'année précédente, soit une augmentation de 5% qui s'inscrit dans la dynamique de l'année précédente, avec une stabilisation du taux de croissance correspondant

• Le total des **charges** est stable et s'élève à 48 723 K€ (+0,77% par rapport à 2014). Les charges de personnel représentent 69% du budget de l'Association. Elles ont diminué de 406 K€ successivement à une diminution de 457 K€ en 2014. Cette variation est toutefois à analyser avec précaution puisque si l'on neutralise la provision pour congés payés, l'évolution de ces charges s'inverse et se traduit par une augmentation de 221 K€ (+0,6%).

Le résultat de gestion est donc de nouveau positif en 2015 alors que le volume des charges reste stable dans l'ensemble tandis que les produits obtenus augmentent d'environ 8%.

Il faut rappeler qu'une partie de l'excédent a été générée par une régularisation sur les provisions pour

congés payés, dont la variation a été positive de plus de 600 K€.

RÉPARTITION DES PRODUITS PAR ACTIVITÉ

► 47% pour les services d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert

► 20% pour les Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques et le Centre d'Accueil Familial Spécialisé

► 11% pour le service d'Actions Éducatives à Domicile (SPPE)

► 11% pour les Services d'Investigation Éducative

► 8% pour les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques et le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

► 3% pour les autres activités (Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott, Service de Prévention Spécialisée, Espace Famille Médiation, Maison des Liens Familiaux et service de Réparation Pénale)

LES INVESTISSEMENTS

Ils représentent 2 878 K€ en 2015.

Il s'agit majoritairement de travaux d'aménagement effectués dans les locaux de la Direction générale (1 130 K€), de l'ITEP du Petit Sénart (234 K€) et du SSE 92 (373 K€).

LES CRÉANCES «USAGERS»

Elles représentent 7391 K€ (en valeur nette), contre 8537 K€ l'année précédente, soit une diminution de 13% qui contribue ainsi à l'optimisation de la trésorerie de l'Association.

Les efforts doivent toutefois se poursuivre, en particulier pour le SPPE, dans le but d'améliorer la gestion de la facturation qui reste encore insatisfaisante en 2015.

LA TRÉSORERIE

Elle s'élevait à 5337 K€ au 31/12/2015 contre 3825 K€ fin 2014, soit une augmentation de 40%. Cette amélioration est en grande partie liée aux résultats obtenus par les établissements, largement excédentaires.

LES FONDS PROPRES

Ils s'élèvent à 15146 K€ au 31/12/2015, en augmentation de 2595 K€. Cette variation est essentiellement justifiée par le résultat de gestion contrôlée obtenu (1961 K€ contre 240 K€ en 2014) et par une augmentation des provisions réglementées d'investissement (+1148 K€).

LES EMPRUNTS

Le montant des emprunts remboursés au cours de l'année 2015 est de 363 K€, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit.

La dette au 31/12/2015 s'élève à 3010 K€.

AGRÉGATS FINANCIERS

- Le FRI au 31/12/2015 s'élève à 2968 K€ contre 3826 K€ au 31/12/2014.
- Le FRE au 31/12/2015 s'élève à 7140 K€ contre 4964 K€ au 31/12/2014.
- Le BFR au 31/12/2015 s'élève à 4842 K€ contre 4965 K€ au 31/12/2014.

>>>>>>>>> CONCLUSION

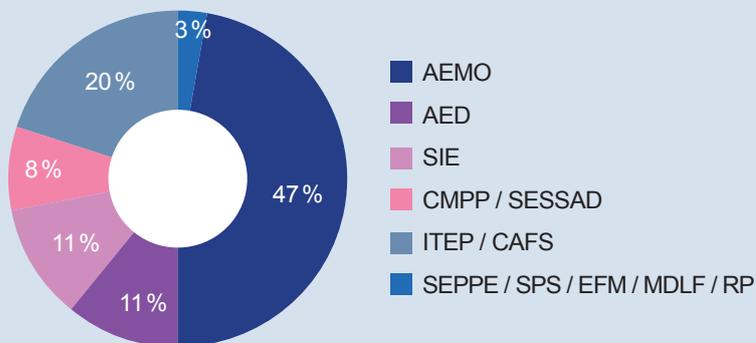
La plupart des indicateurs sont favorables pour cet exercice qui s'avère très positif dans l'ensemble. Le résultat obtenu permet notamment à l'Association de consolider ses fonds propres ainsi que sa trésorerie.

L'activité reste stable pour la majorité des établissements et seules quelques exceptions, ayant une tendance négative, sont observées dans ce domaine.

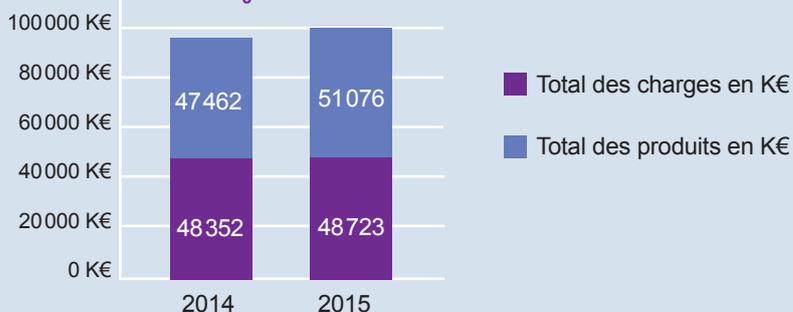
Les contraintes budgétaires restent toutefois très fortes et impliquent une vigilance constante de la part des directeurs d'établissement qui doivent s'assurer de l'efficacité de leur gestion dans un contexte où les problématiques liées aux prises en charge du public sont de plus en plus complexes.

Jean-Louis DUFEIGNEUX
Le Trésorier

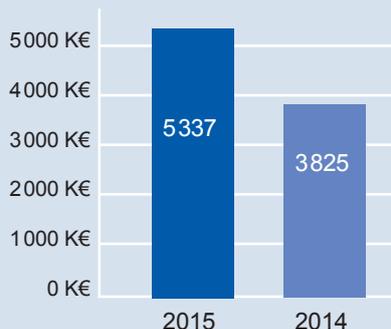
Répartition des produits par activité



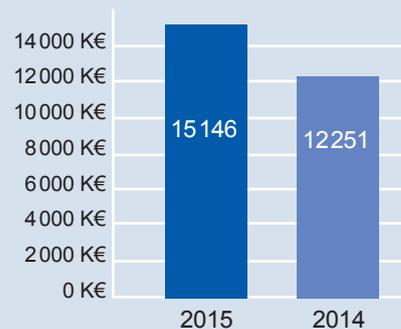
Charges - Produits



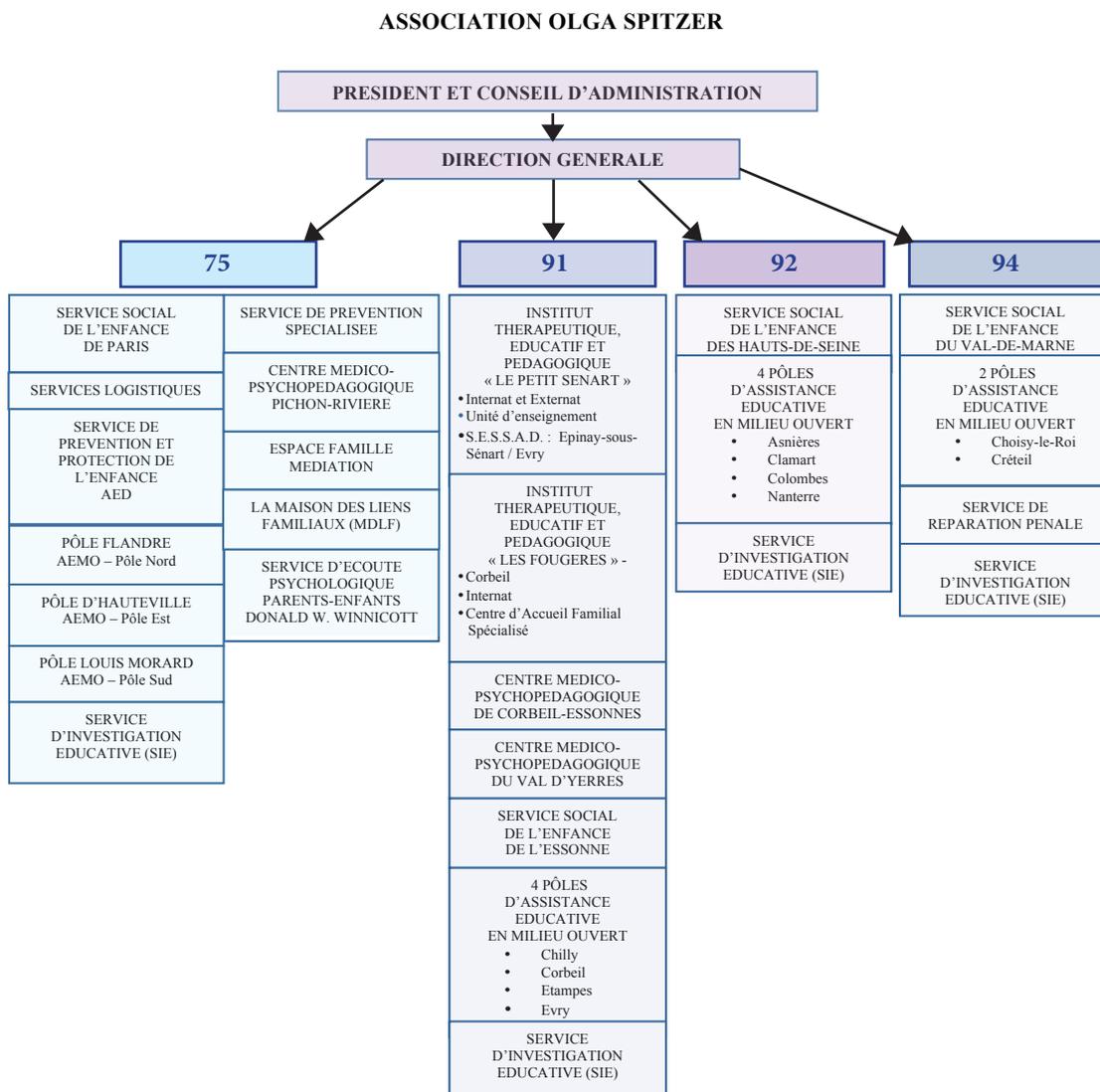
La trésorerie nette s'élevait à :
5337 K€ au 31/12/2015
contre 3825 K€ au 31/12/2014



Les fonds propres s'élèvent à :
15146 K€ au 31/12/2015
contre 12251 K€ au 31/12/2014



Organigramme des établissements et services





Rapport d'activité 2015

Présentation à l'Assemblée Générale du 21 juin 2016

A la mesure de la montée des inégalités sociales, le vivre-ensemble est en crise. Les tensions sociétales s'ajoutent les unes aux autres. La défiance envers le politique s'accroît. Dans cette ambiance que certains qualifieront de délétère, le travail social a plus que jamais sa place. Il est naturel que les enfants dépendent des adultes pour répondre à leurs besoins affectifs, psychologiques, physiques et économiques, mais de ce fait ils sont victimes de ces retombées sociales sur les familles.

Cette année 2015, marquée par les terribles événements du 7 janvier et du 13 novembre n'aura pu que renforcer ce sentiment de morosité ambiante. Pourtant il aura entraîné un élan de solidarité nationale, contredisant avec force, le postulat d'un délitement immuable du lien social.

Par ailleurs, c'est aussi dans un contexte budgétaire contraint, que nos missions ont du s'inscrire.

Ces constats ne font que renforcer l'importance et le sens de nos missions.

Le travail de terrain, au plus près des enfants, des jeunes et de leur famille s'est décliné à travers un ensemble de réponses que l'Association a su diversifier : de la prévention à l'accompagnement, conventionnel ou judiciaire, et notamment par la prise en charge médico-sociale.

Les actions quotidiennes, menées par l'ensemble des équipes de nos Établissements et Services, encadrées et soutenues par nos Chefs de Service, bénéficient du soutien permanent de la Direction Générale.

Celle-ci, pour sa part, s'est dotée d'une véritable direction des services financiers par la venue de Monsieur Castagnon, Directeur Financier, et le recrutement d'un Contrôleur de gestion.

La Direction Générale gère aujourd'hui un pôle de compétence proactif répondant de ce fait à l'exigence posée par les services de contrôle des Conseils Départementaux et de l'État : ARS et PJJ.

Aussi l'exercice 2015, par ses résultats, nous encourage à assurer un service de qualité, humainement pourvu, aux côtés des Directrices et Directeurs des Établissements et Services de l'Association.

Suivant la logique de réponses adaptées, voir graduées, issue de l'esprit de la loi de 2007, je commencerai par évoquer nos services dits « de première ligne » comme le SEPPE, Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald Winnicott, service unique à Paris dont l'aspect préventif n'est plus à démontrer.

Sur 2652 entretiens menés en 2015,

le service évalue aux environs de 1 000 le nombre de bénéficiaires.

Les familles et, dans une moindre mesure, directement les enfants, saisissent cette offre d'entretien téléphonique qui se transforme régulièrement en suivi.

La proportion importante de conflits familiaux, mettent en avant les dimensions de soutien à la parentalité et de prévention de la maltraitance qui sont au cœur de l'action du Service.

Force est de constater l'augmentation significative de ces situations révélant un climat de violence. Pour autant, les appels arrivants après un passage à l'acte violent sont en baisse.

Cette offre peut donc permettre d'éviter qu'une intervention plus contraignante voire un signalement à l'ASE ne soit nécessaire.

La contrainte financière, encore accrue en 2015, considérant une subvention en baisse de 16 %, n'est pas sans répercussions sur l'activité du Service. Toutefois, et c'est une grande avancée dans la reconnaissance de ses missions, l'inclusion en cours d'exercice au nouveau schéma de prévention et de protection de l'enfance de Paris, devrait amener d'autres perspectives pour l'avenir.

A ce titre, nous remercions très particulièrement Madame Dominique Versini, d'avoir su mesurer l'intérêt d'un tel dispositif.

Restant dans le champ de la « prévention primaire », l'Espace Famille Médiation (EFM) est sollicité par les familles, puisque l'activité de médiation s'exerce encore en majorité par voie conventionnelle.

On relève toutefois une différence notable, selon les départements, la part de médiation d'origine judiciaire pouvant s'élever jusqu'à à 65% de l'activité dans l'Essonne.

En effet, le Service reste particulièrement tributaire de la politique de chaque TGI et du renouvellement des magistrats.

A titre d'exemple, les permanences dans les TGI de Paris et Créteil, moins utilisateurs du dispositif de médiation, ont amené une augmentation des entretiens d'informations. Cela s'est toutefois avéré très chronophage en rapport au peu de médiations mises en place in fine.

Cela met en exergue la nécessité du travail de collaboration auprès des magistrats, qui reste donc une priorité pour soutenir l'activité du Service.

L'appel à projet lancé par la Mairie de Paris et remporté par notre Association, permettra à la Maison Des Liens Familiaux (MDLF) de renforcer ce dispositif de maintien ou de rétablissement des liens familiaux.

Ce service, implanté dans le 19^e arrondissement de Paris, deviendra centre de ressources, tant pour les familles que pour les professionnels. Il sera doté d'un espace de médiations familiales, sollicitées par les familles ou proposées par les JAF, auquel s'ajoutera un lieu d'accueil dédié aux visites médiatisées.

Surtout, il sera porteur de l'expérimentation des MAP, Mesures d'Accompagnements Protégés, mises en place à la suite de la loi du 9 juillet 2010 relative « aux violences faites

spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants ».

La participation à cette expérimentation démontre la confiance accordée à l'Association par le Parquet de Paris. Elle marque aussi la volonté de l'Association d'élargir son champ d'action et d'améliorer encore la qualité de son offre de services.

Madame Lewis, Directrice de l'Espace Famille Médiation (EFM), prendra la Direction de ce nouveau Service. L'année 2016 verra donc se dessiner les contours de ces actions innovantes.

Concernant ces Services acteurs de la prévention, je terminerai sur un maillon indispensable de la Protection de l'Enfance, le Service de Prévention Spécialisée (SPS), implanté dans le 11^e arrondissement de Paris.

Au 31 décembre, 338 jeunes sont déclarés connus par les éducateurs du SPS, soit 80 jeunes de plus que l'an passé.

La présence sociale a occupé plus de 30% du temps des éducateurs cette année. Ce chiffre, inférieur à celui de l'an passé, traduit une implantation réussie dans le quartier Beauharnais, avec, de fait, un nombre plus conséquents d'accompagnements individuels qui impacte le temps de présence en rue. L'équipe a en effet réalisé 179 accompagnements individuels.

Être vus et être connus sont des objectifs qui restent à l'esprit de l'équipe, et qui continuent à être atteints, malgré l'affaiblissement de l'équipe à partir de novembre 2015, résultant du départ de sa Directrice appelée à un poste important.

Les thématiques de l'année écoulée, communes à l'ensemble des services de prévention spécialisée, se sont formalisées autour de trois axes :

- La promotion de l'accompagne-

ment des jeunes dans leur scolarité. Si un bilan général doit en être tiré, il faut relever la nécessité d'entretenir les liens avec l'ensemble des collèves. Rappelons à cette occasion que le SPS est missionné sur les collèves « Anne Franck », « Pilâtre de Rozier » et « Alain Fourrier ».

Dans ces collèves, les échanges informels entre Educateurs et Principaux, CPE ou encore Assistante de Service social permettent de maintenir une vigilance particulière à l'égard d'élèves en risque de décrochage scolaire. Ils sont également le préalable à une évolution durable de la culture de l'Education nationale pour inclure la Prévention Spécialisée comme un partenaire incontournable.

Le soutien des jeunes déscolarisés dans la recherche d'un emploi ou d'une formation. Cette problématique est majeure puisqu'identifiée pour 100% des plus de 18 ans accompagnés par le Service. Il s'agit donc là d'une intervention particulièrement nécessaire. À ce titre, en 2015, 4 chantiers éducatifs ont été menés par le Service grâce au partenariat développé avec « Paris Habitat » et la Mairie du 11^e.

Il est à noter que les partenaires nous ayant confié les chantiers, ont toujours été satisfaits du travail effectué.

L'appui du Centre d'Information et d'Orientation (CIO) a été un atout majeur pour l'équipe. Les rendez-vous entre les jeunes et la Conseillère d'orientation ont été nombreux tout au long de l'année. De plus, l'Association dans son entité, s'est également engagée dans une démarche de prise en charge de jeunes stagiaires au sein de ses Établissements et Services sur l'année 2016.

- Le développement d'un partenariat efficient. Le travail constant avec « les Référents Jeunesse de Ter-

ritoire» est ici à souligner. Ils sont partie prenante de l'organisation et de la mise en œuvre de nombreuses actions collectives. Ils sont une ressource à laquelle le Service fait appel régulièrement. Leur nomination a largement fluidifié de nombreuses démarches, tout comme celle, plus récente d'une Chargée de mission au Cabinet du Maire du 11ème en charge de la jeunesse, de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée.

Monsieur Chérif Chaouche prendra la Direction de ce Service en 2016.

Concernant l'assistance éducative, on peut constater plusieurs tendances communes. Le motif principal de saisine au titre des «carences éducatives» ne reflète plus objectivement la nature des problématiques rencontrées. En effet les différents Services relèvent une complexification et une dégradation des situations, particulièrement au stade de l'AEMO. Le travail autour de l'adhésion des familles, élément clé de «l'aide sous contrainte» devient de ce fait plus délicat.

C'est aussi l'orientation majoritaire via les services sociaux scolaires qui se confirme. Ceux-ci font prévaloir dans leurs signalements, la souffrance psychologique de l'enfant, en sus de l'échec scolaire ou des problématiques de comportement. Ces souffrances tendent à devenir le premier motif de saisine.

Mais au-delà de ces points de convergences les Services ont eu affaire cette année, à des dynamiques spécifiques selon les secteurs, qui ont nécessité des adaptations différentes.

A Paris, en réponse aux préconisations du nouveau «Schéma départemental au service des enfants et des familles», mais aussi pour penser une nouvelle organisation du Service dans un contexte de baisse de l'activité AEMO, il s'est imposé de retrouver un budget à l'équilibre.

A alors été procédé, notamment, à un ajustement de la masse salariale et un redécoupage des territoires de chaque pôle.

Sans cesser d'être une inquiétude,

ce contexte récurrent montre une légère amélioration puisque le turnover négatif a cessé de s'amplifier. Il est de 40 au lieu de 142 en 2014. Ce paramètre est à rapprocher d'une reprise d'activité constatée sur certains arrondissements.

Ces difficultés contextuelles n'ont pas entravé la réalisation d'actions adaptées aux évolutions du public accompagné. Ainsi pour n'en citer que deux, j'évoquerai dans un premier temps «l'Accueil parents-enfants», lié au constat d'une évolution du nombre d'enfants de moins de 6 ans suivis sur le pôle Morard. En septembre 2015, 88 enfants étaient concernés, soit 22% des mesures du pôle.

Dans une même logique adaptative, « lePASS », Parcours d'Accueil et d'Accompagnement Soutenu est né au pôle Flandre de la nécessité de faire évoluer les mesures de milieu ouvert. Le Service a voulu se doter d'un outil complémentaire permettant des interventions plus soutenues et plus diversifiées au bénéfice d'adolescents en grande difficulté.

Ce dispositif a pour objectif de leur offrir un accompagnement éducatif personnalisé, par le biais d'actions individuelles et collectives venant en complémentarité du travail familial mené par le référent de l'AEMO.

L'activité d'AED, portée par le Service de Prévention et Protection de l'Enfance de Paris (SPPE), accuse pour sa part une baisse d'activité variable selon les arrondissements. Les grandes disparités selon les secteurs ont impliqué des propositions de redéploiement de l'activité des secteurs en sous activité vers ceux en tension.

Est aussi constatée, une augmentation du turn over des mesures, qui est à rapprocher des effets de la loi de 2007. La priorité donnée aux mesures administratives, implique pour plus de 52,6% des cas, le déclenchement très rapide d'une Information Préoccupante (IP).

L'évolution de l'activité la plus sensible reste toutefois celle du «Mandat individuel d'évaluation», passant de 14 486 journées en 2007 à presque 27 000 journées réalisées en 2015, soit une augmentation de 86% en moins de dix ans.

Globalement, l'année 2015 est marquée, pour l'AED de Paris, par une baisse de l'activité facturable alors que le travail des professionnels reste très soutenu.

A l'inverse le SSE des Hauts-de-Seine, Service Social à l'Enfance, voit son activité dépasser le contrat engagé.

Ce dépassement correspond à une forte augmentation de l'AED non compensée par une baisse de l'AEMO.

Cet accroissement des mesures d'AED est particulièrement significatif sur le nouveau pôle de Clamart



ouvert cette année mais s'explique, pour l'ensemble des territoires couverts, par l'implantation de l'activité mixte AED/AEMO. La régulation de cette nouvelle activité mixte, nécessitera des ajustements pour conforter le positionnement des travailleurs sociaux.

L'arrivée de M. Stuart Harrisson au poste de Directeur nous assurera d'une dynamique institutionnelle renforcée.

En Essonne, le SSE a pu juguler son surcroît d'activité notamment grâce à l'effort prévu et consenti par le Conseil Départemental. En effet, en 2015, le Conseil Départemental a tenté de mettre un terme définitif aux listes d'attente.

A ce titre une enveloppe a été accordée pour la création de dix postes sur l'ensemble des services du territoire essonnien. C'est alors 4 postes éducatifs, 2 CDD et 2 CDI qui ont pu être accordés au SSE pour son activité d'AEMO.

Force est de constater, et l'on peut s'en réjouir, qu'en 2015 la problématique soit endiguée.

Le Service a poursuivi ses efforts vers l'amélioration de la qualité. Après avoir revu, en 2014, le DIPEC et le projet personnalisé pour l'enfant, l'année 2015 a été consacrée à la réflexion et à l'amélioration du dossier pour l'enfant.

A contrario, sur le territoire du Val-de-Marne, la situation récurrente de la liste d'attente se maintient.

Le nombre de mesures différées a été en nette augmentation en 2015 puisqu'en moyenne sur l'année, 166 mineurs étaient en attente contre 102 en 2014. A mettre en lien avec ce chiffre, la prise en charge rapide, voire sans délai, de certains mineurs, eu égard à l'urgence caractérisée de la situation.

Bien évidemment cela n'est pas sans incidences sur les autres prises en charge, rallongeant d'autant plus l'attente.

Toutefois, comparativement à 2014, les mesures non exercées sont en baisse, ce qui peut paraître paradoxal face à la forte augmentation



des différés.

Cette année 2015, aura vu le départ à la retraite de Monsieur VERNADAT, Directeur du SSE 94 depuis de nombreuses années, auquel succédera Madame CUADROS.

Le contrat d'activité de la réparation pénale sur l'année 2015 aura pu, quant à lui, être pleinement réalisé grâce aux travaux de présentation de la mesure entre la Chef de service et les Magistrats du Parquet.

Notons un certain nombre de jeunes pour lesquels une mesure de réparation est ordonnée alors qu'ils ont déjà commis plusieurs délits et même déjà bénéficié de mesures diverses. Il semble alors au travers de ces situations que la mesure de réparation se montre souvent moins appropriée. Il faudra en tenir compte et porter ces constats aux magistrats concernés.

La problématique des listes d'attente apparaît comme une véritable préoccupation structurelle pour l'activité MJIE, Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative.

Ainsi en Essonne, l'ordonnancement est excédentaire à l'habilitation depuis l'instauration de la MJIE. Le nombre moyen de MJIE en attente a été de 135 pour l'année 2015. A titre expérimental, avec l'accord de la juridiction et de la DRPJ, nous avons transmis 10 MJIE aux STEMO essonnien.

Il en va de même dans les Hauts-de-Seine où le phénomène a été accentué par une carence en personnel et des difficultés de recrutement.

Toutefois les MJIE ont pu être prises en charge dans un délai d'un mois pour 58% d'entre elles. Comparativement à 2014, on constate que les mesures d'une durée inférieure à 4 mois ont considérablement aug-

menté, passant de 5% à 25% entre 2014 et 2015. Cela a une incidence forte sur l'organisation du Service. Ce raccourcissement des mesures serait une conséquence logique de la circulaire de mars 2015 et le Service aura à s'adapter éventuellement à cette modularité de manière durable. Les attentes exprimées par la Direction territoriale vont dans ce sens, avec le souci de faire lever sur les délais d'attente par la réponse en flux plus tendu.

Cette situation se retrouve dans le Val-de-Marne, avec un transfert de mesures envisagé mais qui n'a pu aboutir pour le moment. Pour autant, sur les 502 mesures attribuées en 2015, 50% ont pu être mises en oeuvre en moins d'un mois et demi, et 93% en moins de 3 mois.

Enfin on pourra noter le rôle de levier que constitue ce type de mesures puisqu'à Paris, dans 65% des cas, nous proposons aux magistrats une orientation vers une AEMO et 15% de placements ou maintien de placement. Nos investigations confirment donc la situation particulièrement préoccupante des mineurs concernés et le bien-fondé du cadre judiciaire.

Nombre d'expérimentations, d'innovations et de travaux de recherche ont encore été menés cette année.

Sans pouvoir décrire l'ensemble de ces actions, je citerai :

La participation du SSE 91, à la demande de l'ANESM, à l'élaboration de la recommandation de bonnes pratiques professionnelles : « Prendre en compte la santé des mineurs et jeunes majeurs dans le cadre des Établissements et Services de la protection de l'enfance mettant en œuvre des mesures éducatives ».

Mais aussi les formations collectives du SSE 92 dont la formation phare de 2015, autour de la thématique de « l'aide contrainte ».

Concernant l'expression de nos usagers, le nouveau « groupe d'expression » du Service de Prévention et Protection de l'Enfance de Paris (SPPE), aura permis de riches temps d'échanges avec les parents, permettant ainsi aux familles de nous signifier très majoritairement leur satisfaction, mais aussi parfois de pointer certaines de nos limites.

Cette année le SSE 91 a diversifié son mode de recueil des avis des usagers, par une enquête auprès des familles des 976 enfants pris en charge dans le cadre d'une mesure d'AEMO, répondant en cela aux recommandations de l'ANESM.

Dans le même sens, nous pouvons citer le « groupe de parole pour les parents d'adolescents », mis en place par le SEPPE en réponse à la spécificité des besoins de ces parents face aux profonds réaménagements internes et externes que ces jeunes traversent.

Par ailleurs, l'unique Matinée de Rencontres Cliniques - les événements survenus à Paris en novembre n'ayant pas permis d'en organiser une seconde - autour du thème: « A l'écoute des familles contemporaines - Crise dans la parentalité et/ou dans la conjugalité ? » aura réuni 160 professionnels.

Ce sont aussi divers ateliers, sorties éducatives et animations qui ont ponctué comme chaque année la vie des Services. Je pense à l'atelier « graines d'écrivains » sur le pôle AEMO d'Hauteville, ainsi qu'aux sorties éducatives du SSE 94, qui ont pu être maintenues malgré le contexte des attentats et du « Plan Vigipirate ».

Dans une dimension plus prospective, le projet innovant de « Maison maternelle », porté par Madame Kaci a été communiqué à Madame Versini. De même, plusieurs Cadres dirigeants des Services de la CAF ont été rencontrés et adhèrent au projet, laissant envisager une réalisation concrète de ce dispositif à destination des maternités adolescentes.

Le CESAQ, Comité d'Évaluation et de Suivi de l'Amélioration de la Qualité, instauré en 2015 au sein du SSE 92, sous l'égide de la Direction générale, a poursuivi son action sur quatre axes de développement :

- faire vivre le droit d'expression des usagers dans le Service,
- harmoniser les pratiques concernant le dossier de l'utilisateur,
- développer et améliorer la qualité des relations partenariales,
- harmoniser les pratiques en termes d'évaluation pluridisciplinaire.

Les Établissements médico-sociaux ne sont pas en reste concernant les innovations.

Sur l'ITEP/CAFS « Les Fougères » une modification d'agrément intervenue en mai 2015, et effective en septembre 2015, a permis l'aboutissement d'un travail mené depuis deux ans avec les équipes quant à la mise en place d'ateliers de jour à destination, notamment, des jeunes filles et enfants du CAFS déscolarisés ou scolarisés à temps partiel.

L'appartement de type F5 fonctionne depuis fin mai 2015 comme l'espace dévolu à ces ateliers de jour. Cela a permis de renforcer le taux d'encadrement en journée et en soirée, et aussi de prendre en compte la diminution de demande en hébergement au profit d'accueils de jour. La Direction a su repositionner son offre pour répondre à cette évolution.

Il est à noter que la société des 3F, propriétaire de cet appartement, nous informe de sa mise en vente en 2016. Cela accélère à point nommé la nécessité d'entrer dans un projet patrimonial qui permettra des condi-

tions d'accueil adaptées aux jeunes reçues, ce qui n'est pas le cas à ce jour, en termes de places et d'emplois des lieux.

Le Projet d'Établissement dans son ensemble, participe à l'effectivité du dispositif, avec en 2015, un renforcement des actions mutualisées entre CAFS/ITEP: Sont ainsi mis en commun, un groupe de paroles pour l'ensemble des familles, le Conseil de Vie Sociale et le travail d'une Psychologue à temps plein.

Concernant l'ITEP « Le Petit Sénart » de Tigery, je commencerai par rappeler que l'Établissement a su maintenir le cap au cours d'une année marquée par le départ de sa Directrice. Monsieur Quillet, Directeur adjoint, a été nommé Directeur en 2016. En fin d'année, une nouvelle Chef comptable a pris ses fonctions, venant ainsi renforcer la direction dans le domaine du suivi budgétaire et comptable de l'Établissement.

Par ailleurs, deux nouveaux Chefs de Service ont intégré l'équipe de Direction. Depuis ces cinq dernières années cette équipe, qui comprend



sept membres, s'est renouvelée de manière significative avec 6 départs et arrivées.

La réalisation d'un audit volontaire suite à l'évaluation externe de l'Établissement apportera, sans nul doute, un éclairage utile à l'aune de la réécriture du Projet d'Établissement en 2016. Ce projet sera un outil précieux afin de permettre aux enfants de recevoir les soins appropriés à leurs souffrances, et aux professionnels de réaliser leur activité dans les meilleures conditions.

Enfin, comme chaque année, des manifestations sont venues rythmer la vie de l'Établissement. Ainsi pour n'en ci-

2015 aura aussi été marquée par l'engagement de la mise en conformité à l'ordonnance de 2014, « relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public », et par la finalisation des travaux d'extension du pavillon de Brunoy, réalisés afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des jeunes filles.

ter qu'une, la « journée sportive » aura permis aux parents, à leurs enfants et aux professionnels de se réunir autour d'un moment de partage et de jeux.

La mise en dispositif de l'ITEP et du SESSAD, facilitera les relais nécessaires à la mise en oeuvre et à la Direction commune de ces deux entités. Nul doute que le passage en CPOM, Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, annoncé pour 2018, permettra une collaboration et une coordination plus efficaces des deux Établissements.

S'appuyant sur les recommandations de l'ANESM, pour mettre en place tout projet personnalisé d'accompagnement, dans le respect du droit à un accompagnement adapté, évolutif, ouvert et singulier, le SESSAD a accompagné, sur ces deux pôles confondus, 73 enfants en 2015. Il aura aussi pu rencontrer 29 nouvelles familles ayant reçu une notification de la MDPH, pour un total de 5108 interventions sur l'année.

Le développement d'un partenariat étroit avec les écoles, les réseaux médico-sociaux, culturels et sportifs reste, cette année encore, une priorité. Service de proximité, le SESSAD se veut partie intégrante du tissu social local afin que la cohérence des réponses permette à l'enfant de rester dans son environnement familial, social et scolaire. En 2015, le SESSAD d'Épinay a travaillé en lien avec plus de 20 écoles différentes, celui d'Évry avec 24 écoles.

Comment ne pas citer l'activité intense menée par nos 4 Services d'Investigation Educative (SIE) de Paris, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, et du Val-de-Marne, qui parviennent à exercer des MJIE et répondre aux demandes toujours croissantes des Juges des Enfants, en dépit d'un cadre normatif assez contraignant.

Dans ce contexte, le dialogue engagé avec la DIRPJJ doit permettre l'amélioration des conditions d'exercice de cette mission, afin de renforcer la forte mobilisation de nos professionnels.

Pour finir cet énoncé forcément énumératif, j'aborderai la situation de nos CMPP, Centres Médico-psycho-pédagogiques.

3459 actes ont été effectués au CMPP « Pichon-Rivière » en 2015. On peut se féliciter que le Service puisse offrir une réponse rapide aux demandes de prise en charge, puisque le délai moyen d'attente pour un entretien, est de 2,5 mois, ce qui est tout à fait raisonnable.

Les écoles sont les structures qui adressent le plus d'enfants pour les raisons que nous avons déjà soulignées. Cependant nous constatons cette année, une augmentation surprenante des « accès direct », soit 22% en 2015 contre 15% en 2014



La prise en charge des enfants au CMPP implique un travail étroit avec les partenaires concernés par les difficultés rencontrées par les enfants. Ces rencontres et synthèses communes mobilisent une grande énergie, beaucoup de temps, et font partie intégrante du travail clinique. Il en va de même pour les actes de l'assistante sociale.

Le Service déplore que cette activité ne soit pas valorisée en termes d'actes facturables.

Une démarche qualité est projetée via l'étude de la mise en place du dossier médicalisé, et plus largement par l'intermédiaire de la rédaction du Projet d'Établissement auxquels s'ajoute un fort travail de recherche porté par le Docteur Ouvry, en partenariat avec des universités et laboratoires de recherche.

L'articulation des différentes structures de l'Association pour la prise en charge des enfants en désarroi scolaire est un axe de réflexion du CMPP. Elle a pour projet de suivre des enfants aux compétences scolaires maintenues et, en dehors de tout trouble psychiatrique, qui mettent les écoles maternelles ou primaires en grandes difficultés.

Ce mode d'intervention pluriel et articulé est, en effet, particulièrement propice à l'élaboration de réponses efficaces, car complémentaires, auprès de ces enfants présentant des situations psycho-sociales complexes. C'est dans cette perspective que des contacts avec le Rectorat de Paris, la Maire de Paris, l'ARS et la PJJ sont en cours.

Autre réflexion au sein du CMPP, la problématique dite « trans », pour transgenres et transsexuels.

En effet de nombreuses questions se posent concernant ces souffrances de plus en plus exprimées et pouvant conduire jusqu'à des prescriptions de suspension des processus physiologiques pubertaires.

Outre les questions cliniques et thérapeutiques que soulèvent de telles situations, se trouvent des questions théoriques à même de maintenir et de développer au sein de l'équipe soignante du CMPP, une réflexion sur la « modernité » et les nouveaux modes d'expression des souffrances psychiques.

Ce travail de recherche et d'innovation se décline sur le CMPP de Corbeil-Essonnes, avec à titre d'exemple, la mise en place d'un « espace d'accueil des patients en situation transculturelle » adapté aux soins de ces jeunes patients.

Cela reflète la volonté de l'équipe de travailler à l'amélioration des conditions de soin au CMPP, dont la principale difficulté réside toutefois dans la liste d'attente avec un délai moyen d'intervention de 17 mois, lié au contexte sociodémographique de la zone.

En effet entre 2010 et 2014, la population de Corbeil-Essonnes s'est non seulement accrue de plus de 10% mais encore y dénombre-t-on un pourcentage deux fois plus important de familles nombreuses ou monoparentales que sur l'ensemble du territoire national.

A ce constat s'ajoute un contexte médico-social très particulier puisque le nombre de premières demandes traitées par la MDPH a augmenté de 70% entre 2010 et 2014.

Le nombre de places dans les établissements médico-sociaux du secteur de Corbeil ne progressant guère, on peut penser que la presque totalité de ce cette augmentation concerne des enfants scolarisés en milieu ordinaire.

Le CMPP doit donc faire face à une évolution massive de la demande qui passera assurément par une augmentation des moyens et donc un agrandissement des locaux actuellement très limités.

L'équipe conserve toutefois l'énergie pour élaborer de nouveaux projets et s'atteler à la rédaction de son prochain Projet d'Établissement.

L'Éducation nationale n'a pas toujours les ressources pour accueillir comme elle y est conviée tous les enfants qui présentent des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement. Ainsi les CMPP sont-ils bien souvent le relai de l'inadéquation de l'offre en structures face aux besoins des enfants.

Ce constat est particulièrement criant sur le CMPP du Val d'Yerres qui est de plus en plus sollicité pour soutenir la scolarité en milieu ordinaire.

Il faut ajouter que le secteur de la pé-

dopsychiatrie est particulièrement démuné en Essonne, notamment dans le secteur où se situe le CMPP.

Ce dernier a toutefois vu cette année la fin de la rénovation des locaux d'accueil, et l'arrivée de sa nouvelle Directrice médicale, le docteur Martine Carpentier, médecin psychiatre, confortant ainsi son organisation.

Enfin, acteur actif de la réflexion, le Service a souhaité prendre part aux manifestations qui ont eu lieu pendant les « Semaines Internationales de la Santé Mentale » dont le thème était « Être adolescent aujourd'hui ».

Deux ateliers ont alors été organisés à destination des patients pré-adolescents ou adolescents.

Par ailleurs, une conférence-débat s'est tenue dans les locaux. Elle a été l'occasion d'accueillir des partenaires désireux de mieux comprendre l'articulation des soins psychologiques avec les approches éducatives.

L'équipe du Pôle Ressources a maintenu ses missions auprès des travailleurs sociaux des équipes de Paris pour plus d'information et une meilleure orientation à destination des enfants, des adolescents et de leurs familles, avec comme objectif l'intérêt de l'enfant et le soutien aux familles sous différentes formes :

Le Centre de Documentation assure une veille constante sur l'information, pour accompagner les projets des salariés et ceux de l'institution.

Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), accompagne les jeunes vers une orientation réfléchie et choisie en vue d'une future insertion. Le CIO est toujours largement sollicité, ainsi en 2015, 124 jeunes furent reçus pour 110 en 2014. Cette sollicitation indique combien l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle sont des points clefs dans l'accompagnement éducatif des jeunes suivis par l'Association.

Enfin, permettant d'affiner les projets d'orientations des enfants accompagnés par le SSE, le Service des Établissements d'Accueil a rempli son rôle d'accompagnement des travail-

leurs sociaux, par la mise à jour d'une base de données informatiques et d'une documentation globale sur les établissements d'accueil.

Il a aussi contribué à diffuser l'information sur les dispositifs d'aide, d'accès aux droits, et de réglementation dans le cadre de la protection de l'enfance, notamment autour des placements.

En cette fin de bilan, j'insisterai sur les actions significatives portées par la Direction Générale, s'agissant notamment des professionnels et des conditions de sécurité dans l'exercice de leurs interventions.

Les entretiens individuels de formation ont globalement suscité satisfaction de la part de nos salariés, et l'analyse des pratiques, qui connaît un essor bien normal, permet aux professionnels d'exprimer régulièrement leurs préoccupations.

En terme de prospective pour 2016, et compte tenu de l'excellent résultat du CIO de Paris, pourquoi ne pas envisager d'en doter chaque SSE à l'avenir ?

Le renouvellement du parc informatique, ainsi que la poursuite de l'étude patrimoniale et le déménagement du SESSAD d'Épinay font partie de nos priorités.

Nous verrons par ailleurs la nomination d'un conseiller technique, Médecin Psychiatre dans l'Association, Monsieur Cosseron.

Enfin l'élaboration du Projet Associatif doit pouvoir refonder les bases d'un projet collectif pour les 5 ans à venir.

Jean-Étienne LIOTARD
Directeur Général



Table ronde



PROGRAMME

Table Ronde de l'association Olga Spitzer du 21 juin 2016 Au CEDIAS- Musée social

Protection de l'enfance – Loi du 14 mars 2016 : Les avancées en matière de parcours et protection de l'enfant

Ouverture et présentation de la table ronde

Monsieur Jean-Etienne LIOTARD, *Directeur Général de
l'association Olga Spitzer*

Présentation de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

Madame Léonor SAUVAGE, *Conseillère protection de l'enfance,
De la Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes*

En quoi le nouveau schéma parisien de la prévention et de la protection de l'enfance s'inscrit dans la perspective de la loi du 14 mars 2016

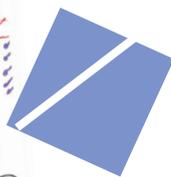
Madame Nawel OUMER, *Conseillère de Paris, Déléguée à la
petite enfance et à la protection de l'enfance, Mairie de Paris*

Les évolutions législatives et la place des départements

Madame Michèle CREOFF, *Directrice Générale adjointe du pôle
Enfance et Famille du Conseil départemental du Val-de-Marne*

Quelle place et quel rôle pour le juge judiciaire dans la réforme de la protection de l'enfance du 14 mars 2016

Monsieur Bernard AZEMA, *Magistrat honoraire*



Rapport Ressources Humaines 2015

L'Association Olga SPITZER est en constante adaptation pour faire face aux défis de notre environnement professionnel et satisfaire aux besoins exprimés par ses usagers.

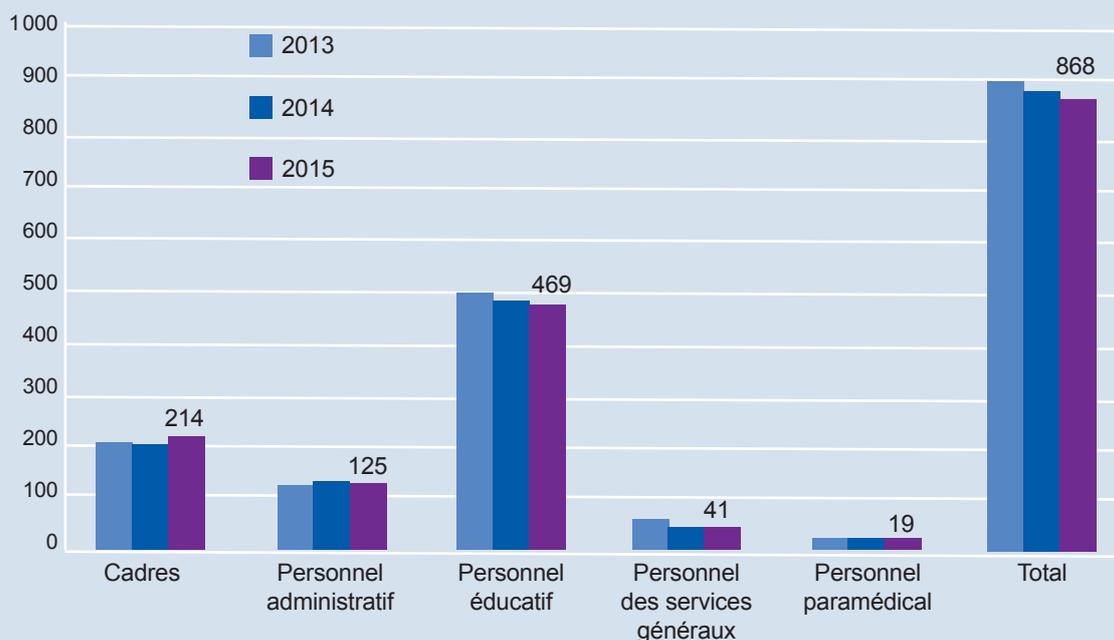
Dans cet élan, notre Association fait appel à une grande variété de métiers et de compétences.

L'effectif de l'Association Olga SPITZER est de 868 salariés au 31/12/2015.



EFFECTIF PHYSIQUE

| EFFECTIF PHYSIQUE | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------------------------|------------|------------|------------|
| Cadres | 216 | 208 | 214 |
| Personnel administratif | 121 | 127 | 125 |
| Personnel éducatif | 491 | 481 | 469 |
| Personnel des services généraux | 49 | 44 | 41 |
| Personnel paramédical | 18 | 19 | 19 |
| TOTAL | 895 | 879 | 868 |

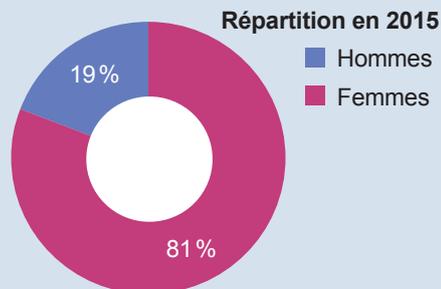


► Les femmes représentent 81,45% des effectifs contre 18,55% pour les hommes. Cette structuration est une tendance lourde de notre secteur d'activité.

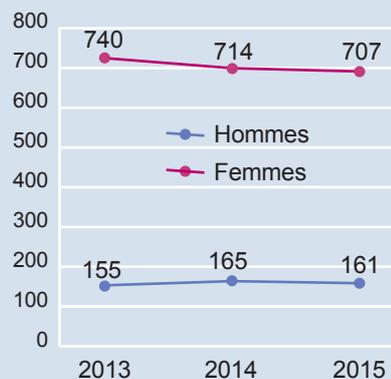


RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR GENRE

| Genre | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------|------------|------------|------------|
| Hommes | 155 | 165 | 161 |
| Femmes | 722 | 714 | 707 |
| TOTAL | 877 | 879 | 868 |



| RÉPARTITION PAR GENRE | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|---------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | H | F | H | F | H | F |
| Cadres | 56 | 160 | 58 | 150 | 60 | 154 |
| Personnel administratif | 8 | 113 | 8 | 119 | 9 | 116 |
| Personnel éducatif | 72 | 401 | 80 | 401 | 73 | 396 |
| Personnel des services généraux | 17 | 32 | 17 | 27 | 17 | 24 |
| Personnel paramédical | 2 | 16 | 2 | 17 | 2 | 17 |
| TOTAL | 155 | 740 | 165 | 714 | 161 | 707 |



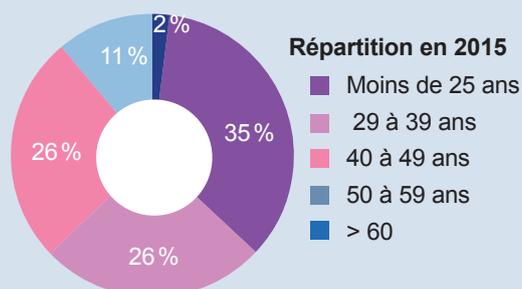
► L'âge moyen des salariés de notre Association s'établit à 44 ans contre 44 ans et 10 mois en 2014 et 45 ans 6 mois en 2013. Ce rajeunissement est principalement le résultat de plusieurs départs en retraite en 2015.

L'Association compte :

- 10,60% des salariés ont plus de 60 ans
- 26,38% des salariés ont entre 50 et 60 ans
- 25,92% des salariés ont entre 40 et 49 ans
- 34,91% des salariés ont entre 25 et 39 ans
- Et seulement 2,19% des salariés ont moins de 25 ans.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR GENRE

| ÂGE | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------|------------|------------|------------|
| Moins de 25 ans | 22 | 18 | 19 |
| 29 à 39 ans | 306 | 305 | 303 |
| 40 à 49 ans | 215 | 215 | 225 |
| 50 à 59 ans | 284 | 264 | 229 |
| > 60 | 68 | 77 | 92 |
| TOTAL | 895 | 879 | 868 |



► L'ancienneté moyenne est de 9 ans 1 mois, contre 9 ans 7 mois en 2014. Cette variation est due essentiellement aux départs en retraite de plusieurs seniors en 2015.

► Les embauches en CDI en 2015 représentent 70 salariés contre 61 personnes en 2014, soit une variation positive de 9 unités.

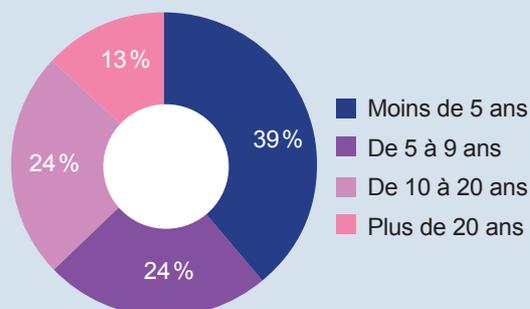
► Les chiffres des embauches en CDD sont largement en baisse, 108

personnes en 2015 contre 459 salariés en 2014. Cette variation s'explique par une meilleure application de la législation du travail en matière d'embauche des vacataires utilisés par l'ITEP TIGERY.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR ANCIENNETÉ

| ANCIENNETÉ | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------|------------|------------|------------|
| Moins de 5 ans | 319 | 339 | 334 |
| De 5 à 9 ans | 189 | 196 | 207 |
| De 10 à 20 ans | 235 | 222 | 212 |
| Plus de 20 ans | 152 | 122 | 115 |
| TOTAL | 895 | 879 | 868 |

Ancienneté moyenne 2015 : 9 ans et 1 mois



La politique des ressources humaines de l'Association Olga SPITZER en 2015 a été marquée par plusieurs réalisations :

1. FIN DES OPÉRATIONS DE CENTRALISATION DE LA PAIE

Le projet de centralisation de la paie commencé en 2013 a pris fin en 2015 avec l'intégration de la paie de l'ITEP TIGERY du « Petit Sénart » depuis le 1^{er} janvier 2015.

Ainsi, l'Association a pu mener en interne et sans encombre l'intégralité de ce lourd processus de centralisation de la paie de ses 18 Établissements et Services.

2. POURSUITE DE LA RÉFLEXION SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le nouvel environnement tant intérieur (pyramide des âges, organisation du travail...) qu'extérieur (contraintes budgétaires, évolution des réglementations, attentes des usagers...) oblige notre Association à intégrer la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail comme un facteur important dans notre système de gestion des ressources humaines.

Dans ce cadre, il convient d'instaurer une réelle démarche de prévention des

risques professionnels qui doit s'appuyer sur des principes simples, clairement définis et portés à la connaissance de tous les professionnels.

C'est à ce travail que s'attèle la Commission des Risques Professionnels de l'Association Olga SPITZER. Un vaste chantier d'identification des événements indésirables a été lancé en fin d'année 2015. Ce recueil devra déboucher à la constitution d'une cartographie des risques identifiés par nos professionnels dans l'exercice de leurs missions au sein de nos Établissements et Services.

La mise en place par l'Association d'une telle démarche de prévention répond à différents enjeux :

- Un enjeu organisationnel : réduire l'absentéisme et éviter la surcharge de travail des professionnels présents ;
- Un enjeu managérial : par cette politique, l'Association entend responsabiliser et sensibiliser les professionnels en restaurant un climat de confiance propice à une prestation de qualité rendue aux usagers ;
- Un enjeu humain : il est primordial de préserver la santé physique et mentale et assurer la sécurité des professionnels pendant l'exécution de leurs missions au sein de notre Association.

L'Association s'appuiera sur le résultat de ce travail d'identification des

risques professionnels pour définir son plan d'action en la matière sur les 3 prochaines années.

3. MISE EN ŒUVRE DES ENTRETIENS DE FORMATION

Dispositif essentiel de la réforme de la formation professionnelle, l'entretien professionnel est obligatoire depuis le 7 mars 2014. L'application de cette disposition de la loi dans nos Établissements et Services a abouti à la réalisation de 396 entretiens professionnels au niveau de l'Association, soit un taux de couverture de plus d'un salarié sur deux concernés par cette mesure. Ces entretiens ont permis à l'Association de rassembler les informations sur les souhaits et possibilités de formation des salariés en fonction des besoins de nos Établissements et Services, ainsi que sur leurs projets professionnels.

Par ailleurs, l'Association entend mettre en place des démarches et outils spécifiques permettant de donner de la visibilité sur les enjeux, les possibilités offertes sur l'ensemble des dispositifs de GPEC afin d'aider :

- Chaque professionnel à se projeter, à réfléchir à son évolution professionnelle
- Chaque directeur d'Établissement ou Service à mieux conseiller et orienter ses collaborateurs.

Ce recensement doit conduire (à

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Dépenses pour la formation professionnelle continue

| DÉPENSES | 2015 |
|---------------------------------------------------------------|---------------|
| Total des dépenses pour la formation professionnelle continue | 490 659 euros |

Salariés ayant bénéficié d'entretiens individuels de formation

| | 2015 |
|-------------------------|------------|
| Cadres | 71 |
| Personnel administratif | 66 |
| Personnel éducatif | 228 |
| Personnel paramédical | 31 |
| TOTAL | 396 |

Salariés en formation professionnelle continue

| NOMBRE DE SALARIÉS | 2015 |
|----------------------------------------------------------------|------|
| Hommes | 19 |
| Femmes | 229 |
| Nombre total de salariés en formation professionnelle continue | 329 |

Heures de formations professionnelle continue

| HEURES | 2015 |
|-------------------------------------------------------------|------|
| Nombre total d'heures de formation professionnelle continue | 3076 |

terme) à l'élaboration du plan de formation annuel de chaque Établissement et Service et au-delà, déboucher d'ici à 3 ans à un plan de formation associatif.

Ce plan de formation associatif devra être triennal et regroupera l'ensemble des formations organisées à l'initiative de l'employeur ainsi que celles organisées dans le cadre de tout autre dispositif (CPF, Période de professionnalisation...).

4. FORMALISATION ET ACCENTUATION LA MOBILITÉ INTERNE

La politique de formation est un levier de développement des compétences. Savoir conjuguer réponse aux besoins de formation liés à l'activité et soutien aux projets individuels est un enjeu important pour notre Association.

L'Association entend mieux gérer ces nouvelles compétences en incitant à la mobilité interne tant fonctionnelle que géographique grâce à la multiplicité des implantations des Établissements et Services de l'Association Olga SPITZER.

Ainsi, nous redynamiserons nos équipes tout en jetant les bases d'une fidélisation accrue de nos professionnels et en luttant contre l'usure professionnelle.

5. MISE EN PLACE DES PROCÉDURES

La structuration des services RH et la centralisation du traitement des données sociales doivent être accompagnées de l'établissement de règles et procédures qui vont faciliter et sécuriser le fonctionnement de notre Association.

Dans ce cadre, la direction des ressources humaines a continué à déployer les procédures suivantes en 2015 :

- Traitement des CET (compte épargne temps)
- Suivi du temps de travail des cadres

6. RENCONTRES RH DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

2015 a été aussi l'année du déploiement de la direction des ressources humaines dans tous les sites de l'Association pour animer des réunions avec l'ensemble des salariés sur la politique RH et les outils déployés en la matière.

De même, la mise en œuvre de la loi sur la mutuelle obligatoire a été l'occasion d'une nouvelle phase de rencontres dans tous les sites de l'Association afin d'expliquer aux professionnels la politique de l'Association en la matière.

7. RELATIONS SOCIALES

Enfin, le dialogue social a été riche et innovant tant au niveau de l'Association qu'à l'échelle de ses Établissements et Services avec la signature de plusieurs accords :

- Accord sur la journée de solidarité, signé par les deux syndicats représentatifs au niveau associatif ;
- Accord sur les Négociations Annuelles Obligatoires 2015 ;
- Accord sur la base de données économiques et sociales, signé dans le cadre de la modernisation du dialogue social. Le déploiement de cet accord permettra de donner un accès

à toutes les informations de nature économiques et sociales, en support à la consultation sur les orientations stratégiques de l'Association et leurs conséquences sur l'emploi.

La concertation avec les partenaires sociaux s'est également déclinée dans le champ d'intervention du Comité central d'Entreprise (CCE) ainsi qu'au sein des instances représentatives locales (CE, DP, CHSCT).

8. BILAN D'ACTIVITÉ LOGEO 2015

Contribution associative : 101907 €
Nombre de cartes distribuées : 1294
Nombre de comptes Internet créés : 102

► Bilan aides à la personne : location

- 29 demandes en cours au 31/12/2015
- 58 propositions de logement effectuées
- 6 familles logées = 74 000 €
- 1 avance Loca-Pass débloquée pour un montant de 317 €

► Bilan aides à la personne : Accession & Travaux

- 2 RV Crédicil – Étude de financement
- 4 prêts accession acquisition et travaux débloqués pour un montant de 50 000 €

► Bilan aides à la personne : Mobilité

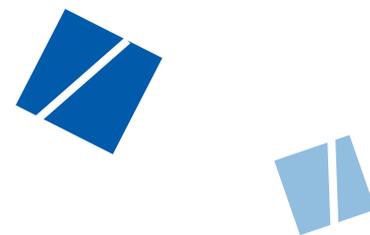
- Aucune activité

► Bilan aides à la personne : Mobili-Jeune

- Aucune activité

► Bilan aides à la personne : Conseil Social

- 1 famille accompagnée pour un conseil social



Depuis sa fondation, le 10 juillet 1923, l'Association Olga Spitzer est au coeur de la réflexion et de l'action en faveur des enfants et des adolescents, qu'ils soient en danger dans leur milieu ou perturbés sur le plan psychologique.

L'Association n'a de cesse de veiller à la bonne réinsertion de ces jeunes dans leur famille et dans leur environnement. Comme le précise la Charte qui rappelle nos valeurs, il s'agit de les protéger contre toutes formes de violence, et leur permettre de trouver l'équilibre dont ils ont besoin. Quelles que soient les difficultés rencontrées par la famille, nous recherchons l'adhésion et la participation des parents dans l'accompagnement de leur enfant. Ainsi, l'Association Olga Spitzer a mis en place à Paris et dans la Région parisienne des services et des établissements qui mènent des actions de prévention, de protection, de médiation, tout comme des interventions éducatives et sociales, des suivis et des prises en charge thérapeutiques. L'Association met en œuvre ses missions de protection de l'enfance, qui représentent 70% de son action globale, à travers quatre Services Sociaux de l'Enfance (SSE) implantés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de l'Essonne.

Son action porte aussi sur l'accompagnement d'enfants orientés par la Maison Départementale du Handicap (la MDPH) au sein de deux ITEP, d'un SESSAD, d'un CAFS, et de trois CMPP.

La Protection de l'Enfance

LA PROTECTION ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE L'ENFANT

Concernant le champ de la Protection de l'enfance, les Services Sociaux de l'Enfance sont habilités :

- par le Conseil départemental de leur département d'implantation, pour exercer des mesures de protection administrative de l'enfant : aide éducative à domicile (AED), mandats d'évaluation, actions de prévention globale et spécialisée ;
- conjointement par les Conseils généraux au titre de l'aide sociale à l'enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour exercer

des mesures d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) ;

- par le Ministère de la Justice après instruction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, pour exercer des Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative (MJIE) et de Réparation Pénale (RP).

L'Association gère également un service de Médiation Familiale et soutien à la parentalité (EFM), de Prévention Spécialisée, ainsi qu'un service d'aide psychologique par téléphone ou en accueil dont la mission est la prévention des violences familiales et maltraitements à enfant (Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott).

SERVICE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE PARENTS-ENFANTS DONALD W. WINNICOTT (SEPPE)

Créé en 1984, le Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. WINNICOTT est un service d'aide psychologique, par téléphone et sur place, centré sur les conflits parents/enfants et le soutien à la parentalité.

La mission du service est d'intervenir en amont auprès des parents, des enfants et des adolescents au sein d'un dispositif de soutien à la parentalité et de prévention des violences familiales et maltraitements à enfant.

C'est un lieu de parole où la personne, contrairement aux structures traditionnelles, peut si elle le souhaite, garder l'anonymat.

Le SEPPE s'adresse plus particulièrement aux situations de crise et de violence intrafamiliales et notamment :

- Aux parents cherchant une écoute et un soutien pour aborder leurs questionnements et leurs difficultés avec un enfant.
- Aux parents, aux enfants et aux adolescents aux prises avec des conflits et/ou des violences dans la famille.
- Aux enfants et aux jeunes en détresse dans leur famille.
- Aux grands-parents et aux proches impliqués dans les conflits familiaux.
- Aux professionnels souhaitant échanger à propos d'une situation, avec une équipe de professionnels.

Le SEPPE D.W. Winnicott est un service de première ligne. Il permet à des familles débordées par des conflits ou des violences, de parler avec un psychologue immédiatement par téléphone.

C'est un dispositif unique à Paris où une équipe de sept psychologues met à disposition des familles leur expérience clinique dans les différents champs de l'éducatif, du juridique et de la psychiatrie, pour intervenir à l'interface du social et du psychologique, en offrant un lieu de parole et d'élaboration des conflits.

Dans bien des cas, la possibilité de ce travail psychique et social en amont de toute autre prise en charge représente l'une des conditions primordiales de la réalisation et de l'efficacité des mesures de protection ultérieures.

L'Activité

L'équipe du SEPPE a réalisé, au cours de l'année 2015, 2652 entretiens¹.

Parmi les 2652 entretiens, nous évaluons à environ 1000 le nombre de bénéficiaires.

La baisse du budget alloué au SEPPE

en 2015, a amené à geler 0,52 ETP du poste d'un psychologue parti à la retraite. Ceci a inévitablement eu des conséquences sur l'activité. Ainsi le nombre des entretiens est passé de 3011 en 2014 à 2652 en 2015, soit 899 entretiens par psychologue contre 868 en 2014. L'activité du SEPPE s'est donc maintenue à un niveau important.

Concernant la nature de l'appel, les résultats sont relativement stables par rapport à l'année 2014.

Les demandes d'aide psychologique restent très nettement majoritaires comme ce fut le cas sur l'année 2014.

La proportion des propositions de rendez-vous, bien que stable par rapport à l'exercice 2014, reste très majoritaire. Une vigilance est portée, afin de ne pas paralyser la ligne d'écoute, à adresser dès que possible vers des structures complémentaires.

Cependant la complexité des situations auxquelles le service à affaire oblige fréquemment à prendre le temps nécessaire à l'écoute de la famille.

Les personnes qui font appel au service sont majoritairement des mères (51,89%). Les pères représentent 14,90% des appelants, et les enfants 16,23%. Les autres appels proviennent de l'entourage (3,87%) et de professionnels (13,11%).

La proportion des mères faisant appel à notre service est toujours légèrement variable d'une année sur l'autre. Bien qu'elle continue à être majoritaire, elle a baissé de 8,53% par rapport à l'année 2014, notamment au profit des enfants et de l'augmentation, en 2015,



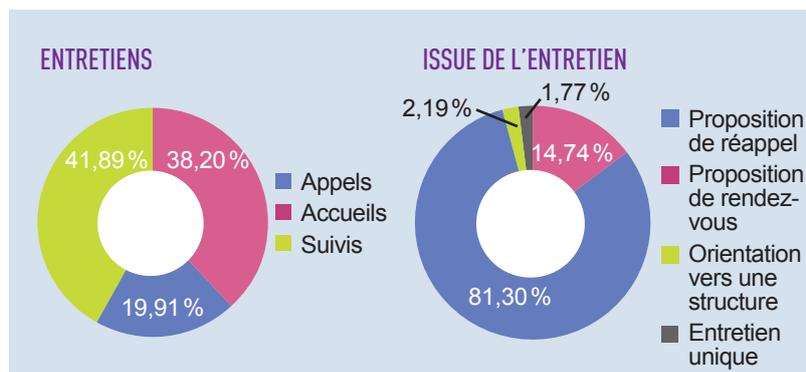
de la part des professionnels. La proportion des enfants, le plus souvent des adolescents, faisant directement appel à notre service qui avait continué de progresser depuis plusieurs années a augmenté de près de 5% en 2015. Concernant les professionnels, il s'agit le plus souvent d'entretiens à propos d'une situation qui nécessite une concertation.

En 2015, 72,74% des appels concernent des enfants de moins de 15 ans (dans une proportion identique à celle de l'année 2014). De même, la proportion des moins de 5 ans est de 20,19%. Ces chiffres confirment notre idée déjà mise en avant en 2014 qu'en matière de prévention nous devons porter une attention toute particulière aux adolescents et aux tout-petits.

Le service est interpellé pour 78,49% des cas pour des motifs de conflits familiaux. Le climat de violence est le second motif avec 14,91% des appels. La violence agie (4,34%) et les abus sexuels (1,13%) présentent un faible pourcentage des appels de l'ensemble des appels.

Les situations de conflits familiaux qui avaient progressé de manière significative en 2013, pour se stabiliser en 2014, ont subi une légère augmentation.

Il faut souligner l'augmentation importante des situations relevant d'un climat de violence et la baisse de celles où la violence est déjà « agie ».



¹ Nous convenons qu'il s'agit d'entretiens d'accueil lorsqu'il n'y a pas eu plus de cinq consultations sur place. Au-delà nous considérons qu'il s'agit d'un suivi dont la durée n'est pas déterminée a priori.

La proportion importante des conflits familiaux et l'augmentation du nombre de parents qui nous sollicitent dans les cas où un climat de violence s'est installé au sein de la famille, mettent en avant les dimensions de soutien à la parentalité et de prévention qui sont au cœur de l'action du Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants D.W. Winnicott.

- Parents ayant besoin d'un soutien à leur fonction parentale? que ce soit des parents qui se questionnent sur l'adéquation des soins qu'ils apportent à leur enfant ou bien à propos des difficultés qui se déploient à l'école, lieu de vie par excellence des enfants et des adolescents? et/ou des parents confrontés à des conflits voire des violences dans la famille.
- Parents eux-mêmes débordés par leur propre violence à l'égard de leur enfant (parfois très jeune).
- Parents confrontés à des conflits violents avec un enfant.
- Parents en conflit, parfois avec des violences, au sein de leur couple, ou qui sont dans des situations de séparation qui peuvent impacter les enfants de manière préoccupante.

La population accueillie au Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott est principalement d'origine parisienne et reste assez hétérogène quant aux origines sociales et économiques. L'anonymat dans un premier temps au moins- et la facilité d'accès, sont des facteurs importants du choix de notre service.

Les résultats concernant le type de prise en charge sont stables par rapport à l'année 2014 et les années antérieures.

La proportion des consultations dans le cadre d'un suivi approche celle des consultations par téléphone.

Nous avons veillé à ce que le nombre des consultations sur place, qui n'a cessé d'augmenter depuis plusieurs années, se stabilise afin de maintenir une bonne disponibilité dans l'écoute téléphonique. De plus, notre service tient à rester très réactif dans la possibilité de proposer un rendez-vous lorsque cela est nécessaire, avec des délais d'attente très raisonnables pour un premier rendez-vous : inférieur à 15 jours, en général.

Concernant la nature de l'entretien, la proportion des demandes d'aide psychologique reste relativement stable depuis plusieurs années et largement majoritaire (85,82%).

En 2015, concernant l'évolution des situations, l'équipe du Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott fait les constatations suivantes :

- Les répercussions psycho-affectives sur les enfants des séparations conflictuelles peuvent être très importantes. Il arrive souvent que les parents ne parviennent pas à protéger leur enfant des répercussions de leur conflit et cela bien au-delà de la période de la séparation.

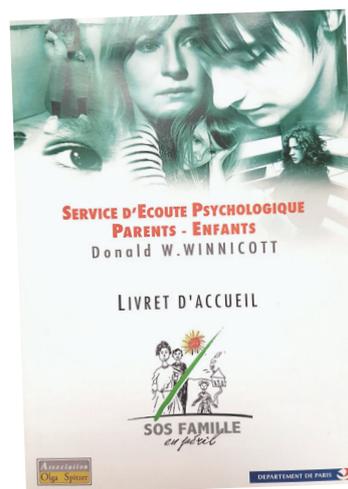
Ainsi un nombre grandissant d'avocats aux affaires familiales face à des situations extrêmement violentes et parfois dans un contexte de grande confusion, n'hésitent pas à nous adresser des parents qui se séparent.

Dans les cas de situations limites avec risque de passage à l'acte, de violence et/ou d'abus sexuels, il nous paraît nécessaire de penser et d'éla-

borer autour des interventions de tiers institutionnels et de la mise en œuvre du travail en réseau.

- Nous avons reçu un nombre important d'adolescents et d'enfants en souffrance dans la famille (parents séparés, familles recomposées, parents isolés...) avec pour les adolescents notamment des risques importants de consommation de drogue, d'alcool, de décrochage scolaire. Ces situations où l'on reçoit des enfants peuvent être, dans certains cas, un préambule à la mise en place de soin. Dans ces situations nous prenons contact avec des services de pédopsychiatrie.
- Nous avons reçu également des situations où de jeunes enfants mettent à l'épreuve les parents dans leur position parentale. Comportements et troubles qui sont parfois les symptômes des difficultés du couple et/ou de la famille.
- Nous sommes fréquemment interpellés par des couples de jeunes parents rencontrant des difficultés liées au processus de parentalisation, par des parents en difficulté avec leurs enfants d'âge primaire, très agités et décrits comme en difficulté d'apprentissage et/ou de comportement à l'école et parfois dans la fratrie, et par des parents migrants en difficulté avec des adolescents ayant des problèmes scolaires et/ou pouvant mettre en péril l'équilibre familial, voire menaçant de développer des comportements violents.

En ce qui concerne les appels téléphoniques, nous recevons toujours un certain nombre de demandes directes de rendez-vous de parents qui se sont saisis eux-mêmes de notre numéro d'appel



« Le SEPPE a un réel rôle de prévention et de coordination. »



ou qui ont été adressés par des professionnels (médecins, assistants sociaux, associations...). Ces demandes se font dans la majorité des cas grâce à l'important travail de communication que nous effectuons régulièrement, et à nos Matinées de Rencontres Cliniques qui réunissent chaque fois environ 180 professionnels parisiens.

A l'issue de plusieurs entretiens individuels ou familiaux, nous repèrerons si la situation relève d'une orientation vers les services de pédopsychiatrie ou de l'Aide Sociale à l'Enfance. Nous accompagnons alors l'enfant, le jeune et leur famille vers les structures adéquates (PMI, AED, AEMO, consultations en CMPP, CMP...).

Les principales actions menées au cours de l'année :

Volonté de créer un groupe de parole pour les parents d'adolescents âgés de 11 à 15 ans

En 2014, dans le cadre de ses missions de soutien à la parentalité et de prévention, le Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants D.W. Winnicott a souhaité proposer un nouveau dispositif destiné aux parents d'enfants âgés de 11 à 15 ans soit la préadolescence qui correspond aux « années collège ».

Les parents rencontrant des difficultés avec leur enfant ou se posant des questions sur tel ou tel aspect de son comportement, auraient ainsi pu être ainsi amenés à évoquer ensemble les difficultés spécifiques qu'ils rencontrent, le « plus librement possible ».

Après une campagne de communication démarrée en septembre 2015 auprès des établissements scolaires et des services d'aide éducative (mailing et rencontres avec les différents professionnels), il n'a pas été possible de démarrer le groupe faute d'un nombre suffisant de demandes de parents.

Des actions sont mises en œuvre auprès des services tels que la Maison des Liens Familiaux qui ouvre ses

portes, le CMPP « Pichon Rivière » et les SSE de l'Association, afin d'ouvrir ce groupe sur l'année 2016.

Matinées de rencontres cliniques

Depuis la fin de l'année 2011, le Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott organise « les Matinées de Rencontres Cliniques ». Ces matinées se tiennent deux fois par an au sein des différentes mairies d'arrondissement. Elles ont pour but de favoriser le travail en réseau et de développer les partenariats entre les différents professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux de Paris.

En 2015, nous n'avons qu'organisé une Matinée de Rencontres Cliniques, les événements survenus à Paris en novembre ne nous ayant pas permis d'en organiser une seconde. Elle a eu pour thème : **À l'écoute des familles contemporaines – Crise dans la « parentalité » et/ou dans la « conjugalité » ?**

Intervention au sein du Lycée Galilée – Paris XIII^{ème}

Dans le cadre d'une réflexion à propos des **actions de prévention** menées par le service en direction des jeunes parisiens, une convention de partenariat pluriannuelle quinquennale a été signée en 2007 avec le lycée professionnel Lazare Ponticelli dans le 13^{ème} arrondissement de Paris et depuis 2012, un nouveau partenariat s'est mis en place avec le lycée professionnel Galilée, également situé dans le 13^{ème} arrondissement de Paris.

Ce nouvel axe de travail a pour visée d'adapter l'intervention à l'évolution des problématiques et notamment des symptômes de souffrance psychique qui se manifestent au sein même de l'établissement scolaire.

Activité au sein du lycée professionnel Galilée en 2015 – Quatrième année d'intervention

Sur 2015, la subvention accordée au lycée professionnel Galilée a été ré-

duite de moitié. Pour autant, l'intervention du psychologue a été maintenue, et ce même si l'action n'a pu démarrer qu'en novembre 2015 du fait de la signature tardive de la convention.

Dans un premier temps l'objectif a été de maintenir la possibilité pour les adolescents de rencontrer le psychologue dans des entretiens individuels et/ou familiaux.

L'atelier de parole pour les « néo-arrivants », en classes de seconde Système Électronique et Numérique, a pu se mettre en place en février 2016.

Communication

Un grand nombre d'actions ont été mise en place afin de faire connaître le service :

- **Interview de la radio « Vivre FM ».**
- Information concernant notre service dans l'Annuaire des Directions des Affaires Sanitaires et Sociales (ADASS), l'Annuaire des Associations de Santé, les Pages Jaunes: encart sur Internet, ainsi que dans le guide de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris.
- **Actions de communication auprès des travailleurs sociaux de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris**, des Centres d'Information et d'Orientation de Paris, des commissariats de Paris, des chefs des Circonscriptions des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance de Paris, des centres maternels de Paris et des agences Pôle Emploi de Paris.
- Rencontres avec les assistantes sociales des hôpitaux de Paris, les Coordinateurs Sociaux Territoriaux de la DASES, les assistantes sociales encadrantes des écoles parisiennes, les dispensaires et centres de santé, les médecines du travail et les centres sociaux de Paris.

Suite à ces démarches, différents partenaires ont répondu favorablement et nous avons présenté les actions et les missions du Service d'Écoute



Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott lors de leur réunion d'équipe, notamment le Service social du Rectorat de Paris, le Service social départemental polyvalent du 18^{ème} en présence des travailleurs sociaux du 18^{ème} et le CRIP de Paris, le Service social scolaire du 18^{ème}, le centre social «Espace 19» dans le 19^{ème}, le Service social du personnel et la médecine du travail de l'hôpital Avicennes.

Parallèlement à cette large campagne de communication, d'autres partenaires nous ont sollicité et nous avons rencontré dans le cadre de notre réunion d'équipe la Mission «Conseil Educatif aux Familles» de l'association OSE, les représentants de «Paris Ado Service», les assistantes sociales

du CHRS Buzenval du 20^{ème}, et les représentants de l'association Enfance et Partage.

Nous participons depuis le début de l'année 2015 au **comité de pilotage** du Relais Info Familles de la mairie du 18^{ème}.

Les partenariats

Nous participons régulièrement au comité de pilotage de la Maison des Adolescents de Paris, coordonné par le Professeur Marie-Rose Moro. Ce comité regroupe des professionnels en charge du soin et de la protection des mineurs de 11 à 18 ans. Ces réunions régulières nous permettent notamment de développer des partenariats de proximité.

PERSPECTIVES 2016

Les actions de prévention mises en place récemment continuent de mobiliser l'équipe du SEPPE, notamment le groupe de parole destiné aux parents des jeunes adolescents et les Matinées de Rencontres Cliniques.

Le SEPPE traverse depuis quatre années une période financière difficile, puisque notre subvention a subi une baisse de 16% depuis l'exercice 2014.

Cependant, au cours de l'exercice 2015, notre action a été intégrée au nouveau schéma de prévention et de protection de l'enfance de Paris.

Deux subventions nous ont été accordées, liant ainsi notre service avec deux nouveaux partenaires: le Bureau des Actions Éducatives (DASES de Paris) et la Mission Familles (Mairie de Paris).

Dans un climat économique qui reste fragile, l'ensemble de nos actions a été maintenu et l'activité reste très soutenue malgré une baisse du nombre d'entretiens en rapport avec le gel du poste de psychologue.

L'équipe du SEPPE travaille actuellement sur la possibilité de mettre en œuvre un projet de recherche sur les familles en collaboration avec le laboratoire d'une université parisienne.

En concertation avec le département et la mairie de Paris, nous prenons contact avec les services de protection de l'enfance des départements d'Île-de-France, afin d'envisager de nouveaux partenariats.

Notre convention avec le département de Paris qui était jusqu'à présent triennale a été ramenée dans ce contexte à une échéance annuelle. Son renouvellement pour l'année 2016 sera donc présenté au département de Paris au cours de l'année 2016.



ESPACE FAMILLE MÉDIATION (EFM)

Espace Famille Médiation offre depuis 15 ans un lieu de médiation familiale pour rétablir un dialogue entre les membres d'une famille en conflit, et maintenir ou renouer des liens familiaux.

EFM est un service conventionné avec les CAF de Paris, de l'Essonne et du Val-De-Marne pour la médiation familiale, ce qui conduit à un engagement du service sur les points suivants :

- Le premier entretien d'information est gratuit.
- Le barème national de participation des familles, déterminé par la CNAF, est appliqué.
- Une attestation sur l'honneur de leurs revenus est demandée aux familles.

C'est aussi un établissement que la Ville de Paris soutient annuellement par le biais d'un conventionnement renouvelé pour ses actions de médiation familiale dans le cadre d'un accompagnement plus large à la parentalité.

La médiation familiale représente environ 90% de l'activité du service, les entretiens d'accompagnement et de soutien à la parentalité se faisant en appui du dispositif de médiation familiale.

L'offre de médiation familiale évolue et s'adapte aux besoins des familles. Notre dispositif actuel intègre plusieurs accès au service et plusieurs modes d'accueil :

- 1) L'information téléphonique.
- 2) L'entretien d'information qui a lieu soit individuellement, soit ensemble réunissant les personnes concernées par le conflit.
- 3) Les séances de médiation familiale qui réunissent les personnes concernées dans les lieux de médiation ou

éventuellement par liaison Skype suivant un protocole élaboré dans le service.

4) Des entretiens individuels d'accompagnement qui peuvent être nécessaires avant, pendant ou après la médiation.

Les entretiens individuels d'accompagnement des personnes complètent l'offre de médiation familiale pour faciliter la mise en place ou la sortie d'une médiation, ou toute autre demande faisant appel à ces compétences spécifiques.

L'équipe

Fin 2015, l'effectif du service se présente ainsi :

- 5 ETP représentant 8 médiateurs familiaux.
- 5 ETP d'assistantes sociales : elle assure le suivi administratif et comptable et participent à l'activité quotidienne du service : accueil, téléphone, réception du public.
- La directrice partage son temps entre sa fonction de direction et un temps de médiatrice familiale dans le service.

Trois stagiaires préparant le DE de médiateur familial ont participé en 2015 aux entretiens d'information et de médiation.

La participation des familles

Sur l'année 2015, la participation financière des familles s'élève à 43093 € dont 37346 € en séances de médiation familiale et 5747 € en accompagnement à la parentalité. Ce résultat est en baisse par rapport aux années précédentes pour plusieurs raisons analysées plus loin. L'impact sur les ressources propres du service est néanmoins faible : la prestation de service des CAF prévoit, dans son calcul, la déduction des participations perçues pour la médiation familiale.

Les ressources propres du service sont limitées à ce qui est perçu au titre de l'accompagnement à la parentalité et de l'aide juridictionnelle.

L'activité 2015

L'activité analysée dans ce rapport porte en priorité sur les **entretiens d'information et séances de médiation familiale**, ayant eu lieu en 2015 dans les 3 départements d'exercice : Paris, le Val-De-Marne et l'Essonne.

La réception globale de 1453 personnes dans le service a conduit à un total de :

- 1872 entretiens
- 1042 entretiens d'information
- 747 séances de médiation familiale et 83 entretiens d'accompagnement à la parentalité
- 309 mesures de médiation familiale et 35 mesures d'accompagnement à la parentalité terminées ou en cours sur l'année

Analyse des entretiens

L'activité d'EFM s'exerce principalement en médiation conventionnelle à 49%, 17% venant d'orientations « incitées » par les magistrats et 34% de décisions judiciaires.

L'analyse plus détaillée précise que la répartition est variable suivant les départements :

- 65% d'origine conventionnelle à Paris et 35% venant du judiciaire.
- 35% d'origine conventionnelle en Essonne et 65% venant du judiciaire.
- 62% d'origine conventionnelle dans le Val-de-Marne et 38% venant du judiciaire.



Ces différences par département se précisent d'année en année avec des variations cependant significatives dépendant en particulier des changements de magistrats. Ainsi on observe une évolution très lente de la place des orientations judiciaires, résultat de la politique de chaque TGI.

L'analyse des entretiens d'information seuls donne les résultats suivants :

Le nombre d'entretiens d'information a augmenté cette année passant de 888 en 2014 à 1042 en 2015. Ce développement s'explique par une reprise de l'activité des permanences dans les TGI de Paris et Créteil.

En 2015, on observe une augmentation des informations « incitées ». Elles sont passées de 212 en 2014 à 244 en 2015 et les informations judiciaires sont passées de 217 à 341 en 2015. Ce résultat masque cependant des disparités importantes d'un TGI à l'autre : certaines permanences ont été tenues sans aucun rendez-vous, pour des raisons probables de non convocation des personnes prévues ou d'agenda de rendez-vous peu rempli. La présence assurée dans les TGI de Paris et Créteil est donc très chronophage pour un service, avec des résultats peu importants en terme de mise en place de médiations (environ 10%).

Concernant les orientations judiciaires, elles sont également irrégulières, et sont liées au changement de magistrats.

Analyse des médiations familiales en cours et terminées fin 2015

Les médiations judiciaires et incitées

Les mesures de médiations judiciaires sont en augmentation et représentent plus de 35% de l'activité, 45% sont des mesures judiciaires ou incitées.

Le départ de plusieurs juges en septembre 2015, ayant eu l'habitude de désigner régulièrement le service a eu pour conséquences immédiates la chute du nombre de mesures à Paris et à Evry.

Dans le département de l'Essonne, le nombre de médiations judiciaires et incitées est toujours nettement au-dessus de la moyenne EFM, atteignant 64% des situations reçues. C'est le résultat d'une collaboration régulière et ancienne d'EFM avec le TGI qui peut être remise en cause au vu des mutations des Juges des Affaires Familiales .

Ainsi le développement de ces médiations familiales judiciaires reste toujours très fragile malgré un engagement progressif des Juges aux Affaires Familiales à utiliser les articles législatifs concernant la médiation familiale, notamment la loi de mars 2002 sur l'Autorité parentale et celle de mai 2004 sur le Divorce. Le recours à la médiation reste très faible en proportion du nombre d'affaires familiales traitées sur l'année dans chaque tribunal.

On observe également qu'un nombre

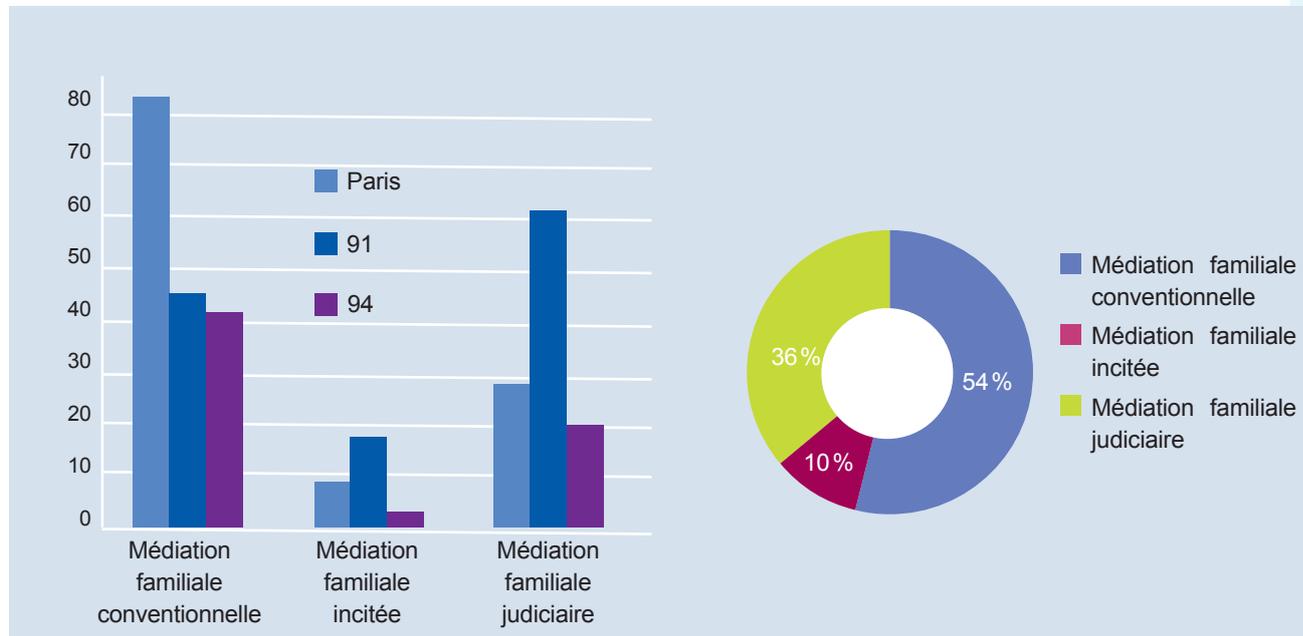
important de ces orientations « incitées » avec invitation écrite de la juridiction conduisent à des entretiens d'information et n'aboutissent qu'à un faible nombre de mise en place.

Toutes ces remarques doivent encourager une réflexion soutenue sur une nécessaire collaboration entre juges et médiateurs pour une orientation plus efficace. La tenue de permanences ou le renvoi en médiation est une étape qui s'est considérablement développée depuis 10 ans ; elle ne suffit cependant pas à soutenir la médiation en cours de procédure et nécessite une implication plus solide des juges que la loi API se proposait d'accompagner. Si cette loi n'est finalement pas promulguée, c'est un travail de terrain qui pourra permettre d'aboutir.

Les médiations conventionnelles

La médiation conventionnelle représente 55% de l'activité. On constate un recul relatif en 2015 de ces orientations à Paris.

Ce fléchissement de l'activité relève de plusieurs facteurs concomitants :





En interne, cette baisse est due à la conjonction dans la 2^{ème} partie de l'année de nombreux éléments qui ont changé le rythme prévisionnel :

- Acquisition d'un nouveau logiciel de suivi ACTEDEV changeant les procédures existantes et demandant un temps important de formation et d'adaptation pour tous les professionnels.
- Arrêt de travail prolongé de 3 mois d'une médiatrice familiale qui a conduit à réorienter plusieurs situations.
- Charge de travail importante dans le cadre d'une réponse à appel à projets qui a mobilisé du temps de médiateur.
- Problème de locaux nécessitant de différer certaines séances.
- Obligation, dans un contexte difficile, de prioriser certaines permanences peu susceptibles d'enclencher des médiations. A Paris, 6 médiations incitées pour 4 permanences tenues et de nombreux temps d'attente non valorisés pour le médiateur à Paris et à Créteil.

Dans le **Val-de-Marne**, l'activité est stable avec malgré tout un résultat décevant de 80 informations incitées pour 4 médiations effectives, suite à un début difficile des permanences au TGI de Créteil : plusieurs permanences assurées sans aucune venue des personnes convoquées sans doute suite à une absence d'envoi des convocations.

Les raisons de ces résultats « en demi-teinte » sont donc nombreuses, très variables d'un département et d'une période à l'autre ; une analyse plus fine confirme ces différences sensibles tout au long de l'année avec des facteurs intrinsèques au service et

externes suivant les départements.

Aboutissement des mesures

Cette analyse est le résultat des fiches de suivi proposées par la CNAF et renseignées pour chaque médiation dans le service :

- **Mesures avec accord (accord rédigé ou accord oral)** : un projet d'entente écrit a été formalisé portant sur des accords partiels ou globaux, pour lesquels il n'y a pas d'écrit mais des points d'accord, ou des décisions qui ont été prises oralement.
- **Mesures n'ayant pas donné lieu à un accord** : dans ce classement, on trouve l'ensemble des mesures terminées sans accord à l'initiative de l'une des personnes, ou des deux personnes, ou du professionnel.
 - Avec un apaisement : rétablissement de la confiance, possibilité d'échanger plus positivement, de négocier malgré les difficultés ou le conflit.
 - Sans apaisement : la fin a pu donner lieu à une rupture brutale ou être due à des difficultés psychiques ou des fragilités de l'un ou de l'autre. Et comment évaluer la conclusion sans accord d'une médiation qui a donné lieu à des échanges, une clarification puis une décision de séparation ?

Concernant les médiations familiales spontanées ou conventionnelles terminées en 2015 : elles sont au nombre de 135. 46 % représentent des mesures avec accord et 54 % sans accord.

Les médiations familiales incitées terminées en 2015, sont au nombre de 21.

57% se sont terminées par un accord.

Concernant les médiations familiales

judiciaires, elles sont au nombre de 92 en 2015. 34% se sont terminées par un accord.

Cette approche des « résultats » obtenus dans les médiations familiales conduit aux observations suivantes :

- Dans les médiations conventionnelles, on observe que 70% des situations aboutissent à une amélioration : prises d'accords oraux ou écrits, ou apaisement. Ce chiffre semble relativement stable depuis quelques années et très satisfaisant.
- La situation est plus fragile dans les médiations familiales judiciaires : 46% des situations permettent un apaisement ou la prise d'accords entre les personnes avec un très faible nombre d'accords écrits (8%).

Il faut toutefois noter que ces observations portent sur un nombre excessivement limité de médiations : 92 sur l'ensemble de 3 TGI d'Ile-de-France à comparer au nombre d'affaires familiales traitées. On observe dans ces situations un recours à l'avocat assez important pour la rédaction d'accords écrits suite aux accords oraux.

Dans le cas des médiations « incitées », dont le nombre est également très faible, les résultats s'élèvent à 76% d'amélioration dont 29% d'accords écrits. Là encore, ils ne sont pas assez nombreux pour être significatifs.

Il est important de noter que, lorsque les médiations judiciaires ont lieu après audience avec une décision judiciaire, l'objectif de la médiation va porter sur l'application de la décision dans les meilleures conditions possibles.

Typologie et origine des situations

Ces statistiques portent sur les mesures de médiation commencées en 2015 à Paris, dans l'Essonne et le Val-

de-Marne, soit 249 mesures.

Les mesures de médiation familiale ont porté sur des conflits parentaux et conjugaux avant, pendant et après une séparation à hauteur de 87% des situations, soit 217 mesures.

Les situations de difficultés parents/jeunes adultes restent encore marginales (3 mesures), même si on observe une augmentation de cette typologie.

Les autres types de médiation (29 mesures) concernent les conflits familiaux hors séparation, dont conflits conjugaux, prise de décision, conflit de fratrie, parents/grands parents

Dans les situations de médiations familiales conventionnelles (ou spontanées) engagées en 2015, on observe que le mode d'accès au service se fait prioritairement par une recherche spontanée des personnes (pour 45%),

la recherche par Internet étant devenu l'outil privilégié d'orientation, 18% se fait via un tiers ou un ami, 10% par des organismes sociaux, et 9% par le monde judiciaire ou un avocat.

Enfin la durée moyenne des médiations terminées en 2015 est, à EFM autour de 3 mois avec un nombre moyen d'entretiens de 2,6 séances de médiation, sans compter l'entretien d'information.

PERSPECTIVES 2016

Les orientations 2016 s'appuient sur les observations et constats présentés ci-dessus, à savoir: continuer le dialogue et le travail avec le milieu judiciaire ainsi que les projets engagés dans chaque département pour améliorer l'accompagnement des familles en situation de rupture.

Il s'agit d'amplifier le développement d'Espace Famille Médiation pour mieux l'adapter aux problématiques actuelles des difficultés rencontrées, avec leurs spécificités, en Essonne, dans le Val-de-Marne et à Paris.

Dans l'Essonne

En lien avec le Service Social de l'Enfance de l'Essonne, la protection de l'enfance et le Juge des Enfants, le projet « Protection de l'Enfance et Médiation Familiale » a permis de développer des situations suivies en parallèle à EFM et au SSE, avec des interventions très complémentaires. Le groupe de réflexion conflits parentaux entre professionnels SSE/EFM, après un bilan de ces observations, a prévu de continuer cette veille commune.

Dans le Val-de-Marne

Le succès des journées autour de la médiation familiale, dans lesquelles EFM s'est fortement investi, a permis de développer le travail de réseau avec le REAAP en particulier. Les difficultés rencontrées pour le maintien de locaux à Saint-Maur engagent à une réflexion vers l'évolution des lieux de réception : ouverture sur Créteil, plus grande amplitude à envisager sur Choisy-le-Roi, nouvelle permanence à Joinville ? Ces questions sont à traiter avec les partenaires du département.

À Paris

Les contours de l'évolution d'EFM se dessinent aussi en lien avec les récents projets de l'Association Olga Spitzer a été retenue dans le cadre de l'appel à projets Ville/CAF/département pour ouvrir un nouveau lieu à Paris, la Maison des Liens Familiaux (MDLF), permettant une « co-construction » avec EFM de se mettre en place.

L'ouverture d'un nouvel établissement correspond à une des perspectives envisagées dans le rapport d'activité 2014 d'EFM. Ce projet propose de la médiation familiale, la gestion d'un espace rencontre, organisation de visites médiatisées dans le cadre d'un projet global de soutien et d'accompagnement à la parentalité voulu par la Ville de Paris, au plus près de l'évolution des besoins des familles parisiennes.

Les entretiens individuels d'accompagnement à la parentalité

Leur développement se confirme également. On observe combien la demande connaît une progression régulière, en particulier dans les situations de rupture parentale, quand le dialogue entre les personnes est totalement rompu et également quand un parent se trouve en situation de monoparentalité.

Les permanences dans les TGI

Elles se poursuivent avec l'évolution du dispositif d'entretien préalable à audience auquel EFM participe :

- À Paris avec un système « d'injonction avant audience » dans certaines situations qui n'a pas été réellement opérationnel en 2015.

- À Créteil suite à la permanence engagée depuis mai 2015.



LA SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (SPS)

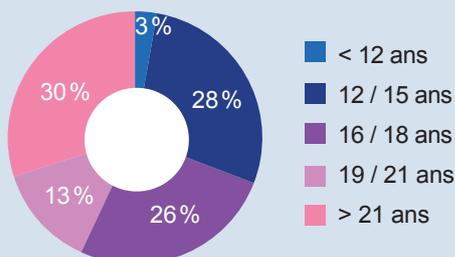
L'Association gère depuis 2005 le Service de Prévention Spécialisée missionné par le Conseil général de Paris pour le sud du XI^{ème} arrondissement de Paris.

La conjugaison d'une longue expérience d'innovations en matière de Protection de l'enfance et de la coexistence de ces dispositifs fait de l'Association Olga Spitzer un acteur important dans le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, auquel elle a contribué.

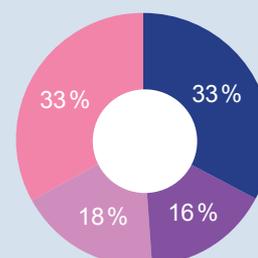
La Prévention Spécialisée est pleinement l'un des maillons de la Protection de l'Enfance. Les travailleurs sociaux sont présents auprès des familles avant la mise en place de mesures d'aide éducative administrative ou judiciaire. Ils accompagnent parfois les jeunes et leurs familles vers ces dispositifs. Le lien entre les équipes de Prévention Spécialisée et d'AED facilite le passage de relai dans la confiance vers ces nouveaux acteurs.

De plus, plusieurs situations très complexes nécessiteraient soit une orientation vers un établissement spécialisé, soit à minima, un suivi psychologique. La connaissance par les travailleurs sociaux de rue de ces dispositifs est améliorée par la possibilité d'échanger en interne avec les cadres et les autres professionnels des établissements et services de ce type gérés par l'Association Olga Spitzer.

LES ENFANTS ET ADOLESCENTS ACCOMPAGNÉS



ÂGE DES PUBLICS 2015



Les Enfants et adolescents accompagnés

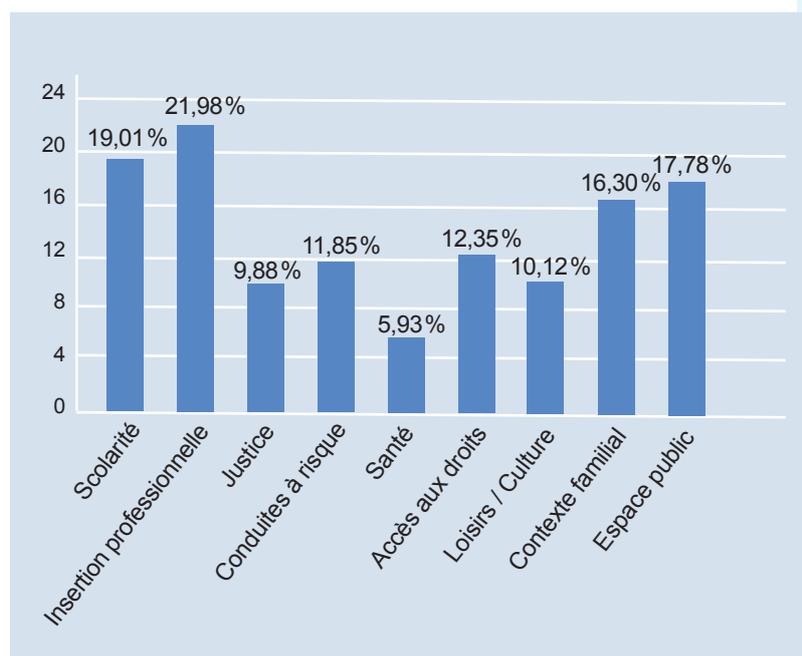
En 2015, l'âge des publics du SPS a augmenté, la moyenne d'âge se situant à 19 ans. Si la proportion des 12 / 15 ans est en augmentation, c'est également le cas de celle des 19 / 21 ans (+5%), mais aussi des plus de 21 ans. Si les éducateurs du SPS continuent à regretter qu'aucun dispositif spécifique ne réponde correctement aux populations de cette tranche d'âge, le Département de Paris a néanmoins souhaité centrer l'action de la Prévention Spécialisée sur les moins de 22 ans. Une vigilance quant à l'évolution du public devra être maintenue.

Concernant la répartition par sexe, les proportions restent les mêmes que les trois dernières années. La propor-

tion de filles, légèrement inférieure à 1/3, est sensiblement plus basse que celle des publics de la Prévention Spécialisée de Paris en général. Une vigilance sur ce sujet doit être maintenue, notamment pour appeler à la mixité des actions menées.

Les problématiques rencontrées par le public accompagné

La proportion de problématiques rencontrées dans le domaine de la scolarité a diminué de 26% à 19%. Celle de l'insertion professionnelle est passée de 19.5% à 22%. Le domaine « espace public » est devenu la troisième problématique rencontrée, devant celle du contexte familial. Cela est certainement lié à l'émergence d'un important groupe de jeunes autour du square de la Roquette.



L'équipe

L'équipe est constituée de 8.34 ETP dont 6 éducateurs et 0.24 animateurs.

La phase d'expérimentation d'ouverture des secteurs et de suppression des binômes fixes s'est conclue en septembre 2015 par un bilan positif.

Les principales actions 2015

La présence sociale

Elle a occupé plus de 30% du temps des éducateurs cette année. Ce chiffre, inférieur à celui de l'an passé, traduit une implantation réussie dans le quartier Beauharnais avec de fait, un nombre plus conséquent d'accompagnements individuels qui impacte sur le temps de présence en rue. Être vu et être connu sont des objectifs qui restent à l'esprit de l'équipe, et qui continuent à être atteints.

Les accompagnements individuels

L'équipe a réalisé 179 accompagnements individuels (113 environ en 2013 et 181 en 2014). Les situations accompagnées sont hétérogènes, allant d'un passage de relais à la Mission locale jusqu'à l'insertion d'un jeune dans un établissement adapté en passant par les réponses à apporter aux ruptures brutales d'hébergement et aussi de nombreuses situations relevant de la protection de l'enfance. Scolarité, insertion professionnelle et espace public sont les trois problématiques les plus rencontrées.

Les actions collectives

Les projets de séjour en autofinancement

De plus en plus de projets collectifs sont accompagnés par les éducateurs du service pour amener les groupes de jeunes auprès desquels ils travaillent à participer à la prise en charge financière de séjours ou de sorties. Cette démarche est particulièrement constructive à plusieurs titres. D'une part, elle permet aux jeunes de prendre conscience de la valeur des sorties et séjours dont ils peuvent bénéficier. Elle leur permet également de s'inscrire pleinement dans le montage de chaque projet, dans les choix qui sont faits quant aux actions qui



leur sont proposées. Cela offre également l'opportunité de donner une visibilité élargie au potentiel dont ils sont porteurs auprès des autres habitants de l'arrondissement.

Les éducateurs ont répondu à la sollicitation de 5 jeunes souhaitant partir ensemble sur les vacances d'été 2015. Ils ont mené plusieurs buvettes sur le quartier lors d'événements de mai à juillet, ont participé à un chantier peinture en avril, et fait les démarches administratives pour bénéficier des chèques Paris Jeunes Vacances. Ces actions leur ont permis de rassembler une somme suffisante pour venir compléter leurs économies en vue d'un départ pour 2 semaines à Barcelone.

Les chantiers éducatifs

Les chantiers éducatifs pour les jeunes majeurs du territoire ont débuté en 2015.

Pour cette première année quatre chantiers éducatifs ont été mis en place.

Paris Habitat nous a confié notre premier chantier. Il s'en est suivi deux autres avec la Mairie du 11^{ème} arrondissement de Paris. Enfin, nous avons clôturé l'année 2015 avec un second chantier confié par Paris Habitat.

Il est à noter que les partenaires nous ayant confié les chantiers, ont toujours été satisfaits du travail effectué. Les éducateurs du SPS travaillent en collaboration avec Travail au Clair (association intermédiaire) pour l'établissement des contrats, et aussi Bâtir et la Médiation Insertion Formation (entreprises intermédiaires) qui mettent à disposition des ouvriers qualifiés.

Les sorties

Les éducateurs du SPS ont organisé des sorties ponctuelles pour répondre à la demande de loisirs des jeunes du territoire, dans un objectif de création ou de maintien du lien. Les sorties sont à destination des 12/21 ans qui en font la demande.

Cette année, les éducateurs du Service ont organisé 16 sorties avec différents groupes de jeunes âgés de 11 à 18 ans

Les actions de partenariats

Le partenariat est un axe majeur du travail des éducateurs en prévention spécialisée. Experts en terme de connaissance de leur territoire, les éducateurs du SPS ont comme objectifs d'initier et d'accompagner des projets en vue que d'autres s'en saisissent et en deviennent porteurs. C'est ainsi que des actions collectives menées en partenariat prennent tout leur sens. Par ailleurs, les éducateurs travaillent à rapprocher les jeunes des structures déjà existantes sur le quartier, à les ouvrir à d'autres lieux. C'est pourquoi les éducateurs amènent des jeunes à participer à des actions menées par d'autres acteurs jeunesse.

Atelier stéréotype de genre au collège Anne Franck-1 classe de 5^{ème}

Suite aux retours positifs concernant les interventions des éducateurs autour des ateliers d'initiation à la sociologie, une professeure de français du même établissement a demandé aux éducateurs du SPS d'intervenir avec elle sur un atelier traitant la question des stéréotypes de genre auprès d'une classe de 5^{ème}. Cet atelier a pris la forme d'une intervention hebdomadaire, pendant une heure, sur 2 mois.

Maison de Copains de la Villette: les filles à l'honneur le 23 mai 2015 - 5 filles de 16 à 17 ans

Un tournoi de foot et la découverte d'autres pratiques sportives, initié par la Maison des Copains de la Villette, était exclusivement réservé aux filles dans le 19ème arrondissement de Paris. Il nous a paru intéressant d'accompagner un groupe de filles dans cette démarche qui leur offrait un espace qui leur était dédié. Les rôles étaient alors inversés. Les filles étaient actrices du jour, à l'honneur, occupaient le terrain dans un quartier où l'exclusivité des terrains sportif est masculine. Les garçons du quartier étaient présents, mais comme spectateurs cette fois.

Cette action leur a permis d'être mises en avant sous le regard des garçons et a contribué au renforcement des liens avec les éducateurs présents.



Atelier d'initiation à la sociologie au collège Anne Franck - 27 jeunes en classe de 6ème

Les éducateurs sont intervenus au sein du collège Anne Franck à raison d'un atelier hebdomadaire d'une heure. Deux sessions ont été réalisées, entre février et juin 2015, autour de deux thématiques différentes. L'identité, pour le groupe de la session 1 (de février à avril) et l'amitié et les relations amicales pour le groupe de la seconde session (d'avril à juin). Le bilan positif de ces ateliers a permis une continuité sur l'année 2016, avec de nouvelles thématiques à aborder.

Animations juillet et août 2015

Le SPS a embauché un animateur pour pallier aux fermetures des structures d'animation jeunesse, mais aussi pour renforcer l'équipe éducative et la soulager du travail d'animation. Les jeunes avec lesquels le SPS travaille ont pu, pour 40 d'entre-eux, participer à des animations diverses, au sein du quartier ou en-dehors, avec l'appui des chéquiers Paris jeunes vacances.

Par ailleurs, un animateur originaire et vivant sur le quartier, a été recruté pour faire vivre le square de la Roquette pendant les deux mois d'été, suite à l'observation de regroupements massifs de jeunes pouvant donner lieu à des nuisances devenues sources de conflits avec les riverains et les gardiens du square.

Le bilan de cette dernière action portée par le Service pour la première année est mitigé. L'occupation du square par un animateur a fait se déplacer les groupes de jeunes sur d'autres lieux. Les tensions autour du square ont été apaisées. En revanche, cela n'a pas permis de mise en lien avec les jeunes ciblés, ni un investissement différent du square par ce groupe.

Fête de quartier et animation du mois d'août au square Emile Gallé avec l'Association des Jeunes du 11ème (ADJ 11)

L'équipe éducative a poursuivi son travail d'accompagnement auprès des grands du quartier Beauharnais en vue de leur constitution en association. Cet accompagnement s'est décliné en actions concrètes sur l'année au travers de deux actions majeures. La co-organisation d'une fête de quartier au square Emile Gallé le 30 mai 2015 et des animations hebdomadaires chaque samedi durant le mois d'août toujours au square Emile Gallé. Ces actions ont permis d'entrer en lien avec un groupe plus élargi des grands de ce quartier et par là-même d'apaiser les tensions émergentes avec les habitants.



Maison des Copains de la Villette: rencontre footballistique garçons 7 garçons de 12 à 14ans

Proposition à un groupe de collégiens connu lors des ateliers « Petits dèj », de se rencontrer autrement au travers d'une rencontre sportive. Cette activité a permis de poursuivre le lien dans un contexte différent. La participation des jeunes du territoire aux événements organisés par d'autres services de prévention spécialisée parisiens, développe le partenariat et favorise le lien en vue de perspectives de montages de projets communs.



Accompagnement au travail d'orientation avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) Olga Spitzer

Cette année, douze personnes (3 filles/9 garçons) ont été adressées par l'équipe du SPS pour un travail autour de l'orientation scolaire. Huit autres jeunes ont été accompagnés au CIO en vue de la formation BAFA.

Cette année, l'équipe a dû faire face à de nombreux accompagnements autour de la scolarité, de la re-scolarisation et de l'insertion professionnelle.

Pour l'équipe du SPS, l'âge de la population orientée vers le CIO s'échelonne de 15 à 19 ans avec 75% de garçons et 25% de filles.

«La Grande dictée» 6 jeunes filles de 13/14ans_ et une professeure de français du collège Anne Frank

Réalisation d'une dictée publique le 5 juin 2015, ouverte à tous les âges. Cet événement a été partagé en deux temps: d'abord une dictée à destination des jeunes, puis une autre à destination des adultes. Cette soirée a réuni 80 personnes (50 jeunes / 30 adultes).

Elle a été co-organisée par les éducateurs du SPS, 6 jeunes filles et une professeure de français du collège Anne Frank: des intermèdes artistiques ont été réalisés et de nombreux lots pour l'ensemble des participants ont été récoltés auprès des commerçants du quartier.

Mobilisation de la MJC Mercœur pour les moyens techniques (son et lumières) et prêt de salle gracieux de l'AGECA. A noté la présence d'élus et nombreux partenaires.

Anne Frank Paris Médiéval

Le collège Anne Frank a su solliciter les éducateurs du Service dans le cadre de demandes d'encadrement et d'accompagnement pour des sorties scolaires éducatives organisées par des professeurs.

Jeux de piste à Paris avec le Centre Social Solidarité Roquette-12 jeunes de 12 à 14 ans - juin 2015

Un éducateur du Service a co-organisé un jeu de piste avec les référents jeunesse du Centre Social Solidarité Roquette. L'objectif de cette action était de faire découvrir un quartier historique parisien, le 5ème arrondissement, de façon ludique. Les retours positifs des jeunes au cours de cette journée, amènera les éducateurs à réutiliser ce support éducatif. Il est à noter que cette sortie a également été encadrée par une jeune du quartier formée au BAFA (formation pour laquelle le SPS l'a accompagnée).

Petits déj QSB: collégien-ne-s Anne Frank (toute l'année, chaque vendredi matin)

A la fois, dans le cadre de la non-institutionnalisation des actions mais aussi par le nombre d'actions collectives portées par le Service, les éducateurs ont dû se retirer de cet action. Après quatre années, l'atelier est largement inscrit dans le temps et l'association de Quartier Saint Bernard est maintenant en mesure de prendre le relais seule.

Présence des éducateurs au soutien scolaire du Centre Social Solidarité Roquette

PERSPECTIVES 2016

Les projets d'actions collectives se prolongent, se renouvellent pour certains. En termes de territoire, la MJC Mercœur et le square de la Roquette sont des lieux de regroupements importants où l'intervention des éducateurs du Service doit continuer à se renforcer. Les binômes ouvrent de réelles perspectives de travail en équipe mais font aussi émerger une charge de travail importante notamment sur les accompagnements individuels. Le groupe d'adolescents qui émergeait l'année précédente reste en lien avec certains éducateurs du Service sur le collectif et en individuel Une vigilance devra également être apportée par le Service pour que l'ensemble du territoire continue à être investi par les éducateurs.



LES MESURES ADMINISTRATIVES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

La protection administrative de l'enfance en danger est assurée par les services de l'Aide sociale à l'Enfance qui sont informés de la situation d'un enfant qui paraît en difficulté ou maltraité.

Au terme d'une concertation pluri professionnelle visant à appréhender les différents aspects d'une situation familiale et à définir la meilleure approche possible de l'enfant, de sa famille et de son environnement, différentes orientations peuvent être envisagées pour la protection de l'enfant.

Parmi elles, la proposition à la famille d'une **action éducative d'aide à domicile (AED)** mesure reconductible de six mois en six mois. Trois services de l'Association mettent en oeuvre des mesures administratives de protection de l'enfance.

- Le Service de Prévention et de Protection de l'Enfance de Paris (SPPE)
- Le Pôle d'AEMO Morard (sur le 14^e arrondissement de Paris)
- Le Service Social de l'Enfance des Hauts-de-Seine

L'action éducative à domicile est l'une des quatre modalités de l'aide à domicile définie par l'article L.222-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Elle est attribuée, sur sa demande ou avec son accord, à la mère, au père ou à défaut, à la personne qui assure la prise en charge effective de l'enfant, au mineur éman-

cipé ou au jeune majeur de moins de 21 ans, rencontrant des difficultés matérielles, éducatives et/ou psychologiques (article L.222-2 du CASF).

Elle vise à rétablir la place éducative des parents auprès de leur(s) enfant(s) et à renouer les liens familiaux. Si la relation parents-enfant constitue l'axe d'intervention principal de cet accompagnement, l'environnement social élargi de l'enfant est également pris en compte.

Le SPPE (Paris) est également missionné pour la réalisation de **mandats d'évaluation**, d'une durée de quatre mois non reconductible, qui ont pour but d'apporter :

- Une aide à la décision pour les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et pour les services demandeurs.
- Une aide à la famille pour analyser ses dysfonctionnements et mobiliser ses ressources personnelles.

- Enfin, dans le cadre d'actions collectives, ces services sont susceptibles d'apporter, en lien avec d'autres partenaires, des réponses pertinentes au regard des besoins émergents sur des territoires donnés.

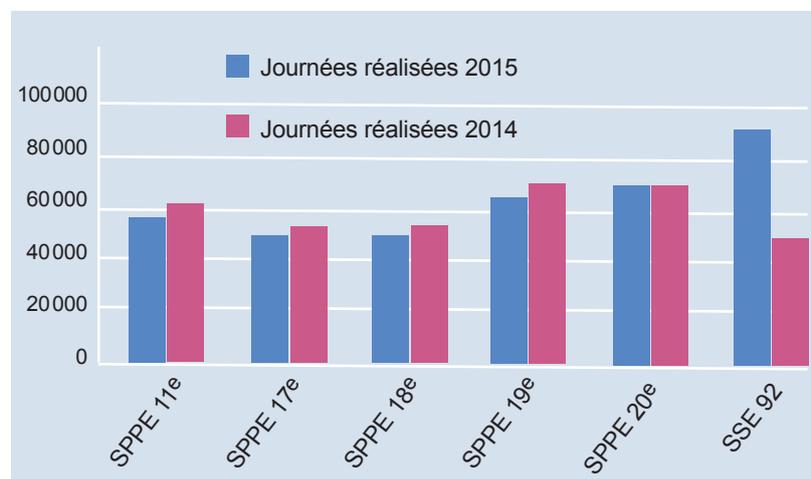
Le Mandat administratif individuel d'évaluation

Depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, nous constatons une progression constante dans le nombre des mesures d'évaluation confiées au SPPE.

Cependant, cette mesure est de moins en moins consacrée à son objectif premier fixé avec le Département, à savoir une mesure de recherche commune, avec la famille, sur l'origine de ses difficultés et d'éventuelles perspectives d'accompagnement.

Comme notre observation statistique le confirme, le service est amené dans un très grand nombre de situations d'évaluation à adresser une Information Préoccupante (IP). Ce constat est lié au fait que les familles auxquelles est proposée cette mesure sont celles avec lesquelles les services de première ligne ne parviennent ni à évaluer, ni à proposer un accompagnement éducatif.

Sur l'année 2015, l'activité d'évaluation est en augmentation de 18% (26 985 mesures contre 22 131 mesures en 2014) et relativise en partie la baisse de l'activité de l'AED du SPPE.



Tout comme les trois dernières années, environ un tiers des nouvelles mesures est signé en évaluation.

Cette année, ce sont les secteurs du 20^{ème} (55 mineurs) et 11^{ème} arrondissements (48 mineurs) qui ont généré le plus de mandats d'évaluation.

Nous constatons qu'une proportion très importante des mesures contractualisées en évaluation font l'objet d'une fin de mesure par voie d'IP - cette année, 100 mineurs sur les 234 ayant bénéficié d'un mandat d'évaluation - ont fait l'objet d'une IP suite ou au cours de cette évaluation.

La non-adhésion des détenteurs de l'autorité parentale est identifiée comme un motif de la fin d'une mesure pour environ 22% des mineurs dont la mesure s'est arrêtée en 2015, 34% pour le SPPE 18^{ème} contre 15% sur le 11^{ème}.

Nous nous questionnons donc, face à ce constat, sur la pertinence réelle du cadre administratif dans certaines situations qui d'emblée au moment de la signature à l'Aide Sociale à l'Enfance, apparaissent extrêmement dégradées et inquiétantes. Dans ces situations, souvent, les parents se montre réticents, voire hostiles à toute intervention. La signature se fait alors plus ou moins sous contrainte, la famille acceptant la mesure administrative par peur d'un signalement judiciaire et adoptant une volonté de collaboration de surface. Nous observons alors fréquemment dès les premiers temps de notre intervention, un refus ou une résistance passive à la mesure par des parents dans l'impossibilité de reconnaître de réels signes de souffrance chez leur enfant et ne comprenant pas l'intérêt d'un accompagnement éducatif.

Le turn-over des mesures: 515 fins de mesure ont été comptabilisées cette année parallèlement à la contractualisation de 521 nouvelles mesures, ce qui représente un renouvellement de 39% des mesures pour l'ensemble des antennes.

L'Aide Éducative à Domicile (AED)

Le secteur d'intervention du SPPE se situe essentiellement sur le Nord-Est parisien.

Les équipes, installées en antennes, interviennent sur les arrondissements suivants :

- 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements - Antenne Parnetier
- 17^{ème} arrondissement - Antenne Dautancourt
- 18^{ème} arrondissement - Antenne Damrémont
- 19^{ème} arrondissement - Antenne Clavel
- 20^{ème} arrondissement - Antenne Chine

Le secteur AED du pôle AEMO Morard réalise son activité sur le quatorzième arrondissement de Paris.

Sur Les Hauts-de-Seine, 4 pôles sont installées :

- Le pôle Clamart, installé en 2015
- Le pôle Nanterre
- Le pôle Colombes
- Et le pôle Asnières

L'activité

Sur l'ensemble des services, nous pouvons constater une augmentation de 7% des mesures d'AED.

Sur Paris

Les enfants et jeunes suivis

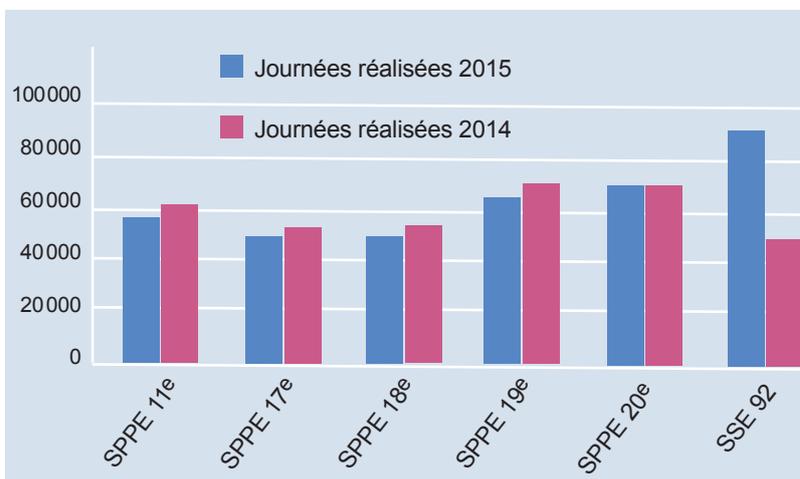
La répartition filles/garçons reste très stable d'une année sur l'autre, ainsi que la répartition des âges. La proportion de garçons reste supérieure à celle des filles.

La moyenne d'âge est à 11 ans et 1 mois identique à celle de 2014. La répartition par classes d'âge est également très stable: 62,5% des enfants ont entre 9 et 18 ans (identique à 2014); 18,5% ont moins de 6 ans (en diminution de 1% par rapport à 2014) et 4,1% sont majeurs.

Avec également une grande stabilité, nous constatons que 55% des mesures ne représentent qu'un seul enfant avec une certaine uniformité cette année d'un arrondissement à l'autre. Seulement 27% des mesures concernent deux enfants d'une même fratrie et 54% des interventions sont au bénéfice de la totalité d'une fratrie.

Majoritairement, les familles suivies sont monoparentales :

Seuls 29% des enfants suivis habitent avec leurs deux parents (28% en 2014). Le chef de famille est le plus souvent la mère (60% des mineurs - 61% en 2014). Cette année, 2% des enfants accompagnés par le SPPE ont leur résidence principale chez leur père contre 3% en 2014. Cette topologie est stable, dans le temps et sur l'ensemble du territoire d'intervention. L'autorité parentale est détenue conjointement pour 75% des enfants suivis (74% en 2014), mais pour 39% des enfants, (41% en 2014) les





contacts avec leur père sont discontinus voire interrompus.

La situation des familles

Les situations sociales et professionnelles des familles n'évoluent pas de manière sensible, bien que des différences existent entre nos différents arrondissements d'intervention. Nous avons pu identifier, par la collecte statistique depuis 2009, certaines caractéristiques stables de la population suivie. Un faible pourcentage des familles dépend des minima sociaux, 10% en 2015 contre cependant 4,7% en 2009. Cette problématique peut toucher 14% des familles accompagnées dans le 19^{ème} arrondissement. Environ 60% des familles bénéficient principalement de revenus salariaux, chiffre stable.

Concernant l'action sociale du service, 3% des familles bénéficient d'allocations mensuelles et 5% sollicitent des aides financières régulières.

Concernant les situations de logement, depuis 2009 et de manière stable, environ 60% des familles sont locataires dans le parc social et 8% des familles sont hébergées en hôtel.

Cependant, 7% des familles que nous accompagnons – contre 6% en 2014 - vivent des conditions de logement insalubres, et 22% des conditions de sur-occupation. 31% de familles connaissent cette problématique de sur-occupation dans le 18^{ème} arrondissement.

Avec une stabilité depuis plusieurs années, 5% des familles cumulent ces deux problèmes et 19% des familles sont en attente de relogement.

En dépit de la grande difficulté sociale que rencontre une proportion importante des familles accompagnées, pour seulement 24% des enfants suivis (chiffre néanmoins en augmentation constante depuis plusieurs années) il existe une collaboration active avec les services sociaux polyvalents. La mise en œuvre par les services du nouveau référentiel AED, diffusé par la DASES le 31 juillet 2014, qui vient modifier de manière substantielle les partenariats et coopérations dans l'accompagnement social des familles permettra, probablement une évolution de cette question.

Les équipes

En 2015, le mouvement du personnel a été plus important (19 salariés) que lors des années précédentes pour des raisons diverses :

- Départs en retraite
- Congés maternité et congés parentaux
- Congé sabbatique
- Mobilité de deux chefs de service au sein de l'association
- Démission
- Arrêt maladie de longue durée
- Formation

Suite au départ de deux chefs de service pour des postes de direction au sein de l'Association, leurs collègues en poste ont soumis à leur direction l'intérêt d'une rotation des chefs de service sur les différentes antennes. Ce projet s'est inscrit dans la continuité du travail amorcé ces dernières années autour de la volonté de redonner au SPPE une identité de service plus prégnante, les évaluations interne et externe ayant reconnu et encouragé cette nécessaire évolution. Ce projet permettant par ailleurs de favoriser le travail l'harmonisation des procédures entre antennes, amorcé depuis quatre ans.

Les actions 2015

La réécriture du projet de service

Cette démarche est en cours au sein du service, l'équipe de direction travaillant depuis 2014 sur cet objectif.

Ce projet de service prendra bien évidemment en compte le nouveau cadre référentiel des actions éducatives à domicile à l'œuvre depuis le 31 juillet 2014.

L'adaptation des activités éducatives au contexte parisien actuel

Les dramatiques événements qui ont touché Paris durant l'année avec les attentats de janvier et de novembre, survenus sur le 11^{ème} arrondissement, ont amené la direction du service à demander aux professionnels d'interrompre les activités éducatives avec les enfants dans les lieux publics et à limiter autant que faire se peut les déplacements en transports en commun. Cette mesure qui, bien entendu, limite les possibilités d'activité, doit amener les professionnels du SPPE à repenser ses modalités d'intervention, en développant des activités à l'intérieur du service, la plupart des locaux mais aussi les budgets éducatifs dont nous disposons nous le permettant.

Une réflexion autour du développement de réponses plus collectives, tant avec des groupes d'enfants ou de parents, qu'autour de supports d'activités collectives est en cours.

Le groupe inter-équipes

Depuis le début 2015, et à la demande de salariés du service, un groupe de travail se réunit une fois tous les deux mois, ouvert à tous les professionnels qui souhaitent y participer. Son objectif est de se réserver un temps pour réfléchir à nos pratiques. Il permet également aux participants de se connaître, de faire une pause dans leurs interventions quotidiennes. Ce groupe, animé par deux chefs de service, a déjà pu travailler sur les thèmes suivants : comment intervenir face à des problématiques de violences sexuelles. Les outils d'intervention concrets dans l'AED, la rencontre avec l'autre et les différences culturelles...

La singularité de l'intervention d'une éducatrice de jeunes enfants dans une équipe du SPPE

En 2014, nous avons sollicité une création de poste d'éducateur de jeunes enfants en vue de renforcer deux de nos équipes dans le travail en direction des enfants de moins six ans. Cette demande a trouvé un écho auprès de nos financeurs, et après une première expérience infructueuse, nous avons recruté en cours d'année 2015 une professionnelle qui a, dans un premier temps, intégré l'équipe du 19^{ème}.

Les actions collectives

Ces actions s'adressent à une population donnée, elles prennent en compte des besoins spécifiques, et peuvent s'inscrire dans les préoccupations de la politique de la ville et du développement social urbain.

Certaines de ces actions collectives mises en œuvre depuis plusieurs années se poursuivent :

Le séjour de vacances pour familles fragiles en partenariat avec les PEP Paris

Pour la quatrième année consécutive, l'action collective partenariale PEP/SPPE a été reconduite.

Une meilleure dynamique a été constatée par rapport à l'an dernier dans le groupe. Certains points ont été améliorés concernant notamment le profil des familles. Nous avons été vigilantes quant à certaines problématiques familiales lourdes susceptibles de déstabiliser l'équilibre du groupe, isoler un parent ou son/ses enfant(s).

Organisation des rencontres avec le groupe parents : nous avons mis en place une rencontre par mois, d'avril à août 2015, en proposant un calendrier prévisionnel aux familles. Le calendrier a été suffisamment anticipé et il a permis à l'ensemble des parents de se projeter et d'être présents lors de chaque réunion. Si le groupe n'a jamais été au complet, chaque famille est venue régulièrement.

Le bilan est très positif, il sera repris dans le cadre des mesures éducatives. Ce séjour permet de porter un regard croisé sur les familles. Tant pour le centre PEP que pour le SPPE, ce séjour est important. Les personnels des PEP aiment à changer de public et ont apprécié l'innovation de ce projet.

Les bénéfices pour les enfants et les familles sont indéniables et les professionnels de l'AED en font le constat répété d'année en année.

Le Projet expérimental Petite Enfance - Accompagnement Global Coordonné (AGC)

L'Accompagnement Global Coordonné est né d'un partenariat entre la Résidence Maternelle Les Lilas située sur le 19^{ème} arrondissement de Paris et l'antenne du 19^{ème} arrondissement du SPPE.

Cet accompagnement soutenu consiste en une co-intervention d'un travailleur social du SPPE et d'une Éducatrice de Jeunes Enfants de la Résidence affiliée à la crèche où sont accueillis les enfants. Il s'agit d'une mesure administrative contractualisée entre la famille et l'ASE.

L'AGC, comme soutien à la parentalité, combine un accueil de l'enfant à la crèche de la Résidence, des visites à domicile et des entretiens plus réguliers, un partage de compétences complet entre les professionnels des deux institutions et un ajustement au plus près des besoins et attentes de la famille.

La première mesure a débuté en février 2014, deux autres ont été formalisées rapidement après. Elles ont toutes trois été proposées par la Résidence Maternelle.

L'exercice de ces mesures a confirmé tout l'intérêt que représente une co-intervention dans l'accompagnement des familles.

La mesure d'Accompagnement Global Coordonné a été reconduite pour l'exercice 2015. Cependant, nous faisons le constat que très peu de situations sont orientées par les services de première ligne (PMI, service social de secteur...). Un travail de communication reste à amplifier, la CPPF à thème organisée le 23 octobre 2014 dans nos locaux et au cours de laquelle a été présentée l'AGC n'a pas permis que nos partenaires se saisissent de cette mesure expérimentale, à la hauteur de nos possibilités.

« À petits pas » SPPE 18^{ème}

En 2009, l'équipe du SPPE 18^{ème} a réuni un groupe de partenaires (SSDP, Service Social Scolaire, PMI, Centre d'Études de Formation et d'Insertion par la Langue, Équipe de Développement Local, Association Olga Spitzer) afin de réfléchir à l'accompagnement spécifique des tous petits et de leurs familles sur le 18^{ème} arrondissement de Paris, et unifier nos savoir-faire dans l'élaboration d'une action commune.

Il s'agissait alors pour nous d'accompagner les parents vers l'extérieur et de rompre l'isolement, de créer un lieu ressource en imaginant un mode d'accueil souple pour les enfants de 0 à 3 ans, alliant un soutien à la parentalité, la promotion et l'accès à la formation qualifiante pour les mères.

Ce projet d'action collective et partenariale porté par l'Institut d'Éducation aux Pratiques Citoyennes s'inscrit dans une logique de décloisonnement des directions de la ville et des institutions, au service du territoire.

Le projet de création de crèche a été validé par le Conseil de Paris en novembre 2014. « A petits pas » a ouvert ses portes en octobre 2015 au 4-6, impasse du curé – 75018 Paris, avec une capacité de 50 berceaux.

La création de la crèche « A petits pas » est un mode de garde innovant, à temps plein et à temps partiel, réservé aussi aux enfants dont les parents sont inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle, avec des objectifs communs aux structures d'accueil de la petite enfance : soutenir la parentalité, offrir un lieu d'épanouissement et favoriser la mixité sociale. Cette structure est la première de ce type à Paris et sa singularité permet à la fois la mise en place d'un mode de garde flexible, adapté aux besoins des parents en demande d'insertion professionnelle et un accompagnement spécifique par les professionnels de la crèche, en partenariat avec tous les professionnels de l'enfance et de l'insertion.



Une nouvelle action collective sur le 18^{ème}

Fort de cette réussite, une nouvelle action collective s'est construite depuis 2 ans sur l'arrondissement. Il s'agit du « groupe parentalité » initié par les professionnels de terrain : SPPE Olga Spitzer, Caisse d'Allocations Familiales, Service Social Polyvalent, Service Social Scolaire et le centre Torcy. Ces professionnels accompagnent un groupe de parents du quartier la Chapelle sur des questions liées à la parentalité.

A l'issue de ces 2 ans de travail et de mobilisation la première phase de l'action collective a permis de faire ressortir 4 thèmes que ces parents souhaitent traiter :

- la scolarité des enfants,
- l'accès à l'information, au droit,
- l'autorité..., qui fait autorité ? (dans le quotidien et dans cette vie de quartier)
- l'insécurité / l'incivilité.

Le groupe de parents a été accompagné et soutenu par les professionnels dans cette démarche, pour la réalisation d'un questionnaire à destination des habitants du quartier, afin de partager leurs préoccupations et recenser les différents points de vue.

Fin 2015, les parents de manière stratégique et organisée sur le quartier, ont pu dépasser leurs appréhensions et distribuer ce questionnaire. Son dépouillement et son analyse, avec l'assistance d'un sociologue et l'appui des travailleurs sociaux est actuellement en cours.

L'étape suivante permettra d'affiner, recenser les besoins, avec en perspective la création d'une action collective territoriale en faveur des habitants du quartier la Chapelle.



De même sur le pôle Morard

Depuis 2012, des travailleurs sociaux du pôle Morard mènent des actions de soutien à la parentalité auprès de parents en situation de grande précarité sur le territoire du 14^{ème} arrondissement.

Ces actions s'adressent à des parents en situation de précarité de logement pour leur permettre d'investir leurs fonctions et leurs rôles parentaux.

Elles sont menées en partenariat avec des associations accueillant ce public.



L'action au Bus- abri des Enfants du Canal

En partenariat avec l'association Les enfants du Canal, a été mis en œuvre le projet « Parentalité-Précarité » avec l'équipe du Bus-abri qui permet à des personnes en situation de grande précarité de pouvoir être prises en compte dans leur dimension de parents.

Le bilan amène au constat qu'au sein du Bus-abri, très peu de parents se sont saisis de l'occasion d'aborder des thèmes relatifs à l'exercice de leur parentalité. Il a donc été décidé de reprendre l'action collective au sein du CHS où plusieurs rencontres avaient réunis de nombreux parents qui semblaient vraiment trouver réponses à leurs préoccupations éducatives.

Le 22 avril 2015 a donc eu lieu une nouvelle rencontre au CHS de COALLIA, rue de l'Ouest à Paris 14^{ème}. L'objectif était donc de reprendre contact avec l'équipe qui l'avait souhaité et les nouvelles familles hébergées, afin de présenter le projet qui pourrait être mis en œuvre dans les mois suivants. Nous présentons l'Association Olga Spitzer et la place de l'action collective parentalité précarité dans le cadre de ces actions.

En conclusion, l'action collective réactivée au cours de l'année 2015 auprès des parents hébergés au CHS de la rue de l'OUEST répond à une véritable attente des parents, et permet la mise en place d'une réelle action éducative collective.



Sur les Hauts-de-Seine

L'activité

Le Service Social de l'Enfance des Hauts-de-Seine (SSE 92) a été autorisé en septembre 2013 à proposer un activité mixte AED/AEMO.

En 2015, cette activité s'installe progressivement comme une norme pour le service, avec la totalité des équipes exerçant les deux mesures.

Les équipes

Le service s'est doté en septembre 2015 d'un nouveau Directeur, anciennement Chef de service du SPPE. Ce dernier réorganise le service pour une meilleure efficacité et qualité de service rendu. Il travaille en étroite collaboration avec le département.

Sur les Hauts-de-Seine, les équipes du Sud du département ont intégré le nouveau pôle à Clamart depuis le 8 février 2015.

Ce pôle de Clamart couvre 16 communes du Sud du département.

Les principales actions 2015

Un Café des parents a été mis en place.

Un atelier en faveur des parents a été mis en place suite à l'initiative d'un travailleur social et d'un psychologue. Cet atelier a pour but d'apporter un étayage à la fonction parentale, notamment aux mères qui quotidiennement sont confrontés à la prise en charge de leurs enfants.

Au cours des vacances scolaires les travailleurs sociaux organisent systématiquement des activités éducatives. Ainsi, en 2015, diverses activités ont réuni des jeunes selon des catégories d'âge différentes et ce, en présence

de plusieurs travailleurs sociaux :

- En extérieur: sorties au zoo de Thoiry; activité accro-branche; cueillette de fruits de saison; piscine avec des parents et leurs bébés, mais aussi avec des jeunes.
- En interne, sur le pôle de Clamart: travaux manuels (pâte à sel); atelier pâtisserie; atelier jeux de société; projection de films, etc.

L'état d'urgence décrété courant novembre 2015 a eu pour effet le repli des activités sur le pôle, suspendant pendant plusieurs mois des sorties extérieures, notamment les déjeuners en extérieur avec les adolescents. Ceci a été un frein pour le travail mené dans ce cadre.

Le pôle de Clamart a accueilli l'équipe du Centre Flora Tristan situé à proximité, à Chatillon. Les échanges se sont faits sur la problématique des femmes victimes de violences conjugales. Des articulations ont été envisagées afin que les femmes suivies, qui peuvent être parfois victimes de violences conjugales puissent être reçues, soit dans le cadre d'une recherche d'hébergement, soit d'une prise en charge psychologique. L'équipe de Flora Tristan est également soucieuse de l'impact des violences sur les enfants et nous a interpellés à ce sujet.

Pour 2015, l'accent a été mis principalement sur le développement partenarial dans le champ de la scolarité, avec des rencontres organisées notamment auprès de professionnels chargés du programme de la Réussite éducative, l'ensemble des associations de soutien scolaire, ainsi que l'EDI (Espace Dynamique d'Insertion) qui interviennent auprès des jeunes adolescents déscolarisés, en proposant un soutien pour faire émerger un projet professionnel.

La participation à l'animation des CLE, et CODOR, reste une priorité.

D'autres actions ont été menées dans les domaines du soin et de la petite enfance, avec des rencontres avec l'équipe mobile de l'hôpital Louis MOURIER, la PMI de Nanterre et la MDPH des Hauts-de-Seine. Ces ren-

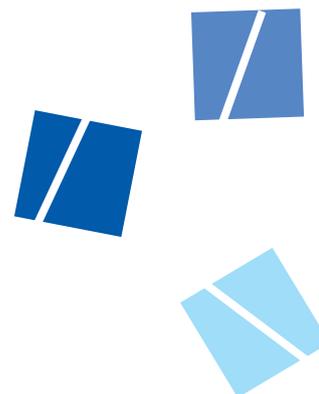
contres ont permis, par la richesse des échanges, de resituer les missions et le champ de compétences de chacun, en tissant des liens plus étroits avec nos interlocuteurs.

Le pôle de Colombes a privilégié en 2015 des rencontres avec l'UDAF, le service de visite médiatisées l'APCE, la Réussite éducative de Colombes, l'Unité mobile de l'hôpital Louis Mourier, la CRIP du Département (en présence de M. Le Neveu représentant de la CRIP locale), le CMPP J. Prévert de Colombes et l'UFCV.

Ces rencontres ont à chaque fois permis des échanges sur des pratiques, des ajustements, des tentatives de trouver des outils et solutions communes, en synergie. Le Chef de service a également rencontré l'EDI de Levallois, partenaire qui intervient plus particulièrement auprès de jeunes adolescents déscolarisés, et pour lesquels il y a nécessité de retrouver une mobilisation pour mener à bien un projet professionnel.

La participation au CLSPD (Contrat Local de Surveillance et de Prévention de la Délinquance) de la Commune de Colombes est également assurée par le chef de service, qui participe régulièrement aux CLE des communes d'interventions ainsi qu'aux rencontres avec les différents établissements scolaires, spécialisés ou pas, et l'UE-MO (PJJ) de la Garenne-Colombes.

Des contacts sont en cours avec le Club de prévention des Quatre Chemins et de la Page, secteur Fossés Jean, ainsi qu'avec l'association Louis Conlombant, partenaire pour des séjours d'enfants.



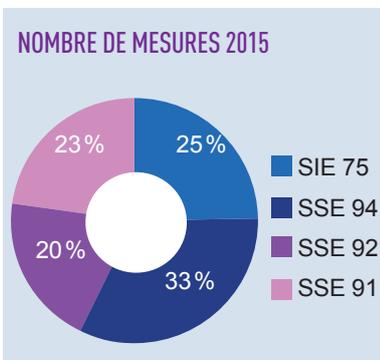


LES MESURES JUDICIAIRES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Les Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE) sont exercées au sein de l'Association Olga Spitzer par les Services Sociaux de l'Enfance du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne et le Service d'Investigation Educative de Paris. La MJIE est une mesure unique, interdisciplinaire et modulable dans son contenu et sa durée qui vise à recueillir des éléments sur la situation scolaire, familiale, sanitaire et éducative d'un mineur et de sa famille et si nécessaire l'approfondissement d'une problématique spécifique en vue d'éclairer le magistrat pour lui permettre de faire un choix.

L'activité

En 2015, 1532 mineurs ont bénéficié d'une MJIE mise en œuvre par les SIE de l'Association, soit une légère



baisse par rapport à 2014.

Ceci s'explique en partie par une sous activité du SIE de Paris pour lequel la DIRPJJ a arrêté un contrat d'activité à 380 au lieu de 443.

La répartition des mesures par tranche d'âge reste relativement stable d'une année sur l'autre.

Origine du signalement

Sur l'ensemble des services, les motifs de signalements concernant la famille sont principalement axés sur

les conflits intrafamiliaux, les carences éducatives. Sur l'Essonne, il est noté aussi le défaut de soin aux besoins élémentaires de l'enfant.

Une détérioration des problématiques familiales est repérée depuis quelques années.

Proposition d'orientations aux magistrats

Force est de constater le maintien de la tendance des orientations vers une AEMO au-delà de 50% dans la majorité des services.

Le placement ou le maintien du placement est la deuxième orientation proposée.

La réparation pénale

La mesure de réparation pénale a pour but de favoriser un processus de responsabilisation du mineur, vis-à-vis de l'acte commis, en lui faisant prendre conscience de la loi, son contenu et des conséquences de sa violation, pour la victime, pour la société et pour lui-même. L'adhésion du jeune à la mesure, son aptitude à en percevoir le sens, l'accompagnement de ses parents sont des conditions très importantes pour que la mesure atteigne ses objectifs.

L'activité

Le service de réparation pénale est passé d'une habilitation pour 180 mesures en 2014 à 167 mesures en 2015.

41 demi-journées ont été consacrées

à des rendez-vous de présentation de la mesure aux parents et mineurs au Parquet (38 en 2014). Sur 277 jeunes convoqués (231 en 2014), 74 jeunes ne sont pas venus à cette convocation, soit 27% (28% d'absences l'année précédente). Rappelons qu'en cas de carence au premier rendez-vous au Parquet, les jeunes et leurs parents sont systématiquement reconvoqués.

La majorité des jeunes et des parents reçus est favorable lors de l'entretien au Parquet, à la mise en place de la mesure de réparation pénale. Ce n'est souvent que dans le cadre de l'exercice de la mesure de réparation que pourra véritablement être évaluée la réelle adhésion du jeune au travail proposé.

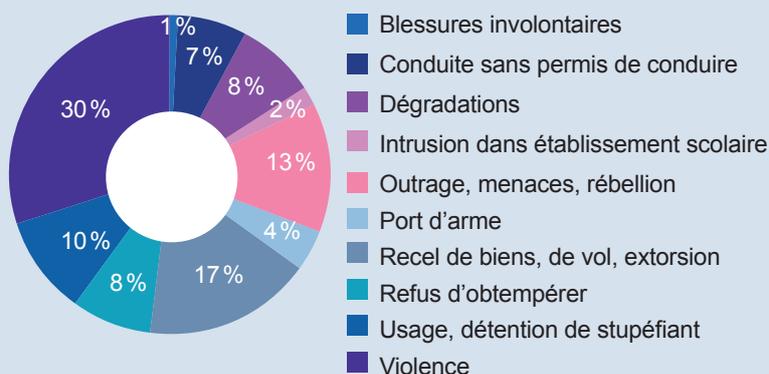
Pour certains jeunes, au-delà de la mise en place de la mesure de réparation, des mesures de protection ont pu être suggérées aux substituts au vu de la compréhension de la situation du mineur dans sa globalité.

232 jeunes ont été suivis (201 jeunes en 2014) dont 29 filles et 203 garçons. Nous observons une augmentation des mesures suivies et comme les années précédentes ces mesures concernent majoritairement des garçons.

La tranche d'âge des 17-18 ans est la plus représentée, suivie par celle des 16-17 ans (soit les classes d'âge les plus élevées). Comme l'année dernière, nous pouvons noter une diminution des tranches d'âge moins élevées, c'est-à-dire en dessous de 14 ans.

INFRACTIONS À L'ORIGINE DE LA MESURE

Nombre de mineurs / délits à l'origine de la mesure





Infractions à l'origine de la mesure :

Les vols représentent les infractions les plus importantes à l'origine de la mesure

(28%), suivis des violences (22%). Ces statistiques confirment les analyses des précédentes années. Notons une augmentation des conduites sans permis qui jusqu'alors n'étaient pas orientées sur notre Service.

Les mesures de réparation pénale concernent des mineurs domiciliés sur l'ensemble du Val-de-Marne. Champsigny-sur-Marne, Créteil, puis Ivry et Fontenay-sous-Bois sont les communes les plus représentées. Ces chiffres confirment les données des années précédentes, excepté Vitry qui est habituellement beaucoup plus représenté.

Les partenaires

L'activité de réparation pénale nécessite des liens réguliers avec le Parquet des Mineurs.

Les liens avec la PJJ ont été assurés par la Directrice de notre Service. Une transmission régulière de l'activité du Service à la DT PJJ est par ailleurs effectuée mensuellement.

La collaboration avec les partenaires déjà engagés a pu se poursuivre. Ainsi, dans le cadre des journées d'activité proposées au sein de la mesure de réparation pénale, les jeunes suivis ont pu être accueillis aux Restaurants du Cœur, auprès de l'association de femmes victimes de violence (CIDFF), ainsi qu'au sein d'une maison de retraite.

Un commissaire à la retraite continue également d'intervenir auprès de certains jeunes ayant pu également les accompagner au Tribunal.

Nous avons par ailleurs poursuivi notre partenariat avec le centre équestre de l'UCPA-BAYARD. De même, nous avons développé une activité au sein même de notre Service basée sur un support vidéo et permettant des débats sur des thématiques avec un groupe de mineurs suivis. Nous avons également mis en place une nouvelle collaboration avec une association de motards en lien avec les dangers de la route.



Les écrits

Dans le cadre des supports éducatifs utilisés dans l'exercice de la mesure de réparation pénale, les écrits ont une place importante et participent au travail de réparation mené avec les jeunes. Rappelons que ces écrits sont transmis au Magistrat avec le bilan de fin de mesure, ce qui permet une meilleure appréhension de la personnalité du jeune.

Différentes thématiques sont proposées par les éducateurs en lien avec l'infraction commise et le positionnement du jeune, telles que :

- La violence
- Le respect du bien d'autrui
- La loi
- Autoportrait
- Bilan de ma journée d'activité
- Le respect, être responsable
- Qu'entraîne l'usage de stupéfiants ?

En voici quelques extraits :

Pierre 16 ans (Bilan des entretiens) :

« Ça m'a fait prendre conscience de beaucoup de choses. Mon comportement irresponsable qui aurait pu être grave pour la victime ainsi que pour moi-même. Je sais maintenant que la loi n'est pas réservée que pour les autres ».

Éric 15 ans (Lettre d'excuse) :

« Je vous prie de bien vouloir accepter mes excuses les plus sincères. J'ai agi de façon déplacée envers votre fille mais également avec vous. Elle ne méritait aucunement cela cependant j'essaie de rattraper mes erreurs passées envers vous... Je vais apprendre de mes erreurs et faire de mon mieux pour changer de comportement vis-à-vis de vous mais également avec d'autres personnes. Encore désolé pour ce que je vous ai fait vous ne méritiez aucunement cela et j'espère que nous pourrions partir du bon pied vous et moi ».

Alexandre 16 ans (Écrit sur « L'irresponsabilité ») :

« J'avoue être irresponsable au niveau du danger ; Je m'impose pas trop de limite même si on me répète souvent les risques que j'encours. Quand j'ai l'occasion de pouvoir faire ne serait-ce qu'une ligne droite en moto ou vélo, je le fais malgré que mes parents m'interdisent les motos j'aime trop rouler, c'est à ce moment-là que je devine irresponsable dès que je désobéis à une règle de sécurité. Mes parents disent qu'à mon âge on se croit invincible et qu'on oublie toutes les règles à suivre, je pense que c'est vrai... ».

Yacine, 15 ans (Écrit sur « La délinquance comme moyen d'expression pour exister ») :

« Je ne suis pas un délinquant, je suis toujours respectueux et puis je ne vole pas, je ne fume pas, je ne bois pas, je ne vends pas de drogue ni rien, je ne me compare pas aux copains mais je trouve que je suis très loin d'être comme eux, déjà les autres sortent comme ils veulent, jour et nuit, ils ne sont pas scolarisés. Moi j'aime les 2 roues, j'adopte un comportement dangereux mais c'est sans vraiment le vouloir. On me reproche d'être trop dans l'amusement mais jamais d'être délinquant d'ailleurs à partir de quel moment on rentre dans la case « délinquant » ? Je suis juste un adolescent avec ses qualités et ses défauts mais j'essaie toujours d'être le plus correct possible par respect pour moi-même mais aussi pour ma famille qui est très appréciée dans mon entourage ».





Les activités de réparation

La journée d'activité proposée aux jeunes dans le cadre de la mesure de réparation pénale est également un temps fort de la mesure. Celle-ci se déroule généralement en fin de mesure. Ce sont principalement des activités de réparation individuelle que nous proposons. Nos principaux partenaires cette année ont été les Restaurants du Cœur, un commissaire divisionnaire à la retraite, une association de motards, une maison de retraite et le Centre équestre UC-PA-BAYARD. Nous avons également développé à l'interne du Service une activité autour d'un support vidéo permettant échanges et réflexions à l'écrit.

Les activités se déroulent généralement bien et permettent aux jeunes de connaître une expérience positive nécessaire au processus de réparation.

L'assistance Éducative en milieu ouvert (AEMO)

L'Assistance éducative participe à la mission d'intérêt général de protection de l'enfance, dévolue au Président du Conseil Départemental depuis la loi de 1986, confirmée par la loi du 5 mars 2007.

L'AEMO, financée par le Département qui organise les moyens nécessaires à l'accueil des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, relève de procédures judiciaires pouvant être décidées uniquement par un magistrat, le Juge des enfants ou le Juge d'instruction.

Cette mesure est mise en oeuvre, au sein de l'Association Olga Spitzer par les Services Sociaux de l'Enfance de Paris, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de l'Essonne, qui assurent

la protection de l'enfant dans son milieu naturel de vie, en permettant aux parents de retrouver un meilleur exercice de l'autorité parentale, dans le respect des droits et obligations des intéressés, en leur proposant les moyens du changement.

L'Activité

Avec 1538663 journées réalisées, l'activité 2015 est en baisse de 6% par rapport à 2014. Cette baisse est à relativisée par l'augmentation des mesures d'AED de 7% sur la même période.

Ainsi le SSE 92 enregistre une baisse de 4.6% mais une hausse de 86% des mesures d'AED.

Sur Paris, l'activité baisse d'environ 5%.

Comme nous le mentionnions sur le rapport d'activité 2014, la loi 2007-293 a exercé une influence importante à Paris sur le volume de l'activité en AEMO ; les magistrats statuant davantage dans le strict respect du Code civil en sollicitant la mainlevée systématique des doubles mesures en cas de placement. De plus, la manifestation d'adhésion par la famille ainsi que toute évolution de la situation mènent régulièrement à interroger la pertinence du cadre judiciaire.

Ce constat a amené les services de Paris à une réorganisation.

D'ores et déjà, le service s'est adapté à la situation de la baisse d'activité.

Un des leviers les plus importants est incontestablement la masse sala-



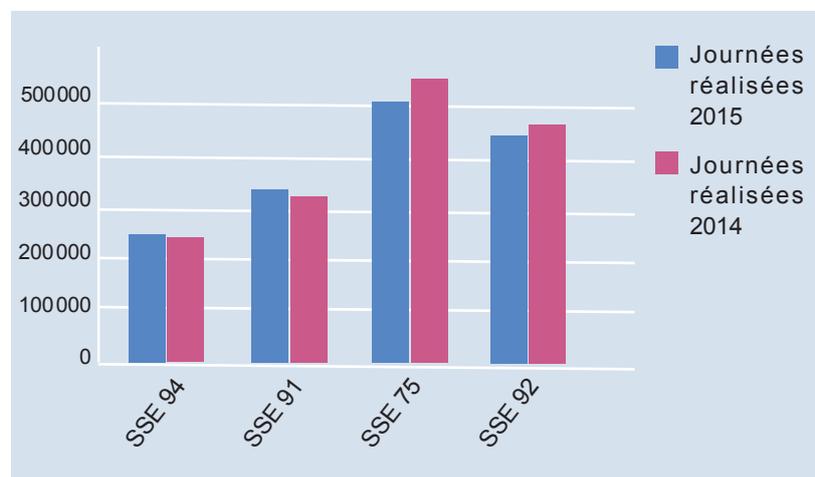
riale. Pour limiter le déficit financier, la Direction a dû et continue à ajuster les effectifs des travailleurs sociaux producteurs de journées à la réalité de l'activité. Cet ajustement sera réalisé au gré des départs volontaires comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent. Il correspond à une démarche volontaire de bonne gestion et d'anticipation.

Ainsi, l'opportunité d'une mobilité interne a d'ores et déjà permis le gel d'un poste de directeur et la réalisation d'une économie substantielle. La même stratégie est appliquée pour les postes de secrétariat.

Le nouveau départ d'un chef de service nous amène à réorganiser le service pour parvenir à un équilibre entre les besoins, la charge de travail et les ressources.

Dans une nécessité d'anticipation, et au regard des départs prévisibles, la Direction du service a étudié, en consultant le comité de direction élargie, les différentes possibilités de réorganisation du service à partir de plusieurs facteurs :

- le territoire parisien,
- les orientations du nouveau Schéma Départemental,
- l'activité par pôle et par arrondissement,
- le service rendu aux enfants et aux familles en termes de proximité du domicile,



- les hypothèses de départs volontaires éventuel et habituel concernant toutes les catégories professionnelles en présence: départs à la retraite, réorientations professionnelles,....,
- la nécessité de couvrir en priorité les secteurs qui fournissent le plus d'activité,
- la recherche d'équité concernant le nombre de travailleurs sociaux par équipe, la charge par travailleur social, les postes support à la conduite d'une mesure éducative.

1) Une étude financière et immobilière est menée à court terme par l'Association sur l'ensemble des structures associatives, y compris le Service parisien d'Assistance Educative en Milieu Ouvert pour optimiser les coûts.

2) La nécessité de procéder à un redécoupage des territoires de chaque pôle - cf. le tableau ci-dessous -

► Le pôle Morard continuera à exercer les mesures des 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, ainsi que l'activité des 4^{ème} et 6^{ème}. L'activité AED du 14^{ème} sera bien entendu maintenue sur ce pôle.

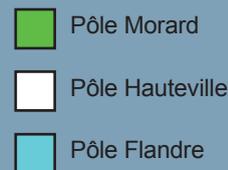
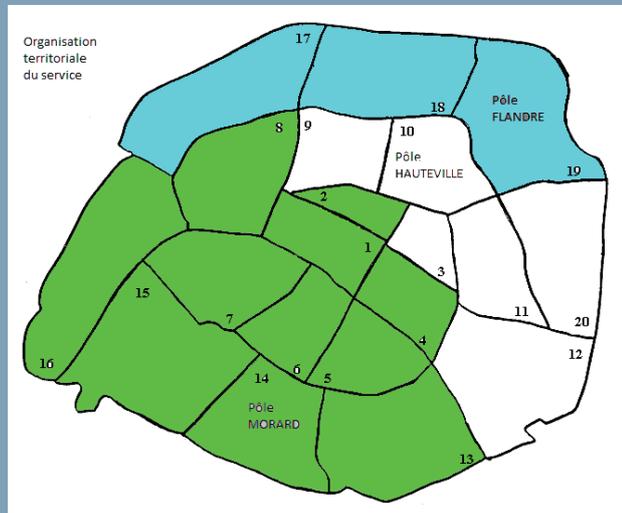
► Le pôle Flandre assurera désormais, en plus des 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements, les suivis en Assistance Educative des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 16^{ème} arrondissements.

► Le pôle Hauteville assurera l'activité des 5^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

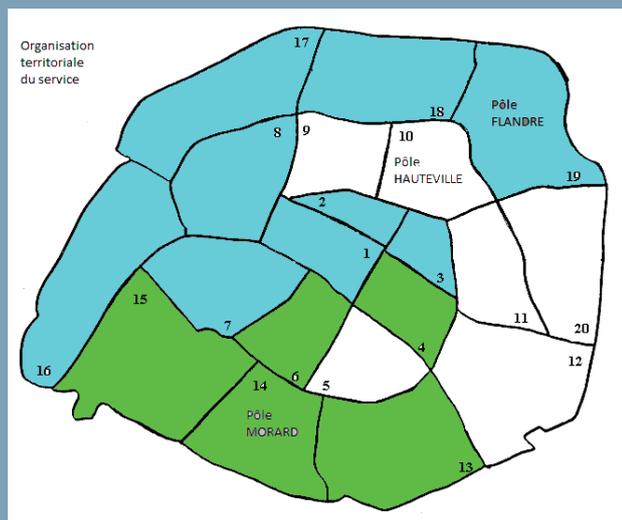


EFFET DE L'ACTIVITÉ SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

Organisation territoriale actuelle



Scénario retenu



Les éléments importants de l'année 2015

Sur l'Essonne

La prise en compte par le Conseil départemental du caractère structurel de la liste des mesures en attente (AED et AEMO), via l'affectation au SSE de l'Essonne de quatre des neuf postes éducatifs créés, a été un des éléments forts de l'année 2015.

Par ailleurs, le service a donné une réponse à la problématique de la liste d'attente avec la création d'une « Cellule de régulation et de concertation entre les services d'AEMO habilités » qui permettrait d'analyser en temps réel les besoins de prises en charge rapides de mesures d'AEMO en attente et de faire des propositions aux magistrats les plus concernés.

Sur le Val-de-Marne

L'étude et l'évaluation des situations suivies tendent à montrer une dégradation de celles-ci parfois dès le démarrage de la mesure, avec des antécédents d'intervention souvent multiples n'ayant pu aboutir. Compte tenu de la connaissance par les magistrats des listes d'attente sur les services habilités, certains ont désigné la DPEJ dans l'attente de notre intervention. Le constat observé est que les services de la DPEJ ont rarement la possibilité d'intervenir réellement et nous interpellent dans ces situations pour que nous puissions démarrer la mesure.

Le nombre de placements reste non négligeable, également dans des contextes d'urgence nécessitant souvent l'intervention de la Brigade des Mineurs. La prise en charge de ces situations est souvent facteur de stress, très coûteuse sur le plan émotionnel pour les travailleurs sociaux, pour l'équipe dans son ensemble, et nécessite une présence et une attention particulière du Chef de service. Le soutien des instances pluridisciplinaires est primordial.

Une augmentation des conflits de couple et/ou des séparations, est a

PERSPECTIVES 2016

En 2016, le Service Social de l'Enfance de l'Essonne va poursuivre les actions engagées dans la dynamique initiée en 2015, propice à la mobilisation et à la réflexivité.

2016 sera l'occasion de mettre en œuvre le démarrage de la réécriture du projet de service via une méthode que nous souhaitons participative afin que l'ensemble des professionnels soit associé.

souligner, conflits souvent à l'origine du danger pour les enfants. L'action du professionnel dans un climat conflictuel entre les parents questionne les pratiques et la place de l'intervenant, ainsi que l'évaluation du danger psychologique de l'enfant.

L'année 2015 a vu une augmentation du nombre d'activités collectives avec un souci de varier les supports et de développer les temps d'observation auprès des mineurs. Ces activités ont pu aussi s'organiser dans une dynamique inter-équipes favorisant les échanges et les pratiques entre professionnels du service.





Les Établissements Médico-Sociaux

Dans le champ médico-social, l'Association est gestionnaire de trois CMPP, de deux ITEP, d'un CAFS et d'un SESSAD.

Les CMPP

Les trois Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP), sont des lieux de soins et de prévention qui reçoivent des enfants de 0 à 18 ans (dérogation possible après 18 ans) présentant des troubles très hétérogènes allant des troubles réactionnels légers à des pathologies psychotiques envahissantes.

Deux sont implantés en Essonne sur les communes de Corbeil-Essonnes et Epinay-sous-Sénart. Le troisième, le CMPP Pichon Rivière, se trouve à Paris dans le 10ème arrondissement.

Des soins (consultations, psychothérapie), des bilans (psychologiques, orthophoniques ou psychomoteurs), des thérapies groupales et/ou des rééducations (orthophonie, psychomotricité) peuvent être proposés à l'enfant et à sa famille dans le cadre d'un projet de soins.

Les CMPP disposent de différents cadres thérapeutiques permettant des prises en charge individuelles, familiales et groupales pour lesquelles le socle de référence est la psychanalyse mais avec une réelle volonté d'ouverture sur d'autres concepts théoriques et de nouvelles pratiques ou méthodes.

Le CMPP de Corbeil-Essonnes propose également plusieurs groupes de soins intensifs pour des enfants d'âge maternel et primaire présentant des pathologies graves.

Ces jeunes patients partagent leur

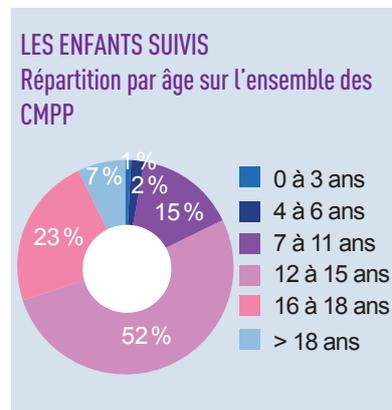
temps entre l'école et le CMPP. Ils vivent en famille ou en institution d'accueil.

Les problématiques rencontrées chez ces enfants sont souvent multifactorielles et nécessitent, outre le travail de suivi thérapeutique qui est le cœur même de l'activité, un travail social et de réseau partenarial indispensable.

L'Activité

Sur l'ensemble des CMPP, 229 nouveaux patients ont été suivis sur l'année 2015 contre 259 sur 2014.

993 enfants sont accompagnés (1000 en 2014), cela représente 20939 actes facturés.



La majorité des enfants accueillis ont entre 7 et 15 ans. Ils fréquentent l'école primaire ou le collège. Ceci tient au fait que l'école s'avère fréquemment le lieu de l'expression de la souffrance de ces jeunes, et donc le lieu d'où vient la demande. En effet :

- L'enfant en pré puberté peut être en difficulté pour trouver au sein de sa famille une écoute suffisante pour entendre et contenir sa souffrance – ce qui la fait dé-

border sur ses lieux de socialisation extérieurs, au premier rang desquels l'école.

- L'existence d'une souffrance personnelle est souvent difficile à repérer de la part des adolescents qui la dénie. D'où des manifestations indirectes, telles l'opposition au milieu.

Répartition par sexe :

La répartition est, comme chaque année, inégale entre les sexes. Cela tient au fait que les garçons sont plus en difficulté dans la tranche d'âge majoritairement représentée au CMPP, ce qui s'inverse à l'adolescence.

Les motifs de demande de consultation

Le CMPP accueille des enfants qui présentent une grande diversité de difficultés d'apprentissage ou de comportement, des troubles psychiques, psychomoteurs, ou orthophoniques qui peuvent être combinés.

Pour beaucoup d'enfants, au moment de l'inscription, les parents évoquent essentiellement des difficultés de comportement, des troubles du langage et des difficultés scolaires ; des motifs que peut signaler l'école, mais aussi des manifestations plus visibles de possibles pathologies sous-jacentes. Les difficultés scolaires et d'apprentissages évoqués s'avèrent souvent, au moment du diagnostic, associé à des difficultés psychiques et/ou des troubles de la relation.

Les délais d'attente

Pour les CMPP de l'Essonne, depuis plusieurs années, le nombre de demande d'inscription au CMPP augmente régulièrement. Le temps d'attente devient insupportable pour



les familles.

Il est de 17 mois au CMPP de Corbeil-Essonnes, de 2.5 mois sur le CMPP Pichon Rivière.

Cette problématique a mené l'équipe du CMPP de Corbeil-Essonnes à travailler le sujet. La réponse consiste en des appels aux familles au fur et à mesure des possibilités d'accueil

de nouveaux patients, à collecter et analyser les données dont le CMPP dispose.

Le prochain logiciel du CMPP devra aussi être développé dans le sens d'une meilleure gestion de l'ensemble des listes d'attente en lien avec les durées des prises en charge, le nombre de séances par enfant, les types de pathologies, etc.



Les Semaines Internationales de la Santé Mentale au CMPP

Le CMPP a souhaité prendre part aux manifestations qui ont eu lieu lors des semaines internationales de la Santé Mentale, dont la thématique était « Être adolescent aujourd'hui ».

Deux ateliers ont été organisés à destination des patients pré-adolescents ou adolescents.

Par ailleurs, une **conférence-débat** s'est tenue dans les locaux. Elle a été l'occasion d'accueillir des partenaires et parmi eux ceux qui pouvaient trouver de l'intérêt à mieux comprendre l'articulation des soins psychologiques avec les approches éducatives, dans le cadre d'un projet à visée éducative.

Ces manifestations avaient toutes pour objectif de sensibiliser aux problématiques de santé mentale des adolescents.



PERSPECTIVES 2016

Sur le CMPP de Corbeil-Essonnes, l'axe de travail se portera sur l'amélioration des conditions du soin au CMPP.

Cela passe assurément par une augmentation de nos moyens et donc un agrandissement de nos locaux qui sont déjà très limités : pas de salle de réunions, des professionnels qui doivent occuper trois bureaux différents, pas de possibilités de créer des groupes thérapeutiques supplémentaires compte tenu du nombre d'espaces de taille suffisante, etc.

Le CMPP du Val d'Yerres qui a vécu des bouleversements au cours de l'année a su garder son équilibre et sa dynamique. L'année 2016, sera l'année de la réécriture du projet d'établissement.

Sur Paris, les axes de réflexion détaillés dans le rapport d'activité 2014 suivent leur cours et sont toujours d'actualité :

- L'intervention auprès de tous petits.
- L'articulation de différentes structures de l'Association Olga Spitzer, pour la prise en charge des enfants en désarroi scolaire, est un autre axe de réflexion du CMPP.
- Les enfants, ou plus souvent adolescents, présentant une problématique « trans » : transgenres, transsexuels).
- La question des « maladies rares », et plus particulièrement celles relatives à un trouble génétique.



LES INSTITUTS THÉRAPEUTIQUES ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES (ITEP)

Les ITEP accueillent des enfants et des adolescents en leur offrant un accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique, accompagnement qui réclame toujours plus d'attention dans le traitement de leurs difficultés psychologiques et l'expression de leur souffrance.

Les difficultés d'ordre social viennent impacter certaines familles d'enfants accompagnés en ITEP, parfois en grande précarité. Le climat environnemental dans lequel elles évoluent vient souvent renforcer l'isolement. Elles sont en recherche et adhèrent à des rencontres aux travers d'actions collectives (fêtes de fin d'année, journée sportive, ...).

La vie en collectivité pour leurs enfants n'est pas toujours simple, l'équilibre entre le respect de l'intimité et la dynamique de vie en établissement est toujours recherché. C'est donc cet équilibre et sa qualité que nous recherchons et mettons sans cesse au travail.

L'Association gère deux ITEP sur le département de l'Essonne.

Dans le cadre de l'expérimentation «DITEP» qui permet d'orienter l'enfant vers un dispositif et non plus vers un unique établissement, «la notification unique» éditée par les MDPH de l'Essonne permet de garantir une proposition d'accompagnement dans le soin qui soit évolutive et adaptée aux besoins des jeunes. A cette fin, une réflexion est menée au sein des établissements pour proposer une palette de services en synergies et transversalités.

ITEP « Les Fougères »

L'ITEP « Les Fougères » proposent une diversité d'accueil :

Accueils de nuits modulables, ou séquentiels au pavillon, ou chez des assistantes familiales .

L'ITEP reçoit des enfants ou adolescent(es) âgés de 3 mois à 20 ans, d'intelligence normale. Ces enfants ou adolescent(es), malgré des potentialités intellectuelles préservées se trouvent engagés dans des processus handicapants nécessitant une prise en charge personnalisée spécifique. L'expression de leurs difficultés prend la forme très variable de troubles du comportement.

L'accueil de nuit au sein du pavillon des Fougères, est réservé aux jeunes filles de 12 à 18 ans et n'intègre pas la mixité. 58% ont entre 14 et 16 ans et 25% entre 17 et 20 ans. Pour la majorité des enfants, la famille est domiciliée sur l'Essonne ou le Val-de-Marne. Trois parents n'ont pas d'adresse connue.

Dès septembre 2015, l'accueil est limité à 10 places, du lundi au vendredi ou en accueils séquentiels. Certaines de ces jeunes filles peuvent néanmoins être accueillies à l'accueil familial le week-end.

L'internat a réalisé 2 780 journées sur l'année 2015.

Accueil de jour

Une modification d'agrément intervenue en mai 2015, effective en septembre 2015, a permis l'aboutissement d'un travail mené depuis deux ans avec les équipes quant à la mise en place d'ateliers de jour à destination des jeunes filles et enfants du

CAFS déscolarisés ou scolarisés à temps partiel, ainsi qu'aux enfants et adolescents orientés en première entrée en accueil de jour par les MDPH de l'Île-de-France.

L'appartement de type F5 fonctionne depuis fin mai 2015 comme l'espace dévolu aux ateliers de jour, en principal.

Accueil familial

15 à 18 assistantes familiales réparties sur les départements du 91, 77, 45, 10, 94, accueillent les enfants et adolescent(es) pour qui le collectif est problématique, en hébergement complet, modulable ou séquentiel selon les Projets personnalisés et avec l'accord des familles. Les familles d'accueil peuvent aussi faire de l'accueil d'urgence pour des adolescentes de l'accueil de jour ou de nuit qui en auraient besoin.

Les enfants accueillis ont entre 6 et 10 ans (pour 29% d'entre eux) et entre 11 et 13 ans (pour 26% d'entre eux). 39% des parents sont domiciliés sur le département de l'Essonne, 6% viennent de Province. Il est à noter que 12% n'ont pas d'adresse connue, 3% sont incarcérés et 8% décédés.

Deux plateaux techniques soutiennent le Projet d'Établissement dans son ensemble et de plus en plus d'actions sont mutualisées dès 2015 :

- Un groupe de parole pour les parents, une fois par mois, le jeudi ou le samedi matin, animé par deux psychologues, pour l'ensemble des familles,
- Un CVS commun,
- Une psychologue à temps plein,
- Le médecin psychiatre,





- Une enseignante spécialisée a intégré l'ITEP des Fougères, en septembre 2015, mise à disposition par l'Education Nationale à raison de 12h/semaine.

Il est à noter que l'année 2015 a vu se dérouler également un voyage en Roumanie en juillet dans le Delta du Danube, en plus de deux petits séjours en France et de nombreux projets éducatifs et culturels. De nombreuses photos et plusieurs films illustrent ces événements et des présentations ont été faites aux familles en octobre 2015.

L'activité

Le nombre de demandes d'admissions reste plus élevé pour l'accueil familial. Le CAFS a accompagné avec 30 à 32 enfants toute l'année. Le phénomène est compliqué par une difficulté persistante à recruter des assistantes familiales, et à les garder sur le long terme.

Concernant l'internat, la majorité des admissions non réalisées émane du recul des familles et des adolescentes

qui craignent un contexte de vie plus cadré et qui peuvent être en grande souffrance quant à l'idée d'une séparation. Ces demandes étant peu assorties de mesures contraignantes de Protection de l'Enfance, le recul est plus simple à opérer.

Il faut aussi rappeler que l'ITEP accueille des jeunes qui viennent de toute l'Île-de-France et que le problème des transports complique également le processus d'admission, tant pour les usagers que pour l'Établissement lui-même.

L'ITEP propose un grand nombre d'ateliers qui entrent pleinement dans l'accompagnement et le soutien des enfants et des adolescents :

- Groupe d'expression
- Atelier mot de passe
- Atelier Gagne Pain et Tour de Main
- Atelier cuisine
- Atelier équitation
- Médiation psychocorporelle

ITEP « Le Petit Sénart »

L'ITEP « le Petit Sénart » offre trois modes d'accueil :

- Internat de semaine : (85 enfants, 8 équipes) du lundi matin au vendredi soir, avec possibilité de modulation en fonction des difficultés de séparation ou du projet d'orientation en fin de prise en charge.
- Internat du dimanche (journée et/ou nuit), pour des enfants privés momentanément d'accueil familial ou lorsque le projet de soin requiert une séparation, y compris le week-end, pour une durée déterminée.
- Externat (26 enfants, 3 équipes), 5 jours par semaine, ainsi qu'un samedi par mois, accueil possible le dimanche sur indication de l'équipe.

L'unité de jour pour adolescents ouvert en septembre 2012 accueille en journée des jeunes âgés de 12 à 15 ans au nombre de 12 à 20, dont une moyenne de 12 jeunes.

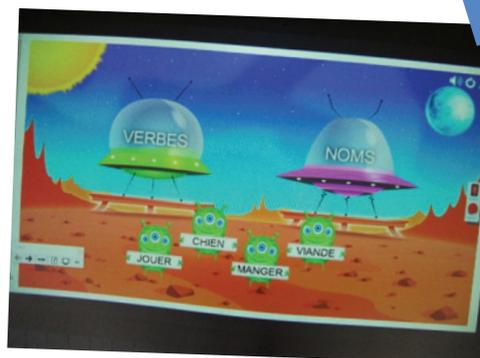
Activités :

21416 journées ont été réalisées en 2015 pour 22200 prévues, soit une baisse de 3,5%. 27 enfants ont été admis et 30 enfants sont sortis de l'établissement.

La scolarisation à l'ITEP

Depuis 2009, l'école du Petit Sénart est devenue Unité d'Enseignement (UE) -11.5 postes d'enseignants sont mis à disposition par l'Education Nationale.

À l'heure actuelle, en raison du type de contrat qui lie l'ITEP à l'Education Nationale (contrat simple) et aux difficultés croissantes de titularisation des enseignants en poste, l'ITEP n'est pas en mesure de recruter des personnels qualifiés et diplômés. Cependant, sur l'année 2015, l'ensemble des postes vacants a été pourvu. Les formations entreprises ont permis aux enseignants d'enrichir leur pédagogie et leur pratique. Les postures professionnelles se trouvant renforcées, les activités



proposées aux élèves s'adaptent de mieux en mieux aux besoins de ces derniers. Le système de tutorat entre enseignants, afin d'accompagner au mieux les personnels qui débutent dans la profession, a été renforcé, et le travail en classe décloisonné s'est affirmé. En outre, la répartition par groupes de niveaux à la rentrée 2015, semble porter ses fruits et devra être évaluée à la fin de cette année scolaire. La validation du projet d'Unité d'Enseignement est en cours ainsi que la réactualisation du projet d'établissement.

Les ateliers

Les ateliers techniques - céramique, informatique, mécanique, maçonnerie et horticulture offrent aux enfants des possibilités d'éveil et de valorisation qui constituent des leviers très précieux pour un réinvestissement des apprentissages. Ces ateliers permettent également de préparer les enfants pour lesquels une orientation à dominante professionnelle se profile (IMPRO, ITEP Pro).

L'atelier maintenance informatique, ou l'atelier autour d'expérience diverses, l'Atelier horticulture ou atelier mécanique sont proposés au sein de l'établissement.

À partir des ateliers sportifs proposés par l'éducateur sportif de l'établissement, l'ensemble des enfants profite d'un nombre important d'activités (vtt, gymnastique, équilibre, rugby). Ces activités diversifiées leur permettent d'utiliser leur énergie à la

fois dans l'apprentissage de techniques sportives, conjuguant l'exploration de la nature, l'expression corporelle, la maîtrise de leurs corps, le respect des règles et de l'adversaire, donc de l'autre. Une activité escalade a été mise en place en 2015 tous les mercredis. En outre, les enfants ont pu participer et gagner le cross solidaire organisé par l'Education Nationale, et prendre part à des tournois de tennis et de badminton inter-établissements.

La volonté d'ouverture vers l'enseignement ordinaire s'est manifestée cette année par la participation des enfants de l'établissement à des ateliers sportifs avec d'autres écoles par le biais d'une affiliation à l'USEP.

En 2015, enfants et adolescents ont pu bénéficier de séjours thérapeutiques organisés par les équipes éducatives. Nous pouvons constater combien à chaque fois les enfants tirent bénéfice de ces projets. Ils parlent aussi de l'investissement et l'engagement des professionnels et clôturent souvent une année riche en événements où les relations se sont tissées, mais aussi parfois ont été tendues.

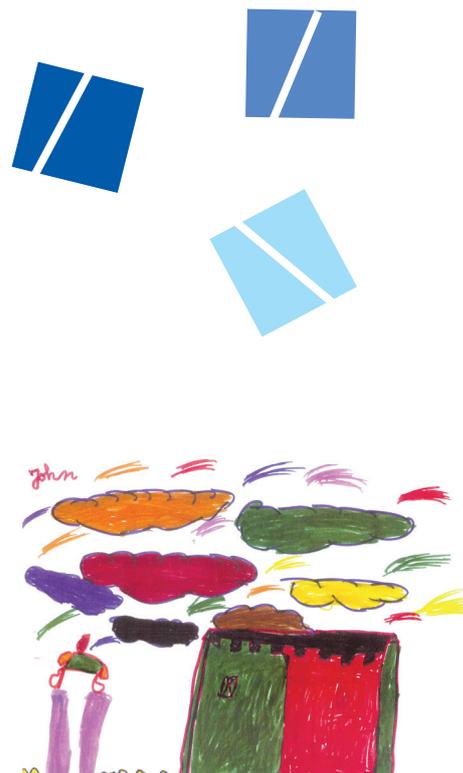
- Les 7 enfants de l'externat, 2 accompagnés de leurs éducateurs se sont rendus à la base de loisirs de Moisson (78). Ils ont à cette occasion pratiqué le VTT et le Canoë.

Les enseignants participent à certains séjours éducatifs sur la base

d'un projet commun, cette année, aucun séjour pédagogique n'a été élaboré.

L'équipe

Deux nouveaux chefs de service ont intégré l'équipe de direction. Depuis ces cinq dernières années, cette équipe qui comprend sept membres s'est renouvelée de manière significative avec 6 départs et arrivées. En fin d'année, une nouvelle chef comptable a pris ses fonctions, venant ainsi renforcer la direction dans le domaine du suivi budgétaire et comptable de l'établissement.





LE SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILE (SESSAD)

Adossé à l'ITEP «le Petit Sénart», le SESSAD intervient au plus près des lieux que fréquente l'enfant en lien avec les personnes qui l'accompagnent déjà.

Le SESSAD se situe sur 2 sites à savoir: Épinay et Évry.

La mission du SESSAD est de permettre à l'enfant de continuer à évoluer dans son cadre de vie social, scolaire et familial, en positionnant d'emblée les parents comme acteurs de l'accompagnement, tout en s'appuyant sur un réseau de partenaires qui s'actualise en fonction de chaque situation.

Un SESSAD n'a pas à avoir de territoire géographique strictement délimité, cependant ses moyens en personnel éducatif déterminent ses possibilités d'intervention géographique. Beaucoup de transports sont assurés par le chauffeur accompagnateur du service mais aussi par les éducateurs, voire d'autres professionnels. Le ratio enfant/éducateur du SESSAD est de 12,4 (l'un des plus faibles du département), il ne permet pas d'intervenir au-delà des villes qui jouxtent chaque site.

Développer un partenariat de proximité avec les écoles, partenaires privilégiés, et les autres réseaux médico-sociaux, culturels ou sportifs permet aussi de mieux se connaître et d'assurer une meilleure cohérence dans les

interventions, ainsi qu'une meilleure prise en compte des difficultés et des potentiels des enfants. En 2015 le service d'Épinay est en lien avec 20 écoles différentes, celui d'Évry avec 24 écoles.

Sur le site d'Évry, 5 enfants bénéficient de soins aux CMP d'Évry et de Corbeil et, sur le site d'Épinay, 3 enfants sont rencontrés au CMP de Brunoy. L'articulation des soins nécessite des rencontres régulières avec ces partenaires.

Les enfants accueillis

Les enfants accueillis présentent des difficultés à vivre une relation sereine avec l'autre, mais aussi trouver de l'apaisement avec eux-mêmes. Cela se manifeste par un débordement d'émotions souvent amplifié dans la rencontre avec une autre personne.

Cette souffrance peut se manifester sous différentes formes: agitation ou inhibition présentant une symptomatologie diversifiée (angoisses, intolérance à la frustration, état dépressif, manque de confiance en soi, dévalorisation, image négative de soi-même, méfiance, violence, dépassement des limites, troubles anxieux, difficultés à se séparer, besoin de collage à l'autre, recherche de relations privilégiées avec l'adulte, difficultés à être autonome...).

73 enfants ont été accompagnés durant l'année 2015, dont 34 sur Épinay et 39 sur Évry.

17 enfants ont quitté le service au cours de l'année 2015, le nombre de sorties était de 13 enfants en 2014.

Même si pour la grande majorité

d'entre eux les troubles du comportement sont prégnants et entravent notamment l'intégration scolaire, au cours de la prise en charge certains enfants révèlent des difficultés très variables qui peuvent aller de la déficience légère à des profils psychologiques plus fragiles (psychotiques, enfants dysharmoniques).

C'est pourquoi, nous avons développé un partenariat soutenu avec les CMP de nos secteurs.

Âge:

- 2 enfants sont à l'école maternelle (5 en 2014),
- 44 enfants sont à l'école primaire (47 en 2014),
- 10 enfants sont scolarisés en collège (7 en 2014).

Nous constatons que, d'une année sur l'autre, les classes d'âge restent globalement semblables. L'entrée à l'école primaire est déterminante pour les parents qui à ce moment là, sont davantage enclins à demander de l'aide lorsque la scolarité de leur enfant devient difficile. Nous notons tout de même qu'en 2015 nous avons accompagné un plus grand nombre de collégiens que les années précédentes.

Répartition par sexe:

Même si cette année la proportion de filles a légèrement augmenté par rapport aux années précédentes, la majorité des demandes s'adresse à un public de garçons: 45 garçons pour 11 filles, au 31 décembre de l'an passé la situation était de 52 garçons pour 7 filles.

PERSPECTIVES 2016

Le dispositif ITEP/SESSAD qui doit alimenter l'expérimentation a pour objectif de faciliter le parcours des enfants afin de répondre à leurs difficultés et leur éviter des ruptures. La direction commune de l'ITEP du « Petit Sénart » et du SESSAD, ainsi que les chefs de service des deux entités doivent pouvoir faciliter la mise en œuvre de ces relais nécessaires à mettre en œuvre. Chaque professionnel doit s'approprier cette nouvelle façon d'intervenir, auprès des enfants et de leur famille qui vient compléter leur pratique.

Le Pôle Ressource

Créé en 2003, le Pôle Ressources a pour mission d'orienter, de conseiller, d'initier, et d'actualiser. Il tend à répondre au mieux aux besoins des équipes du Service Social de l'Enfance de Paris à travers trois services :

- Le Centre de Documentation
- Le Service des Etablissements d'Accueil
- Le Centre d'Information et d'Orientation

Les activités du Pôle ont pour objectif de mieux répondre aux besoins d'information, d'actualisation et de formation individuelle et collective des professionnels des services. Ainsi, il privilégie la mutualisation et la complémentarité des compétences, afin de constituer une « ressource » au sein des services et de l'Association.

Le Centre d'Information et d'Orientation

Outil à destination des équipes parisiennes d'AEMO, AED, MJIE, du CMPP « Pichon Rivière » et du Service de Prévention Spécialisée de l'Association, le Centre d'Information et d'Orientation est sollicité sur toutes les problématiques ayant trait à la scolarité, l'orientation et la réinsertion professionnelle des jeunes suivis.

Le public

L'utilisation du CIO par les travailleurs sociaux se fait selon les besoins repérés par ces derniers dans le cadre de leur prise en charge, AEMO, AED, évaluation, mesure d'investigation, rencontres des jeunes dans le cadre de la prévention spécialisée, des suivis thérapeutiques et/ou orthophoniques. Ainsi, les rendez-vous sont pris par

Le projet ARCHEREAU

Les documentalistes de Créteil et Nanterre ont été sollicitées pour des recherches documentaires, et l'envoi de documents à la suite de l'appel à projets de la Mairie de Paris et de la CAF de Paris intitulé : **Activité de médiation familiale, gestion d'un espace rencontre et organisation de visites médiatisées dans le cadre d'un projet global de soutien et d'accompagnement à la parentalité.**

Il s'agissait d'imaginer un espace de ressources, à la fois juridique et informationnelles, pour les familles et les professionnels intéressés par la problématique de la parentalité.

Le fonds CHALIGNY DASES

Après 70 ans d'existence, la DASES a souhaité fermer la bibliothèque historique de CHALIGNY qui était un espace créé à l'origine pour le personnel des services sociaux de la ville de Paris.

Les documentalistes de Créteil et Paris, par l'intermédiaire de monsieur Dominique LEFEUVRE, ont pu récupérer des ouvrages et des périodiques. Ces documents seront répartis à la fois sur le centre de documentation de Paris et sur le centre de Ressources de la Maison des liens Familiaux.

téléphone, avec un délai d'une semaine, voire de quinze jours à trois semaines pour les mercredis après-midi. Cependant avec l'augmentation des demandes et la mise en place des formations BAFA le délai de réponse tend à augmenter.

Le CIO a rencontré 103 jeunes reçus en moyenne quatre fois sur demandes de rendez-vous et 21 jeunes reçus dans le cadre de la formation BAFA.

Différents services du Service Social de l'Enfance de Paris ont fait appel au CIO

- 3 personnes adressées par le Service d'Investigation Éducative,
- 52 personnes adressées par les équipes du SPPE,
- 12 personnes adressées par

l'équipe du SPS,

- 33 personnes adressées par les équipes des Pôles d'AEMO,
- 3 personnes adressées par le CMPP « Pichon Rivière »,
- 21 personnes pour la formation BAFA toutes équipes confondues.

65% de la population globale des jeunes reçus au CIO ont entre 14 et 16 ans. Soit des jeunes en obligation scolaire. Les filles sont plus représentées à 15 ans soit 31% des jeunes filles, alors que les garçons sont reçus plus jeunes à 14 ans pour 28% des jeunes garçons ou plus tard 22% à 16 ans.

Nous observons que le profil des demandes rajeunit par rapport à l'année précédente puisque seul 14% des jeunes avaient 14 ans en 2014 contre

23% cette année. A l'inverse 28% des jeunes de 16 ans venaient consulter en 2014 contre 20% en 2015.

La répartition des âges s'effectue ainsi 23% de 14 ans; 21% de 15 ans; 20% de 16 ans; 15% de 17 ans; 10% de 18 ans; 10% de 19 ans et plus et 1% de 13 ans.

Le CIO reçoit une population scolarisée au collège en obligation scolaire.

Les jeunes reçus sont à 43% de niveau collège (y compris en SEGPA, prépa pro et 3ème d'accueil CLA) dont 18% de filles sur la population reçue, et 25% de garçons.

Ensuite ils sont scolarisés en lycée professionnel à 16% dont 4% des jeunes filles et 12% des jeunes garçons sur les jeunes reçus.

Les inscriptions en lycée général représentent 8% de la population globale, à égalité entre garçons et filles.

- 5% en études supérieures dont 3% de jeunes filles et 2% de jeunes garçons,
- 1% en plateforme métiers,
- 1% en IMPRO.

Les jeunes en situation de déscolarisation se situent à hauteur de 13% du public reçu soit 5% des filles et 8% des garçons alors que 15% de la population n'est plus scolarisée, n'étant plus en obligation scolaire. Les garçons sont plus représentés que les filles, soit respectivement 11% des garçons et 4% de jeunes filles.

Nous observons que 3% des jeunes sont scolarisés en 3ème SEGPA, ce pourcentage assez faible est à mettre en lien avec un accompagnement vers l'orientation plus soutenu dans ces établissements comparativement au collège. Aussi le jeune et sa famille sont-ils guidés tout au long de l'année scolaire.

Le Service Des Établissements d'Accueil

En 2015, l'activité du service s'est effectuée de janvier à mai, en raison de l'absence de l'assistante sociale en charge de l'activité.

Cependant, l'ensemble de l'activité du Service des Établissements d'Accueil s'est maintenu jusqu'en mai, avec une attention aux besoins des enfants et des familles qui nous ont été exprimés par l'intermédiaire des équipes socio-éducatives. Nous pouvons rassembler les directives de notre travail à travers quatre orientations :

- Conseil, information et accompagnement des travailleurs sociaux dans leur recherche de structures d'accueil et d'orientation pour enfants, adolescents, jeunes majeurs et familles.
- Information sur les dispositifs d'aide, d'accès aux droits, et de la réglementation dans le cadre de la protection de l'enfance, notamment autour des placements.
- Mise à jour d'une base de données informatiques et d'une documentation globale sur les établissements d'accueil.
- Développement d'un partenariat interne et externe à l'Association Olga SPITZER.

Nous poursuivons nos principales optiques de travail au niveau du soutien à apporter aux équipes socio-éducatives dans leur recherche d'orientation des mineurs et des familles, du travail en réseau, et du développement du partenariat interne et externe à l'Association.

Toujours dans la perspective d'un soutien aux orientations des mineurs et des familles, le Service des Établissements d'Accueil a maintenu sa mission de développement d'une base documentaire, maintenant et élargissant par ailleurs un partenariat interne et externe à l'Association Olga SPITZER.

En 2015, le développement d'un réseau externe à l'Association a été maintenu, afin d'exploiter au maximum le potentiel des institutions. Par ailleurs nous poursuivons la référence et parfois l'adhésion à des réseaux informatiques par l'intermédiaire du web, qui se présentent de manière complémentaire avec notre base de données sous le logiciel.

Le projet Urgence Guide Orientation (UGO) a été mis en place sur le département de Paris par la DASES en partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne. Nous espérons qu'il apportera le soutien dont les équipes ont besoin pour l'orientation des enfants. Nous restons ainsi disponibles pour tout partenariat avec l'équipe gestionnaire du projet UGO. Nous signalons que le dispositif UGO facilite l'accès aux places disponibles dans les institutions parisiennes, mais n'offre pas une visibilité sur les lieux de placement dans les départements d'Île-de-France, ni de province, dans la mesure où il ne présente pas d'interconnexion entre départements.



Annuaire des Établissements et Services 2016

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS
Tel. : 01 43 46 76 23 - Fax. : 01 43 46 96 05
direction.generale@olgaspitzer.asso.fr

SERVICES DE PRÉVENTION

ESPACE FAMILLE MÉDIATION

36, rue Claude Decaen – 75012 PARIS
Tel. : 01 43 07 97 34 Fax. : 01 43 41 56 42

LA MAISON DES LIENS FAMILIAUX

47, rue Archereau – 75019 PARIS
Tel. : 01 42 00 43 25 Fax. : 01 42 00 45 19

SERVICE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE PARENTS-ENFANTS DONALD WINNICOTT

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS
Tel. : 01 42 47 02 36 Fax. : 01 42 47 02 36

SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

36-37, rue de la Folie Regnault – 75011 PARIS
Tel. : 01 55 28 94 24 Fax. : 01 42 46 25 28

SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE PARIS

ANTENNE DU 11^e ARRONDISSEMENT
19, Avenue Parmentier – 75011 PARIS
Tel. : 01 58 30 95 96 Fax. : 01 58 30 90 50

ANTENNE DU 17^e ARRONDISSEMENT
21, rue Dautancourt – 75017 PARIS
Tel. : 01 53 06 90 11 Fax. : 01 53 06 90 29

ANTENNE DU 18^e ARRONDISSEMENT
152, rue Damremont – 75018 PARIS
Tel. : 01 44 92 38 09 Fax. : 01 44 92 38 18

ANTENNE DU 19^e ARRONDISSEMENT & DIRECTION

17, rue Clavel – 75019 PARIS
Tel. : 01 56 41 34 99 Fax. : 01 56 41 34 97

ANTENNE DU 20^e ARRONDISSEMENT
20-22, rue de la Chine – 75020 PARIS
Tel. : 01 44 62 68 00 Fax. : 01 44 62 68 02

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DE PARIS

PÔLES D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

PÔLE FLANDRE

90, Avenue de Flandre – 75019 PARIS
Tel. : 01 53 35 96 52 Fax. : 01 53 35 96 51

PÔLE HAUTEVILLE

78, rue d'Hauteville – 75010 PARIS
Tel. : 01 48 00 87 00 Fax. : 01 48 00 87 61

PÔLE MORARD

10, rue Louis Morard – 75014 PARIS
Tel. : 01 56 53 30 40 Fax. : 01 56 53 30 50

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS
Tel. : 01 48 01 87 60 Fax. : 01 48 01 87 89

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DE L'ESSONNE

PÔLE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

ANTENNE DE CORBEIL

1, place Salvandy – 91100 CORBEIL-
ESSONNES
Tel. : 01 60 88 34 72 Fax. : 01 64 96 07 43

ANTENNE DE CHILLY MAZARIN

2 bis, avenue du Président François Mitterrand
– 91380 CHILLY MAZARIN
Tel. : 01 69 74 21 20 Fax. : 01 69 74 21 21

ANTENNE D'ÉTAMPES

90, rue de la République – 91150 ETAMPES
Tel. : 01 69 92 73 73 Fax. : 01 69 92 98 64

ANTENNE D'ÉVRY

48, boulevard des Coquibus – Forum EST -
91000 ÉVRY
Tel. : 01 69 36 12 80 Fax. : 01 69 36 12 89

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

21, boulevard des Coquibus – 91000 ÉVRY
Tel. : 01 69 36 20 72 Fax. : 01 69 36 04 50



SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DES HAUTS DE SEINE

PÔLE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

ANTENNE DE NANTERRE

28, rue Salvador Allende – 92000 NANTERRE

Tel. : 01 56 38 26 00 Fax. : 01 47 21 81 92

ANTENNE DE COLOMBES

Immeuble « Le Noblet »

1, Boulevard Charles de Gaulle – 92700

COLOMBES

Tel. : 01 46 49 68 80 Fax. : 01 46 49 68 98

ANTENNE D'ASNIERES

Immeuble « Le Grand Angle » -

63, Avenue Gabriel Péri – 92600 ASNIERES

Tel. : 01 40 86 60 60 Fax. : 01 40 86 60 61

ANTENNE DE CLAMART

Immeuble « Atlantic »

361 avenue du Général de Gaulle -92140

CLAMART

Tel. : 01 46 01 56 80 Fax. : 01 46 01 56 99

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

28, rue Salvador Allende – 92000 NANTERRE

Tel. : 01 56 38 26 00 Fax. : 01 47 21 81 92

SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE DU VAL DE MARNE

PÔLE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

ANTENNE DE CRÉTEIL

1, Avenue Georges Duhamel – 94000 CRÉTEIL

Tel. : 01 49 56 58 00 Fax. : 01 49 56 91 22

ANTENNE DE CHOISY LE ROI

114/126 avenue d'Alfortville – 94600 CHOISY LE ROI

Tel. : 01 72 46 49 52 Fax. : 01 48 53 43 87

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

1, Avenue Georges Duhamel – 94000 CRÉTEIL

Tel. : 01 49 56 58 00 Fax. : 01 49 56 91 22

SERVICE DE RÉPARATION PÉNALE

1, Avenue Georges Duhamel – 94000 CRÉTEIL

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

CMPP PICHON RIVIÈRE

9, Cour des Petites Écuries – 75010 PARIS

Tel. : 01 42 46 33 11 Fax. : 01 45 23 23 25

CMPP DE CORBEIL ESSONNES

16, Allée Aristide Briand – 91100 CORBEIL

ESSONNES

Tel. : 01 60 88 43 42 Fax. : 01 60 89 54 09

CMPP DU VAL D'YERRES

2, Villa Guy de Maupassant – BP 131 – 91 861

ÉPINAY SOUS

SÉNART

Tel. : 01 60 47 03 01 Fax. : 01 69 39 52 52

INSTITUT THERAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE « LES FOUGÈRES »

16, rue des Chevaliers Saint Jean – 91100

CORBEIL ESSONNES

Tel. : 01 64 96 13 16 Fax. : 01 64 96 04 25

CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPÉCIALISÉ

13, rue Champlouis – 91100 CORBEIL

ESSONNES

Tel. : 01 69 22 15 70 Fax. : 01 69 22 15 77

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE « LE PETIT SÉNART »

91 250 TIGERY

Tel. : 01 69 89 60 60 Fax. : 01 60 75 22 63

SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILE

ANTENNE D'ÉPINAY SOUS SÉNART

1, Villa Mozart – 91861 ÉPINAY SOUS SÉNART

Tel. : 01 60 47 11 73 Fax. : 01 60 46 14 28

ANTENNE D'ÉVRY

1, Place de la Commune – 91000 ÉVRY

Tel. : 01 64 97 00 20 Fax. : 01 64 97 08 59



9 cour des Petites Écuries - 75010 Paris
direction.generale@olgaspitzer.asso.fr